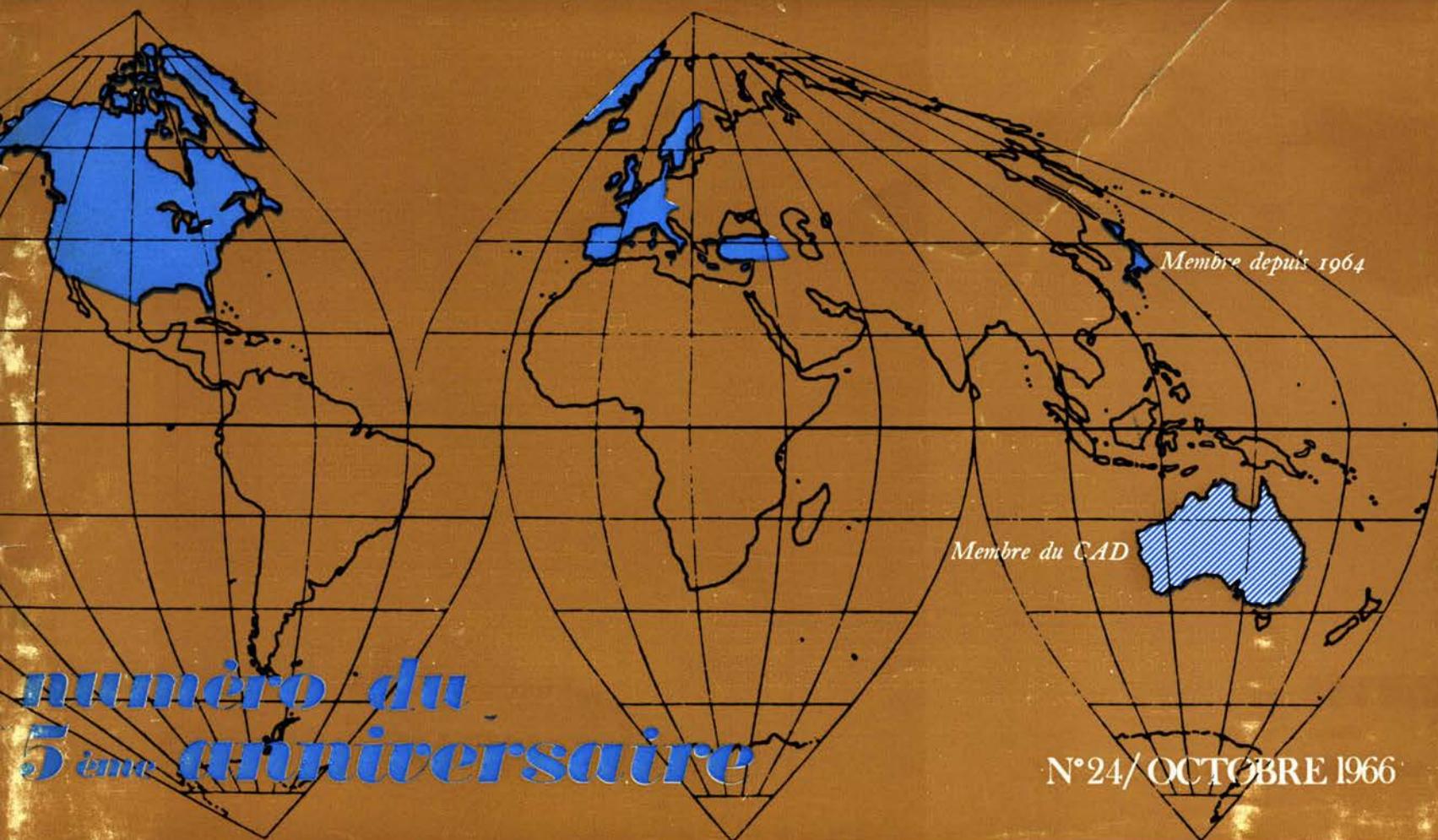


L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

LES TACHES DE L'OCDE DANS LES ANNÉES
A VENIR. LE PROGRÈS VERS L'OBJECTIF DE
CROISSANCE ÉCONOMIQUE. LA COOPÉRATION
DANS LE DOMAINE DE L'AIDE ÉTRANGÈRE.
L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES.
PROBLEMES DE BALANCES DES PAIEMENTS.



Membre depuis 1964

Membre du CAD

*numéro du
5^{ème} anniversaire*

N°24/OCTOBRE 1966

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 24

OCTOBRE 1966

numéro du 5^{ème} anniversaire

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service de l'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
l'Observateur de l'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.
L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) : F 10; FS 10; DM 8,30; 15 s.; \$ 2,50.
Le numéro : F 2; FS 2; DM 1,70; 3 s.; \$ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt
RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Peter Tewson et Jane
Bussière
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : page 10 : Nations Unies; pages 12-13 : Jouan-OCDE; page 19 :
Centre culturel américain; pages 24-25 : Jouan-OCDE; page 26 : Almasy;
page 28 : Ian Berry-Magnum; page 31 : Central Office of Information,
Londres; page 34 : Presse- und Informationsamt der Bundesregierung,
Bonn; page 50 : Olivari; page 51 : AERE, Harwell; pages 67-68 : USIS;
pages 70-71 : Délégation japonaise auprès de l'OCDE; page 72 : Admiralty
Central Dockyard Laboratory, Portsmouth.

SOMMAIRE

- 3 **L'OCDE DANS LES ANNEES A VENIR**
par Thorkil Kristensen, Secrétaire général de l'OCDE
- 8 **NOUVELLES POSSIBILITÉS
DE COOPÉRATION DANS LE
DOMAINE DE L'AIDE**
*par Ernest Parsons, Directeur de la
Coopération Technique de l'OCDE*
- 12 **CINQ ANS D'ÉVOLUTION
DES POLITIQUES AGRICOLES**
*Thème de la réunion des Ministres de
l'Agriculture de l'OCDE*
- 14 **CROISSANCE ÉCONOMIQUE :
EXAMEN DES PERSPECTIVES
AU MILIEU DE LA DÉCENNIE**
- 19 **PRÉVISIONS DE L'OCDE
SUR L'ÉVOLUTION
DÉMOGRAPHIQUE PROBABLE**
- 24 **EUROCHEMIC : LA PREMIÈRE
USINE INTERNATIONALE DU MONDE
POUR LE TRAITEMENT
DES COMBUSTIBLES IRRADIÉS**
- 26 **LE TOURISME, INDUSTRIE
EN EXPANSION RAPIDE**
- 30 **LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
DE L'ALLEMAGNE
ET DU ROYAUME-UNI**
- 35 **L'OCDE, UN CENTRE DE
COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**
- 43 **LE PROBLÈME DE LA BALANCE
DES PAIEMENTS**
*par Harry Travers, Chef de la Division
des Paiements Internationaux de
l'OCDE*
- 49 **EMPLOI DES RADIO-ISOTOPES
COMME SOURCES D'ÉNERGIE**
- 54 **PROBLÈMES ET OBJECTIFS DE
POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE**
- 59 **UNE NOUVELLE ÉTAPE VERS
L'ÉLIMINATION DES DOUBLES
IMPOSITIONS**
*par James Gilmer, Chef de Division,
Secrétaire du Comité Fiscal de l'OCDE*
- 64 **LA FORMATION ET L'UTILISATION
DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE**
*par Léon Ter-Davtian, Division des
Investissements et du Développement
en matière d'Enseignement de l'OCDE*
- 70 **UN NOUVEL ORGANISME
INTERNATIONAL POUR
LA RECHERCHE SUR LA SALISSURE
ET LA CORROSION DES COQUES
DE NAVIRES**

L'OCDE DANS LES ANNÉES A VENIR

par Thorqil KRISTENSEN, Secrétaire général de l'OCDE

Pouvons-nous, sur la base des cinq premières années d'expérience, commencer à distinguer quelles sont les tâches que l'OCDE pourrait le plus utilement entreprendre dans l'avenir prévisible ?

Sans doute convient-il à cette fin d'oublier momentanément l'Organisation et de penser aux pays Membres. L'OCDE fera œuvre utile dans la mesure — et *seulement* dans la mesure — où elle aidera ses Membres à trouver des solutions constructives aux problèmes qu'ils devront affronter au cours des prochaines années dans le domaine des politiques et du développement économiques. De quelle nature sont donc ces problèmes ?

Ils sont évidemment nombreux et variés et je n'essaierai pas d'en dresser une liste complète. Qu'il suffise de dire pour l'instant que les pays industriels occidentaux, après une période de croissance économique remarquable qui paraît devoir se poursuivre dans les années qui viennent, devront néanmoins faire face à un certain nombre de problèmes complexes. Ceux-ci peuvent en gros être rangés en trois catégories, concernant :

1. l'évolution économique et sociale *intérieure* de chaque pays Membre;
2. les *relations économiques entre pays Membres*;
3. leurs *responsabilités communes* vis-à-vis du reste du monde et, en particulier, envers les *pays en voie de développement*.

Une classification de ce genre ne va évidemment pas sans certaines réserves. S'il est une leçon à tirer des cinq premières années d'existence de l'OCDE, c'est que la façon dont un pays tente de résoudre ses problèmes intérieurs ne peut manquer d'influer sur ses relations avec les autres pays et l'objet de la coopération internationale est précisément de garantir que ces répercussions soient prises en considération.

Ceci étant, je concentrerai les remarques qui suivent sur cinq principaux problèmes qui seront vraisemblablement au centre de nos travaux pendant les années pour lesquelles nous pouvons raisonnablement faire des prévisions. Il s'agit des problèmes suivants :

- a) l'*inflation*, qui entre dans la première des trois catégories indiquées;
- b) les *balances des paiements*, problème qui fait partie de la deuxième catégorie;
- c) les *échanges*, qui touchent à la fois à la deuxième et à la troisième catégorie;
- d) le *développement*, qui appartient surtout à la troisième catégorie, et enfin
- e) la production et la diffusion des *connaissances*, question qui relève des trois catégories à la fois.

(suite page 4)

L'OCDE DANS LES ANNÉES A VENIR

Le problème de l'inflation n'est certes pas nouveau mais il faut l'aborder dans un nouveau contexte. En vue de favoriser la croissance économique et de réduire le chômage au minimum, les Gouvernements s'efforcent de maintenir la demande globale à un niveau suffisamment élevé pour que l'ensemble des ressources productives soit utilisé à un degré proche du maximum. Cette forte activité de la demande tend évidemment à pousser les prix et les salaires à la hausse. Un autre facteur accentue ces *poussées* : le fait que, dans les sociétés modernes, les différents groupes de la population sont presque tous organisés et que chaque organisation désire obtenir davantage pour ses membres. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que l'inflation soit difficile à contenir.

Manifestement, une politique de *régulation de la demande* est le premier impératif. Il faut que la demande soit élevée sans être excessive. A cette fin, les politiques monétaires et budgétaires de tous les pays Membres doivent faire l'objet d'une attention constante et ce travail est au centre des activités de l'Organisation. Une politique budgétaire plus souple, en particulier, semble souvent nécessaire. Il faut donc attacher une grande importance à l'étude qu'un groupe d'experts éminents vient d'entamer sur ce problème à l'OCDE.

L'idée d'une *politique des revenus* efficace gagne du terrain dans les pays de l'OCDE. Les revenus nominaux ne devraient pas augmenter plus que ne le permet l'accroissement de la productivité. Il s'est toutefois révélé très difficile d'obtenir ce résultat dans la pratique. L'expérience montre clairement qu'il n'est pas possible d'y parvenir lorsque la demande est excessive. Aussi une gestion efficace de la demande est-elle une condition nécessaire à l'application d'une politique des revenus.

Cependant, même lorsque la demande n'exerce pas une pression excessive, il est souvent difficile de faire admettre les restrictions à la hausse des revenus qui sont nécessaires pour maintenir la stabilité, ou une quasi-stabilité des prix. Il se pose en cette matière un problème fondamental que l'OCDE aussi bien que les Gouvernements Membres devront sérieusement s'attacher à résoudre dans les années à venir. Il s'agit d'arriver à établir un équilibre raisonnable entre les accroissements *relatifs* des revenus des différents groupes de la population et des divers secteurs de l'économie. A long terme, il est peu probable qu'une augmentation parallèle de tous les revenus soit la meilleure solution pour la société dans son ensemble. Mais sur quels critères doit-on alors s'appuyer ? Il n'y a pas de réponse simple ou générale

à cette question mais l'expérience et l'analyse pourront peu à peu nous éclairer. La tâche est sans doute difficile mais elle est stimulante.

Le problème de l'inflation pourrait être traité plus aisément si la gestion de la demande s'accompagnait d'une forme quelconque de *régulation de l'offre*. Dans la mesure où nous pourrions accroître l'offre de main-d'œuvre et/ou de capital dans les secteurs où se manifestent des goulets d'étranglement, nous pourrions laisser la demande globale augmenter sans que la stabilité des prix ait à en souffrir.

C'est pourquoi la *mobilité de la main-d'œuvre* se soit importante. Bien que quelques idées fondamentales se soient dégagées de nos travaux, il nous reste beaucoup à apprendre en ce qui concerne la politique de la main-d'œuvre. C'est aussi pour cette raison que la politique agricole devrait encourager, beaucoup plus qu'elle ne le fait actuellement, la main-d'œuvre travaillant dans des exploitations agricoles de faible productivité à se transférer vers les secteurs modernes de l'industrie et des services. Je suis persuadé qu'un mouvement semblable de migration sera nécessaire en ce qui concerne la main-d'œuvre employée dans le commerce de détail à faible productivité et dans un certain nombre d'entreprises industrielles peu rentables. L'idée d'une *politique industrielle* est assez nouvelle à l'OCDE. C'est là un des domaines dans lesquels nous pouvons accomplir une tâche importante parce qu'un certain nombre d'industries poseront probablement des problèmes d'ajustement assez semblables à ceux de l'agriculture et que l'un des moyens de se rapprocher de la situation idéale du plein emploi sans inflation est d'assurer le transfert voulu des ressources productives lorsque la demande et les autres conditions l'exigent.

Quant aux *balances des paiements*, il est normal et même souhaitable qu'elles accusent certaines fluctuations qui facilitent un ajustement plus souple et plus flexible à l'évolution des économies nationales. Il faudrait donc que les réserves monétaires et les facilités de crédit soient suffisantes pour financer des excédents et des déficits modérés au cours d'une période assez longue pour que les ajustements puissent se faire sans heurt. Un nouveau domaine s'ouvre maintenant à la coopération internationale, car nous ne pouvons plus compter sur la production d'or pour constituer les réserves nécessaires et il n'est pas non plus souhaitable qu'un déficit persistant de la balance des paiements des Etats-Unis continue d'alimenter les réserves en dollars des autres pays. Une décision internationale s'impose, par conséquent, pour déterminer à quel moment et dans quelles proportions les réserves devraient être augmentées. C'est là chose normale puisque les réserves sont en principe des crédits que les pays s'accordent mutuellement ; mais en quel lieu les décisions doivent-elles être prises ?

Elles peuvent être prises bilatéralement ou au sein de groupements restreints de pays. Elles peuvent aussi être adoptées dans le cadre d'une institution mondiale comme le Fonds Monétaire International. A long terme, il est vraisemblable que cette activité sera de plus en plus du ressort du FMI et c'est assurément souhaitable mais, dans l'avenir prévisible, le Fonds Monétaire International ne peut pas prendre les dispositions nécessaires sans le soutien actif des grands pays occidentaux, car c'est toujours dans leur

monnaie que les autres pays demandent à faire des tirages sur le FMI. Ces pays auront donc un rôle décisif à jouer.

En fait, les pays occidentaux — et par conséquent l'OCDE qui est leur Organisation — seront appelés à trouver des réponses constructives à trois questions qui se posent dans ce domaine de l'élaboration des politiques. Ils devront déterminer dans quelle mesure et à quelles conditions il leur faudra mettre leur monnaie — probablement par l'intermédiaire du FMI — à la disposition des autres pays de manière que les transactions normales puissent avoir lieu sans risquer d'être perturbées par une pénurie générale de liquidités internationales. En même temps, ils devront continuer de perfectionner le mécanisme de surveillance multilatérale si important à l'OCDE, de façon qu'il apparaisse de plus en plus clairement dans quelles circonstances les pays devraient prendre des mesures pour assurer le bon fonctionnement du système monétaire international et de quelle nature devraient être ces mesures. Enfin ils devront probablement, à un stade ultérieur, déterminer quelle sorte de processus de transformation sera nécessaire pour que le système monétaire devienne véritablement international, c'est-à-dire pour qu'il dépende moins des avoirs détenus dans une ou deux monnaies clés. Il s'agit en principe d'un problème mondial mais les pays qui y sont le plus intéressés, en tant que débiteurs et en tant que créanciers, sont les pays de l'OCDE. C'est donc à ceux-ci qu'il incombe d'élaborer des solutions constructives.

Suffisamment mais sans excès. Telle est la formule qui doit servir de critère pour décider de l'ampleur des fluctuations admissibles des balances des paiements. Deux conditions doivent donc être remplies : il faut que l'on dispose de moyens suffisants pour financer les fluctuations pendant qu'elles se produisent et il faut que s'exerce un contrôle multilatéral suffisant pour qu'elles puissent être corrigées en temps voulu de façon convenable. A ces deux égards, les pays de l'OCDE ont un rôle essentiel à jouer en raison de la part prépondérante qu'ils ont dans les transactions internationales. Mais, pour cette même raison, leurs politiques sont d'une importance déterminante pour les autres pays. Il est donc normal qu'une étroite coopération s'établisse en cette matière entre l'OCDE et le FMI.

En ce qui concerne les *échanges*, une activité qui pourra prendre une grande importance a débuté il y a quelques mois lorsque l'OCDE a institué un *Groupe Spécial* pour étudier et discuter les moyens d'améliorer les recettes d'exportations des pays en voie de développement.

Deux problèmes se posent en fait dans ce domaine. D'abord la question bien connue des marchés des divers *produits primaires*. Comment rendre ces marchés plus stables et — éventuellement — plus rémunérateurs pour les pays exportateurs? On semble maintenant d'accord pour penser qu'il faut aborder la question avec une certaine largeur de vues et considérer chaque cas particulier, parce que les conditions du marché diffèrent d'un produit à l'autre.

Le second problème est plus complexe. Les exportations d'*articles manufacturés* présenteront une importance croissante pour un nombre grandissant de pays en voie de développement. Les pays développés pourraient les faciliter par une réduction générale de leurs droits de douane ou en réservant un régime préférentiel aux exportations des pays

moins développés. On sait que ces derniers réclament l'une et l'autre mesures.

La question des *préférences* a été l'objet de controverses. Les préférences sont-elles réellement importantes pour les pays exportateurs? Sont-elles dangereuses du fait qu'elles s'écartent du système d'échanges multilatéral et non discriminatoire que l'on considère généralement comme souhaitable? Le problème se trouve compliqué par le fait que certains pays en voie de développement bénéficient d'un traitement préférentiel auprès de certains pays de l'OCDE, alors que d'autres n'en jouissent pas.

L'attitude que prendront les principaux pays occidentaux sera aussi décisive dans le domaine commercial que dans le domaine monétaire. Il y aura donc beaucoup à faire pour mieux définir les positions et améliorer la compréhension mutuelle entre les pays de l'OCDE eux-mêmes, comme entre ceux-ci et les nations en voie de développement.

Le Groupe Spécial a pris un bon départ. Il faudra sans doute un certain temps pour que se constitue un ensemble de doctrines généralement acceptées sur la politique concrète à mettre en œuvre, mais il semble maintenant que des possibilités existent réellement pour que ce débat devienne finalement plus fructueux que dans le passé. Il semble aussi que ces travaux pourront contribuer à placer dans une nouvelle perspective la discussion des politiques commerciales des pays occidentaux en général — si, toutefois, nous avons le courage d'agir dans le sens que nous indique l'expérience des dernières années.

Dans le débat qui oppose les préférences au commerce dit non discriminatoire, peut-être convient-il de rappeler que tous les droits de douane exercent par définition une discrimination en faveur de l'industrie du pays importateur et contre les exportations de tous les pays étrangers auxquels les droits s'appliquent. L'institution de préférences supprime (ou atténue) la discrimination à l'encontre de certains pays étrangers, mais celle qui s'exerce contre les autres peut s'en trouver renforcée. La seule forme de commerce que l'on puisse effectivement qualifier de non discriminatoire est le *libre échange*, c'est-à-dire un commerce sans droits de douane ni aucune autre sorte d'obstacles.

L'expérience acquise dans le cadre de la CEE et de l'AELE a montré que l'industrie moderne s'adapte beaucoup plus aisément qu'on ne le pensait au libre échange à l'intérieur d'une zone assez vaste, à condition que le climat économique général soit favorable. Nous avons pu constater que la protection n'est pas nécessaire pour assurer le plein emploi et divers pays ont jugé utile d'abaisser les droits de douane pour combattre l'inflation par un accroissement de l'offre et une intensification de la concurrence. Les pays de l'OCDE devraient donc être désormais en mesure de prendre la tête d'une vaste campagne pour la liberté des échanges à l'échelle mondiale. La Négociation Kennedy serait un excellent point de départ.

La question des préférences doit être envisagée dans cette perspective. En accordant ou en maintenant en vigueur des préférences pour un certain temps, on permettra aux exportateurs des pays en voie de développement d'affronter pendant quelques années la concurrence de l'industrie des pays importateurs à conditions à peu près égales (et celle des autres concurrents sous la protection des droits de douane) avant qu'ils ne soient obligés de s'adapter à la libre concurrence internationale.

Un point essentiel doit être souligné à cet égard. C'est qu'il faut donner aux pays en voie de développement, qu'ils bénéficient ou non de préférences, la possibilité d'ac-

L'OCDE DANS LES ANNÉES A VENIR

croître peu à peu leurs exportations industrielles vers les pays développés. C'est à cette condition seulement qu'ils pourront s'acquitter des charges croissantes du service de leur dette extérieure. Il ne faut donc pas recourir à des clauses dérogatoires ou autres pour freiner les exportations des pays pauvres lorsqu'ils commencent à affermir leur position. A cet égard, un long chemin reste à parcourir aussi bien dans l'ordre de la réflexion que sur le plan pratique. Peut-être la tâche la plus importante de l'OCDE, en ce qui concerne la *politique industrielle*, consistera-t-elle à préparer le terrain pour parvenir à une répartition des activités industrielles à l'échelle mondiale qui soit le corollaire de la diversification de la production des pays pauvres dont il est tant question.

Dans le domaine complexe du *développement*, les activités de l'OCDE ont été dès le début concentrées au sein du Comité d'Aide au Développement, le CAD, qui existait déjà en tant que groupe avant que l'Organisation elle-même n'ait pris officiellement naissance. Il semble probable qu'un nombre croissant de Comités et organes de l'OCDE s'occuperont à l'avenir des problèmes de développement.

Les raisons en sont évidentes. L'existence et les travaux du CAD ont incité un plus grand nombre de pays occidentaux à mettre en œuvre des programmes d'aide réguliers. Il est certain que l'aide atteint un volume total plus important, qu'elle est mise à la disposition des bénéficiaires à de meilleures conditions et qu'elle est mieux organisée que ce n'aurait été le cas en l'absence de ce Comité. L'existence de celui-ci n'a pas empêché cependant que l'apport d'aide reste stationnaire en valeur réelle depuis cinq ans et l'on reconnaît généralement que les efforts d'aide suscitent aujourd'hui un certain désenchantement dans nombre de pays occidentaux.

Il est probable qu'aucun cadre institutionnel n'aurait pu empêcher qu'il en soit ainsi parce que nous ne sommes pas encore parvenus à un stade où l'on puisse s'attendre à ce que la majorité des gens s'intéressent activement pendant de nombreuses années aux problèmes de pays qui sont très éloignés du leur. Cependant, les problèmes des pays en voie de développement sont de telle nature qu'ils seront forcément un sujet de préoccupation majeure pour l'ensemble du monde pendant longtemps encore, et dans l'avenir prévisible les pays occidentaux sont les seuls qui

puissent prendre l'initiative de mettre en œuvre un ensemble cohérent de mesures afin de prévenir ce qui, dans bien des cas, pourrait être une évolution dangereuse.

Un livre épais ne suffirait pas à donner une idée des problèmes qui se posent aux nations pauvres. Encore moins un court article comme celui-ci. Je me bornerai par conséquent à signaler deux des faits les plus récents qui me paraissent refléter quelque chose de très fondamental.

La *charge croissante de la dette extérieure* de nombreux pays en voie de développement est depuis un certain temps un sujet légitime d'inquiétude. A cela s'ajoute la menace d'une *pénurie alimentaire*, qui se préparait depuis longtemps mais sur laquelle les mauvaises récoltes de l'Inde ont maintenant attiré l'attention du monde entier.

L'endettement croissant ne doit pas normalement donner matière à inquiétude si l'argent emprunté a été investi dans des conditions satisfaisantes. Mais il se trouve que pour diverses raisons de nombreux pays en voie de développement n'améliorent pas assez rapidement leur capacité d'assurer le service de leur dette. La principale raison est le fait que, manquant des connaissances nécessaires sous leurs formes multiples, ils sont loin d'être en mesure d'utiliser pleinement leur ressource la plus précieuse, à savoir leur population, masculine et féminine, qui à la fin du siècle représentera environ 80 % de la population mondiale. C'est certes une tâche immense que de faire de cette énorme réserve d'êtres humains une main-d'œuvre moderne à tous les niveaux de qualification, des plus hauts dirigeants, y compris les Premiers Ministres, jusqu'au simple ouvrier qualifié. Une pareille entreprise demandera bien plus de temps que le remboursement de prêts, fussent-ils à long terme. Ainsi, malgré tous les efforts entrepris actuellement et qui se traduiront peut-être un jour par des taux spectaculaires de croissance économique, ce n'est pas avant plusieurs décennies que beaucoup de pays auront suffisamment développé leurs exportations pour être à même d'assurer le service de leur dette et de payer les importations dont ils ont besoin. Il faudra donc que pendant de nombreuses années encore les pays occidentaux continuent à fournir un volume croissant de capitaux sans espérer de remboursement à bref délai.

Le problème sera d'autant plus aigu que, dans d'importantes régions du monde en voie de développement, les besoins d'importations alimentaires augmentent rapidement. L'accroissement démographique plus rapide que prévu en est la principale raison et il aura cette conséquence *durable* qu'à partir du début du siècle prochain la superficie des terres cultivées par habitant dans l'ensemble des pays actuellement moins développés ne représentera qu'un tiers, ou même moins, de ce que nous aurons dans les pays riches. Cela laisse présager pour l'avenir une répartition du commerce telle que de vastes régions d'Asie devront financer le volume considérable d'importations alimentaires qui leur seront nécessaires au moyen des recettes qu'elles tireront de leurs exportations d'articles manufacturés vers les pays de l'OCDE. Dans l'intervalle, les pays occidentaux devront, pendant de nombreuses années, financer une part de ces importations de produits alimentaires en accordant aux pays en voie de développement des prêts qui alourdiront encore la charge de leur dette extérieure.

De ce tableau sommaire mais, je le crois, foncièrement juste, on peut tirer plusieurs conclusions pratiques

dont les plus importantes sont les suivantes : (1) il est vraisemblable que, pendant longtemps, les pays occidentaux exporteront vers l'ensemble des pays en voie de développement plus de denrées alimentaires qu'ils n'en importeront, ce qui ne laisse pas d'avoir des implications pour les politiques agricoles occidentales; (2) nous devons ouvrir nos marchés à un volume substantiel d'importations d'articles manufacturés en provenance de ces pays, ce qui aura des incidences sur les politiques commerciale et industrielle de l'OCDE dont il a été question dans les paragraphes qui précèdent; (3) la création d'industries importantes et variées dans les pays en voie de développement offrira de larges possibilités de placement aux capitaux privés des pays occidentaux — d'autant plus que l'aide du secteur public risque d'être moindre qu'il ne serait souhaitable; (4) les problèmes seront beaucoup plus difficiles qu'il n'est nécessaire si l'on n'entreprend pas de très sérieux efforts pour freiner à temps l'accroissement démographique; (5) enfin, et c'est le point le plus important, il faudra mener à bien la tâche immense qui consiste à adapter aux conditions des pays tropicaux les *connaissances* et l'expérience accumulées en Occident, et aider les pays en voie de développement à rendre ce capital intellectuel accessible aux six milliards d'habitants qu'ils compteront probablement dans la première partie du siècle prochain.

On constatera que le travail ne manquera pas à l'OCDE dans toute une série de domaines : aide financière, assistance technique, investissements privés, agriculture, échanges, industrie, science, enseignement et transfert de connaissances et d'expérience. Plusieurs Comités, ainsi que le Centre de Développement, participeront à ces activités.

C'est précisément parce que l'OCDE traite de tous ces aspects de la vie économique et sociale qu'elle a un rôle durable et important à jouer dans le domaine du développement. Il est probable qu'une part croissante des prêts de développement passera par l'intermédiaire de la Banque Mondiale et des institutions qui lui sont affiliées. Mais les fonds proviendront essentiellement des marchés des capitaux des pays de l'OCDE; de plus, comme l'assistance technique se prête mieux à une coopération directe entre donneurs et bénéficiaires que les opérations plus impersonnelles de prêt, le bilatéralisme restera sans doute plus important dans ce domaine. Il est toutefois un point plus important encore, c'est que les relations avec les pays en voie de développement marqueront de plus en plus de leur empreinte les activités de l'OCDE dans les divers secteurs mentionnés plus haut et dans d'autres encore.

Nous trouvons dans une publication de l'OCDE (1) un tableau qui illustre la croissance économique des Etats-Unis et indique les facteurs qui l'ont déterminée. Entre 1929 et 1957, le volume du travail (en homme-heures) s'est accru de 1,31 % par an et le volume de capital de 1,88 % par an. Si ces deux facteurs étaient seuls à jouer, on s'attendrait à ce que la production totale augmente d'un pourcentage se situant entre 1,31 et 1,88 %, mais en fait elle a augmenté de 2,93 % par an. Quelles en sont les raisons ?

L'accroissement s'explique par le fait que la main-d'œuvre aussi bien que le capital se sont améliorés *en qualité* et ont été combinés d'une manière de plus en plus rationnelle. A

son tour, ce résultat est dû au progrès de l'enseignement, de la science et de la technique et à l'expérience pratique acquise dans divers domaines. Il est dû en somme à l'extension des *connaissances*.

C'est pour cette raison que les travaux accomplis par l'OCDE dans le domaine de la science et dans celui de l'enseignement sont devenus si importants. Les connaissances sont la substance du « facteur résiduel » qui détermine un taux de croissance économique bien supérieur à celui qui résulterait de la seule augmentation du travail et du capital. L'importance de ce facteur résiduel n'a cessé de s'accroître. Les connaissances sont *produites* de façon de plus en plus systématique par la recherche et l'expérimentation pratique et elles sont *diffusées* par l'enseignement, la formation professionnelle et d'autres activités connexes.

Les connaissances, une fois produites, constituent normalement une ressource gratuite dont disposent tous les pays mais leur production est souvent onéreuse et c'est gaspiller les ressources que de produire les mêmes connaissances en divers endroits. La science se prête par conséquent à un effort de coopération et à des consultations internationales.

Beaucoup d'intérêt a été exprimé pour ce que l'on appelle les *écarts technologiques*. Certains pays possèdent une somme de connaissances plus considérable que d'autres. Comme les connaissances sont normalement une ressource gratuite, elles ont, de par leur nature même, tendance à se diffuser progressivement dans tous les pays et, avec l'expansion continue de la masse des connaissances, il deviendra sans doute de plus en plus difficile aux entreprises et aux Gouvernements de conserver longtemps le monopole de certains secrets technologiques. La diffusion des connaissances peut toutefois être encouragée par un effort international systématique et ce sera l'une des tâches de l'OCDE.

L'écart technologique de loin le plus important est celui qui existe entre le groupe des pays de l'OCDE d'une part et celui des pays en voie de développement d'autre part. La science, la technologie et l'enseignement font donc partie pour ces pays des domaines dans lesquels l'OCDE devrait, ces prochaines années, faire un effort décisif pour déterminer ce que pourraient être sa contribution et celle de ses pays Membres.

Les différences de niveau technologique sont considérables à l'intérieur même de la zone de l'OCDE, en particulier entre les Etats-Unis et les autres pays Membres. Il appartiendra aux Comités Scientifiques et au Comité de l'Industrie de trouver une façon constructive d'aborder ces problèmes.

Tels sont certains des problèmes dont l'OCDE devra s'occuper au cours des prochaines années. Nous vivons toutefois en un siècle où la science et la technologie transforment profondément toutes les sociétés humaines. L'obligation où nous sommes d'adapter les structures économiques et sociales à l'évolution constante de la technique pose un certain nombre de problèmes à long terme. L'OCDE s'occupe déjà de ces questions d'ajustement dans le domaine de la politique de la main-d'œuvre et dans certains secteurs de la recherche en coopération. Il est fort possible que, à une échéance un peu plus longue, une part croissante des travaux de l'OCDE soit consacrée à ces problèmes structurels. Là encore nous devrions être en mesure d'obtenir des résultats dont le monde entier pourra tirer profit, puisque les transformations structurelles qui se font jour d'abord dans les pays les plus avancés se manifesteront ultérieurement dans les autres régions.

(1) « *Le facteur résiduel et le progrès économique* », p. 15.

NOUVELLES POSSIBILITES DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'AIDE

par Ernest PARSONS, *Directeur de la Coopération Technique de l'OCDE*

Depuis quelques années, l'une des tendances les plus encourageantes et les plus significatives en matière d'aide au développement a été l'apparition de nouvelles formes de coopération internationale. Ces formes vont des larges consultations tenues au sein d'organismes tels que le CAD et l'UNCTAD, aux arrangements visant des pays particuliers et prévoyant l'apport d'une aide par l'intermédiaire de Consortiums et de Groupes consultatifs et aux nombreux systèmes régionaux couvrant des groupes de pays d'Afrique et d'Amérique latine en voie de développement. On ne pouvait guère s'attendre à des progrès spectaculaires en ce domaine, étant donné que l'aide au développement était inévitablement marquée par des intérêts politiques et commerciaux. L'action en coopération tend donc à s'établir par dessus tout un ensemble de relations qui lient les uns aux autres les pays avancés et les pays en voie de développement ainsi que les membres de chaque groupe. Mais les donateurs d'aide et les bénéficiaires reconnaissent aujourd'hui la logique de cette action puisque les sources d'aide deviennent de plus en plus nombreuses et qu'il est nécessaire de trouver des solutions communes aux problèmes urgents de développement.

Les formes que revêt la coopération en matière d'aide sont de quatre types :

- un système de consultation permettant une large confrontation de vues sur les problèmes de l'aide et du développement, ainsi qu'une certaine harmonisation des positions;
- une action conjointe ou concertée entre des groupes de pays donateurs dans un secteur ou pour un projet particulier;
- une coopération entre des groupes de pays donateurs et un pays bénéficiaire pour l'octroi d'une aide destinée à soutenir son plan ou programme de développement;
- une coopération régionale entre groupes de pays en voie de développement, le plus souvent en contact étroit avec un ou plusieurs donateurs d'aide.

Les arrangements conclus pour mettre en œuvre ces différentes formes d'aide se limitent en général à l'une de ces formules (par exemple l'aide accordée par des Consortiums ou par des banques régionales de développement); mais certains s'inspirent de plusieurs formules à la fois (par exemple les institutions établies pour aider les pays africains associés au Marché Commun). La variété des fonctions confiées à chaque institution en matière de coopération prend donc une importance croissante. Les banques régionales doivent-elles prendre l'initiative de la création de Consortiums? Dans quelle mesure les organes consultatifs comme le CAD et l'UNCTAD doivent-ils s'intéresser aux problèmes de l'aide accordée à tel pays en particulier?

Jusqu'à quel point les institutions spécialisées des Nations Unies doivent-elles encourager les donateurs d'aide à conjuguer leurs efforts dans des domaines d'intérêt commun, comme l'enseignement, l'agriculture et le développement industriel?

Systèmes de consultation

La nécessité de prévoir un mécanisme de consultation sur les problèmes généraux de l'aide et du développement découle du fait qu'il existe une vingtaine de sources importantes d'aide (les Nations Unies étant considérées comme une seule source) et quelque cent pays bénéficiaires, chacun ayant ses critères, ses méthodes et ses problèmes. Le Comité d'Aide au Développement constitue un groupe qui rassemble de façon permanente et pratique les représentants de quinze pays Membres de l'OCDE et de la Commission de la CEE. Ces quinze pays fournissent environ 80 % de l'ensemble de l'aide officielle accordée aux pays moins développés par voie d'accords bilatéraux. Ce sont ces pays également qui contribuent le plus largement aux activités des organismes multilatéraux (1). Le Comité n'est pas lui-même une source d'aide et n'entreprend pas des opérations spécifiques dans

(1) Des pays donateurs non membres du CAD fournissent aussi environ 9 % du total de l'aide publique.

ce domaine. Sa mission est de développer parmi ses membres une conception commune des aspects stratégiques de l'aide au développement — c'est-à-dire des moyens d'augmenter le volume de cette aide, d'assouplir les conditions financières qui lui sont appliquées et d'augmenter son efficacité; mais il laisse généralement à chacun le soin d'élaborer dans cet esprit son propre programme.

Le principal instrument d'action du CAD — l'Examen annuel des politiques d'aide de ses membres — ne contient aucune recommandation impérative à l'adresse de ceux-ci, mais à cette occasion le CAD examine l'aide bilatérale de chacun de façon beaucoup plus détaillée qu'aucun autre organisme international. La mesure dans laquelle le CAD fait des recommandations précises dépend du sujet traité. C'est ainsi que la gravité du problème posé par l'accroissement des dettes des pays moins développés l'a amené à formuler des recommandations précises sur les conditions mises à l'octroi de l'aide (2). Cette année, lors de sa réunion à haut niveau, qui s'est tenue à Washington, le CAD a adopté une Recommandation sur les problèmes alimentaires des pays moins développés. Cette Recommandation devrait inciter les pays membres du CAD à améliorer et à coordonner leur politique d'aide dans un secteur déterminé, dans le cas présent en associant leur action à celle d'un organisme spécialisé des Nations Unies, la FAO.

Des consultations entre l'ensemble des pays donateurs et l'ensemble des pays bénéficiaires ont lieu au sein des Groupes de Travail de l'UNCTAD. Les questions soulevées jusqu'à présent dans ce cadre ont porté sur les principes concernant le volume de l'aide, ses conditions et son efficacité. Mais ils se pencheront au cours de cette année sur des mesures spécifiques en vue d'améliorer l'effort d'aide, par exemple sur le plan de financement supplémentaire.

Les confrontations internationales ont incité les membres du CAD à tenir de plus en plus fréquemment entre eux des réunions sur les politiques d'aide. C'est ainsi que des fonctionnaires britanniques du *Ministry of Overseas Development* ont eu récemment avec leurs homologues hollandais et allemands des consultations sur des sujets d'intérêt commun.

Des discussions ont eu lieu de même entre les autorités américaines de l'ADI et les autorités japonaises, sur les programmes d'aide dans le Sud-Est asiatique. Il est à prévoir que les contacts réguliers de ce genre se multiplieront, à mesure que les secteurs géographiques couverts par des activités bilatérales déborderont les uns sur les autres.

Action conjointe

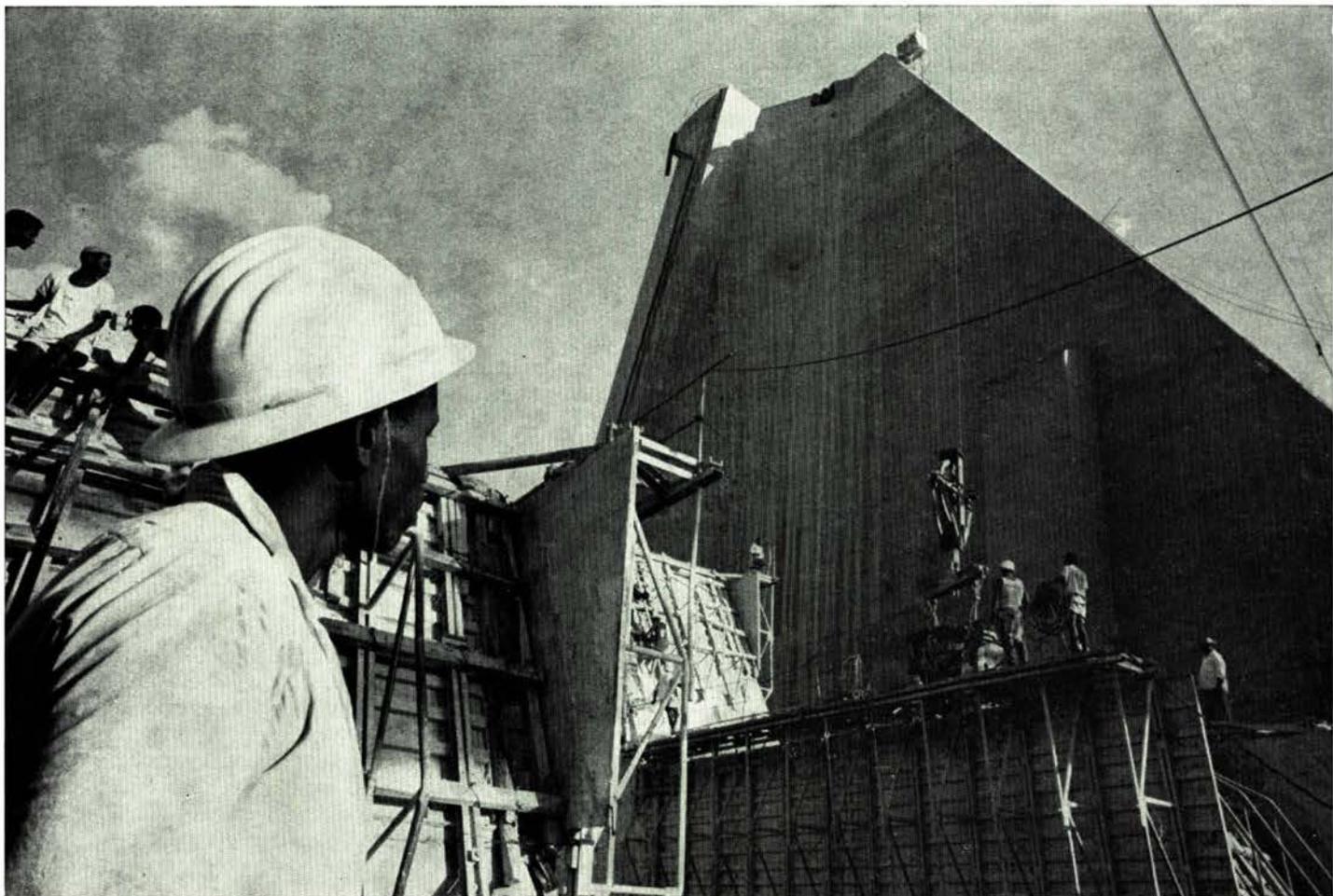
Il est souvent plus facile et plus efficace d'établir une coopération lorsqu'il s'agit d'aide visant un secteur ou des projets particuliers. Ce second aspect de la coopération mérite une attention toute particulière. Il n'y a peut-être pas de meilleur moyen, pour les donateurs et les bénéficiaires, de saisir leurs difficultés et leurs possibilités respectives, que de travailler en commun à l'exécution d'un projet déterminé. La création du Fonds de Développement du Bassin de l'Indus, sous l'égide de la Banque Mondiale, aux termes d'un accord conclu en 1960 entre l'Inde, le Pakistan, six pays donateurs agissant à titre bilatéral et la Banque elle-même offre un remarquable exemple de cette coopération. A une échelle beaucoup plus réduite, les pays membres du CAD ont collaboré à des projets relatifs à l'enseignement et aux communications en Amérique latine et en Afrique. Les pays membres de la CEE, avec la collaboration du Fonds Européen de Développement, ont entrepris de réaliser en commun, dans les pays associés, des programmes concernant, par exemple, la santé publique et les communications. Les pays scandinaves, en raison surtout de la modicité des ressources qu'ils peuvent consacrer à l'aide, ont pendant quelques années uni leurs efforts et réalisé de concert des projets d'aide dans les pays d'Afrique orientale et en Inde.

Une grande partie de l'aide aux pays en voie de développement — et en particulier l'aide technique octroyée par

(2) Cf. Efforts et politique d'aide au développement. Examen 1965. *Rapport du Président du CAD, Annexe B.*

Les grandes dates de la coopération en matière d'aide

- | | | | |
|-------------|--|-------------|---|
| 1958 | Création du Consortium d'aide à l'Inde.
CEE : Entrée en vigueur de la Convention d'Association, Yaoundé. | 1964 | Conférences des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD), Genève.
Fondation de la Banque Africaine de Développement. |
| 1959 | Première Conférence du Commonwealth sur l'éducation (renouvelée au cours des années suivantes).
Fondation de la Banque Interaméricaine de Développement. | 1965 | La BIRD annonce son intention d'organiser de nouveaux Groupes consultatifs.
Fondation de la Banque Asiatique de Développement.
Conférence du Commonwealth sur la santé.
Symposium industriel régional des Nations Unies, Manille. |
| 1960 | Création au sein de l'OECE du Groupe d'Aide au Développement, devenu par la suite le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.
Création du Consortium d'aide au Pakistan.
Création du Fonds de Développement du Bassin de l'Indus. | 1966 | Symposiums industriels régionaux des Nations Unies, Le Caire, Santiago et Koweït.
Fusion du Fonds Spécial des Nations Unies et du Programme Elargi d'Assistance Technique des Nations Unies sous le titre de Programme de Développement des Nations Unies.
Conférence économique de l'Asie du Sud-Est, Tokyo. |
| 1961 | Création du CIAP (Comité Interaméricain de l'Alliance pour le Progrès).
Conférence régionale de l'UNESCO sur l'éducation, Addis-Abéba. | | |
| 1962 | Conférences régionales de l'UNESCO sur l'éducation, Tokyo et Santiago.
Création des Consortiums d'aide à la Grèce et à la Turquie. | | |



La construction du barrage de Rosieres sur le cours du Nil Bleu au Soudan est financée par un prêt de la Banque Mondiale et un crédit de l'ADI. Le Soudan est l'un des pays pour lesquels la Banque Mondiale a organisé un Groupe consultatif réunissant des pays et des agences fournisseurs d'aide.

les institutions spécialisées des Nations Unies — est organisée par secteur. En ce domaine aussi, la coopération a fait de grands progrès depuis quelques années. Depuis 1964, la Banque Mondiale coopère étroitement avec la FAO et l'UNESCO. Les accords conclus entre ces organismes permettent de définir des projets — intéressant plus spécialement l'enseignement et l'agriculture — et de pousser leur préparation jusqu'au stade où leur financement peut être assuré par la Banque ou sa filiale, l'Agence pour le Développement International. Ce lien étroit établi entre l'aide technique et l'aide financière devrait inciter les autres organismes à conclure des arrangements analogues. La fusion récente du Fonds Spécial des Nations Unies et du Programme Elargi d'Assistance Technique des Nations Unies en un même organisme (le Programme de Développement des Nations Unies) devrait favoriser la coordination des activités d'assistance technique au sein des Nations Unies.

Il est probable que la coopération par secteur pourrait être largement développée, notamment entre les organismes multilatéraux et bilatéraux. Ainsi, pour l'aide à l'enseignement — qui absorbe à peu près la moitié des sommes consacrées à l'assistance technique — il importe au plus haut point d'adopter une stratégie commune, afin d'assurer un développement plus rationnel de l'enseignement et d'éviter le gaspillage de ressources déjà très insuffisantes. La série de conférences organisées par l'UNESCO en 1961 et 1962 sur les besoins d'enseignement dans les principales régions en voie de développement a montré la direction à suivre. De récents

travaux accomplis par l'UNESCO et l'Institut International pour la Planification de l'Education ont permis de mieux évaluer les besoins d'aide en ce domaine, tant sur le plan quantitatif que le plan qualitatif. Le désir éprouvé par les principaux donneurs, agissant à titre bilatéral, d'accroître l'efficacité de leur aide en matière d'enseignement se reflète dans quelques projets de coopération, comme le programme de formation d'enseignants récemment exécuté en Afrique orientale par le Royaume-Uni et les Etats-Unis et divers projets d'aide en coopération pour le développement d'Universités. Le Centre de Développement Industriel des Nations Unies a également organisé en 1965-1966 une série de conférences régionales, dont les participants ont examiné notamment les besoins d'aide dans ce secteur. Les conférences du Commonwealth sur les besoins en matière d'éducation et de santé ont, de même, servi de cadre à des discussions sur une coopération dans ces secteurs.

Coopération entre un groupe de pays donneurs et un pays bénéficiaire

Le troisième type de coopération est celui qui vise à apporter une aide efficace à un pays déterminé en voie de développement. Elle se traduit par la création de Consor-

tiums d'aide et, plus récemment, par celle de Groupes consultatifs. Les Consortiums d'aide au Pakistan et à l'Inde, créés sous l'égide de la Banque Mondiale, et plus récemment les Consortiums de l'OCDE pour l'aide à la Turquie et à la Grèce, ont essentiellement pour but d'obtenir qu'un certain nombre de donateurs prennent l'engagement formel de combler les déficits éventuels de ressources d'investissement ou de devises de ces pays. Les Groupes consultatifs, dont la Banque Mondiale accélère la mise sur pied, n'impliquent pas d'engagement formel sur le plan financier. Pourtant, on a fait remarquer qu'en pratique la différence entre les Consortiums et les Groupes consultatifs est moins grande qu'on ne pourrait le supposer. Les uns et les autres s'appliquent, d'une part à évaluer les besoins d'un pays en voie de développement et son aptitude à faire bon usage de l'aide dont il bénéficie, d'autre part à déterminer l'aide qui peut lui être apportée et la forme qu'elle doit prendre. En matière d'assistance technique, c'est le représentant des Nations Unies dans tel pays en voie de développement qui a souvent été à l'origine des opérations d'assistance entreprise en coopération au bénéfice de ce pays; mais le Comité d'Aide au Développement a récemment pris l'initiative d'encourager les contacts entre les représentants locaux des pays donateurs agissant au titre de l'assistance bilatérale, en adoptant ses « Principes relatifs à la coordination de l'assistance technique ». Ces principes s'inspirent largement d'une expérience de coopération effectuée en Thaïlande (voir L'OBSERVATEUR DE L'OCDE, août 1966).

Les Consortiums d'aide, les Groupes consultatifs et autres organismes de coopération locale sont importants en eux-mêmes, mais ils le sont aussi parce qu'ils stimulent les opérations d'assistance en général. Ainsi, leurs activités peuvent porter, non seulement sur le montant total de l'aide accordée à un pays, mais aussi sur l'harmonisation et l'assouplissement des conditions financières dont l'octroi de l'aide est assorti — orientation qui correspond aux Résolutions du CAD sur les conditions de l'aide. Les Consortiums d'aide et les Groupes consultatifs peuvent étudier l'aide dont un pays peut avoir besoin sous une autre forme que l'aide affectée à des projets, en particulier pour l'importation de matières premières essentielles et de pièces détachées, plutôt que de biens d'équipement neufs. Ils peuvent aussi examiner le problème connexe du financement des dépenses locales en rapport avec des projets d'aide. Il est certain que le surcroît d'attention actuellement porté aux conditions de l'aide, aux problèmes de la dette extérieure et à l'octroi d'une aide en dehors des projets doivent beaucoup aux discussions du Consortium d'aide à l'Inde.

Coopération régionale

A plus long terme, du point de vue économique et politique, le mode de coopération le plus intéressant est peut-être le quatrième, celui qui repose sur des arrangements régionaux entre pays moins développés. C'est l'Amérique latine qui vient évidemment en tête dans ce domaine. Il suffit d'évoquer à cet égard les activités, aujourd'hui bien établies, de la Banque Interaméricaine de Développement, les efforts d'intégration économique accomplis par les pays membres du Marché commun d'Amérique centrale et de l'Association de libre échange d'Amérique latine, et le système organisé par le CIAP (Comité Interaméricain de l'Alliance pour le Progrès) pour l'examen systématique de la situation économique de cette région. De plus, l'année dernière, des banques régionales de développement ont été

fondées en Afrique et en Asie, et une Conférence sur le développement économique de l'Asie du Sud-Est s'est tenue à Tokyo.

Pour l'examen des politiques d'aide et le resserrement de la coopération, la méthode régionale présente des avantages très nets. Tout d'abord, elle commence à faire naître dans la région, comme l'a dit le Président du CAD, une sorte de « conscience économique ». Ce processus de gestation sera sans doute lent et difficile — en particulier dans les pays dont les économies sont très en retard et les Gouvernements fragiles. Mais, comme l'ont montré les examens du CIAP, d'immenses progrès peuvent être accomplis en peu de temps. Cela vaut la peine de prendre des risques pour encourager la coopération et pour développer au besoin l'esprit critique entre pays d'une même région. Ainsi les réalisations économiques n'apparaîtront plus comme imposées de l'extérieur, mais comme le produit d'une volonté commune. Les systèmes régionaux présentent un autre avantage : ils permettent de mieux apprécier la façon dont l'aide doit être répartie; les demandes d'un pays donné ne sont pas considérées isolément, mais compte tenu de celles des autres pays ainsi que des autres projets. Enfin, il est plus facile de concevoir et de réaliser des projets qui exigent la coopération de plusieurs pays dans une même région : création d'Universités, aménagement de cours d'eau, transports, etc.

Cette évolution vers la coopération régionale a sans aucun doute été stimulée par la réussite du Plan Marshall et par ses conséquences en Europe. Cette coopération peut être puissamment renforcée par l'apport d'une aide extérieure massive, comme ce fut le cas en Europe et en Amérique latine. Mais au départ l'apport de cette aide n'est pas indispensable. C'est ainsi qu'en Amérique latine une action en coopération était déjà largement entamée dans des domaines comme la santé et les communications avant que l'Alliance pour le Progrès ne mette à exécution son programme d'aide extérieure. Il se peut que les pays d'une même région doivent s'habituer à résoudre en commun des problèmes relativement simples et sans grande difficulté avant de pouvoir coopérer d'une manière efficace dans les domaines plus larges et plus délicats de l'aide et du développement. Il est encourageant, par exemple, de voir se créer, sous l'égide de la Commission Economique pour l'Afrique, un groupe d'institutions sub-régionales, et s'organiser des conférences où sont discutés différents aspects de la coopération régionale africaine (formation professionnelle, planification de la main-d'œuvre et du développement, statistiques, etc.).

Ces différentes méthodes de coopération sont interdépendantes et complémentaires; elles ne s'excluent pas l'une l'autre. C'est ainsi que, dans de nombreux pays en voie de développement, les conditions de création de Consortiums d'aide ou de Groupes consultatifs ne se trouvent pas réunies, faute d'un plan de développement, ou de structures administratives suffisantes. Cependant, ces pays peuvent tirer un grand profit de consultations étroites avec leurs voisins, réalisées au sein d'un organisme sub-régional ou régional. Cela leur permettra de mieux comprendre leurs propres besoins en matière de développement. Grâce aux progrès de la coopération dans ce domaine, les pays donateurs agissant au titre de l'assistance bilatérale seront peut-être moins tentés de considérer leur aide comme un instrument de politique à court terme ou un instrument de politique commerciale. Les moyens de la coopération existent. Il appartient aux bénéficiaires de l'aide aussi bien qu'aux pays donateurs de les utiliser au mieux.

CINQ ANS D'ÉVOLUTION D

Les Ministres de l'Agriculture de l'OCDE se réuniront à Paris les 27 et 28 octobre pour examiner les grandes lignes de l'évolution des politiques agricoles depuis cinq ans. Le Comité de l'Agriculture de l'OCDE et son Groupe de Travail sur les politiques agricoles ont établi un rapport sur cette question. Le problème essentiel que les Ministres seront appelés à examiner peut s'énoncer en ces termes : comment harmoniser les divers objectifs nationaux qui peuvent parfois sembler contradictoires et comment concilier les politiques nationales avec les engagements internationaux conclus pour tenir compte des intérêts des autres pays? Albert Simantov, Directeur de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'OCDE, passe en revue dans le présent article les problèmes qui seront débattus à la Conférence Ministérielle.

Tendances récentes de l'agriculture

La croissance économique rapide enregistrée dans tous les pays Membres de l'OCDE au cours des cinq dernières années a eu d'importantes répercussions sur l'agriculture. Le secteur agricole se doit de faire un effort de rationalisation de façon à apporter une contribution efficace au développement général de l'économie. En effet, si l'agriculture ne se résout pas aux transformations nécessaires, sa situation se détériorera par rapport à celle des autres secteurs de l'économie.

Dans tous les pays Membres, l'agriculture a relevé le défi et ses structures ont subi depuis quelques années des transformations d'une ampleur rarement atteinte jusqu'alors. En même temps que des capitaux considérables étaient investis dans ce secteur, le nombre des travailleurs agricoles diminuait. En outre, le mouvement de concentration des exploitations agricoles s'est accéléré et la notion d'exploitation familiale subit actuellement une sérieuse révision.

Les agriculteurs, devant l'amélioration générale du niveau de vie et la nécessité de fournir de gros efforts en raison de la croissance économique, ont espéré que leurs revenus augmenteraient tant en valeur absolue que par rapport à ceux des autres catégories professionnelles. Il est de fait qu'au cours des dernières années les revenus agricoles ont augmenté partout en valeur absolue et que dans certains pays ils ont aussi augmenté en valeur



relative. Toutefois, en dépit de ces améliorations, le niveau général des revenus agricoles est encore inférieur à ce qu'espéraient les agriculteurs car l'écart entre les revenus agricoles et ceux des autres secteurs reste considérable. Si l'amélioration des structures agricoles a apporté quelque atténuation à la situation difficile des agriculteurs à faibles revenus, on constate encore d'importantes disparités à l'intérieur du secteur agricole lui-même.

Au cours des dernières années, la situation de l'offre et de la demande de l'ensemble des produits agricoles s'est profondément modifiée; vers 1960-1961, les stocks excédentaires avaient atteint un niveau sans précédent, surtout en Amérique du Nord. Depuis lors, ils ont progressivement diminué et leur niveau actuel peut être considéré comme un report normal pour certains produits, notamment le blé. Cette diminution des excédents s'explique premièrement par l'apparition sur la scène mondiale de nouveaux acheteurs importants comme l'URSS et la Chine, et deuxièmement par l'accroissement des livraisons de denrées alimentaires aux régions moins développées du monde. Malgré l'élargissement des débouchés à l'extérieur de la zone de l'OCDE, il semble que pour la plupart des pays Membres le problème à surmonter soit encore celui du déséquilibre probable entre les taux antérieurs d'accroissement de la production et le taux potentiel d'accroissement de la consommation.

L'accroissement de l'aide alimentaire est dû au fait que les régions moins développées du monde sont dans

Thème de la réunion de l'Agriculture



Réunion des Ministres de l'Agri

l'impossibilité d'augmenter leur production alimentaire à une cadence comparable à celle de l'augmentation de leurs besoins; celle-ci résulte à la fois de l'accroissement démographique et du relèvement des niveaux de vie. Depuis le début de la décennie, on a vu apparaître des tendances inquiétantes. Les approvisionnements en denrées alimentaires par habitant qui, dans l'ensemble des régions moins développées, avaient progressivement augmenté depuis la guerre jusqu'à la fin des années 50 se sont par la suite amenuisés et se situent maintenant au-dessous du niveau de l'immédiat après-guerre et même de celui des années d'avant-guerre. Cette situation est un nouvel aspect dont les pays Membres de l'OCDE doivent tenir compte dans l'élaboration de leurs politiques.

Le volume des échanges de produits agricoles a continué de s'accroître à peu près au même rythme que celui de la production dans la zone de l'OCDE, mais les termes de l'échange de l'agriculture ne se sont guère améliorés et se sont même, dans certains cas, encore dégradés. La situation continue à être difficile sur le marché d'assez nombreux produits.

ES POLITIQUES AGRICOLES :

ion des Ministres re de l'OCDE



culture de l'OCDE en juin 1965

Parmi les événements marquants des cinq dernières années, il faut également mentionner l'entrée en vigueur de la politique agricole commune de la Communauté Economique Européenne. C'est la tentative la plus ambitieuse qui ait été faite jusqu'à présent pour intégrer les économies de différents pays et apporter une solution concertée à leurs difficultés. Les résultats d'une telle tentative sont suivis avec grand intérêt par les Gouvernements et l'opinion publique de tous les pays.

Ajustement des politiques agricoles

Pour faire face à cette évolution rapide de la situation, les Gouvernements des pays Membres ont progressivement modifié leur politique agricole et, dans certains cas, la nouvelle politique adoptée marque une rupture complète avec les méthodes antérieures. Lorsqu'ils se réuniront à la fin d'octobre au siège de l'OCDE, les Ministres de l'Agriculture devront faire

le point de tous ces changements.

Les Ministres ont déjà étudié ces problèmes lors de réunions précédentes et leurs débats ont permis de dégager certains principes qui devraient inspirer la politique agricole à long terme des Gouvernements. Ils se sont aussi préoccupés dans le passé du problème des faibles revenus dans l'agriculture. Une étude publiée en 1964 traite de la nature de ce problème et des solutions qui pourraient lui être apportées. On admet communément aujourd'hui que ce problème ne saurait être résolu par l'application d'une politique uniforme au secteur agricole tout entier : c'est ainsi qu'un soutien général des prix n'aurait qu'une utilité limitée en la matière. Les mesures visant à faciliter le déplacement des agriculteurs à faibles revenus vers d'autres branches d'activité ou à les inciter à prendre leur retraite sont celles qui devraient donner les meilleurs résultats.

Au cours d'une autre session, les Ministres ont examiné les effets qu'ont eus sur la production les efforts déployés par les agriculteurs pour appliquer des méthodes plus rentables et les mesures prises par les Gouvernements pour améliorer les revenus agricoles. Ils ont étudié en même temps comment se comportent les revenus des agriculteurs lorsqu'un Gouvernement est amené à prendre des mesures de contrôle de la production. Là encore, les Ministres ont conclu que l'amélioration des structures agricoles résultant de la diminution du nombre de petites exploitations devrait réduire l'acuité du problème des revenus agricoles et donner aux Gouvernements une plus grande liberté de mouvement pour agir sur l'offre par la politique des prix et le recours à d'autres instruments.

Les échanges internationaux ont également été au centre des discussions que les Ministres de l'Agriculture ont eues à l'OCDE. L'OCDE prépare régulièrement à l'intention des Gouvernements des études détaillées sur les perspectives à court terme du marché des divers produits et sur les conditions qui régissent les échanges (restrictions à l'importation, aides aux exportations). Cette confrontation régulière des politiques et pratiques commerciales et des problèmes qui se posent dans ce

domaine a été particulièrement utile à une époque où les changements apportés par certains pays à leur politique nationale menaçaient d'entraver les échanges de plusieurs produits; elle a permis aux pays Membres de parvenir à une meilleure compréhension de leurs problèmes respectifs, condition indispensable à l'amélioration des relations commerciales. L'examen des perspectives à long terme de la production et de la consommation d'un certain nombre de produits essentiels permet également aux Gouvernements de se faire une idée plus précise de la situation probable de l'offre dans quelques années et les aide ainsi à définir leur politique de production.

Les Ministres de l'Agriculture ont pleinement reconnu que l'octroi d'une aide sous forme de denrées alimentaires pourrait contribuer utilement au développement économique des pays où ces produits font défaut. Ils ont souligné à plusieurs occasions la nécessité de coordonner l'aide alimentaire avec les autres formes d'aide et de veiller à ce qu'elle n'ait pas certaines répercussions préjudiciables à l'économie des pays bénéficiaires et aux échanges commerciaux. L'aide alimentaire revêtira sans doute une importance accrue si les pays moins développés n'obtiennent pas les résultats escomptés des efforts qu'ils déploient pour que leur production alimentaire progresse au même rythme que leurs besoins.

Etant donné ce qui précède, la prochaine réunion des Ministres sera essentiellement consacrée à l'examen des questions suivantes : moyens d'assurer des revenus suffisants aux agriculteurs tout en réduisant les disparités au sein de l'agriculture et sans qu'il en résulte une charge excessive pour le reste de la collectivité; nécessité d'obtenir une production suffisamment souple pour qu'elle puisse réagir aussi bien en cas d'excédents qu'en cas de pénurie; moyens d'accélérer l'amélioration des structures agricoles et de faire de l'agriculture un important facteur du développement économique; mesures à prendre pour harmoniser les politiques agricoles des pays Membres et des groupements régionaux; nécessité d'améliorer les conditions du commerce international des produits agricoles et de réduire les obstacles aux échanges.

CROISSANCE ECONOMIQUE: EXAMEN DES PERSPECTIVES AU MILIEU DE LA DECENNIE

Il ya cinq ans, les pays Membres de l'OCDE se fixaient pour objectif d'accroître de 50 % leur production nationale globale au cours de la décennie 1960-1970.

Le Comité de Politique Economique de l'OCDE a chargé un de ses Groupes de Travail de procéder, en milieu d'exercice, à un examen des progrès accomplis vers cet objectif de croissance.

Le présent article est fondé sur l'introduction et le résumé du rapport fourni par le Groupe, qui sera publié prochainement. On y trouvera une analyse des résultats obtenus au cours des cinq premières années, par rapport aux prévisions initiales servant de base à l'objectif de croissance; une évaluation des perspectives d'expansion continue dans la zone de l'OCDE et une étude des politiques qui seront nécessaires pour assurer la croissance dans la stabilité dans les années à venir.

En définissant l'objectif de croissance, les pays Membres de l'OCDE ont reconnu « qu'une croissance rapide est de nature à faciliter le développement harmonieux de l'économie mondiale et à favoriser l'établissement d'un système libéral d'échanges internationaux; qu'elle constitue la base indispensable d'une amélioration des niveaux de vie et permet d'assurer un haut niveau d'emploi ». En outre, « les pays industrialisés Membres de l'Organisation pourront ainsi contribuer plus efficacement à la croissance des pays moins développés ».

Tous les Gouvernements s'efforcent d'assurer à leur économie une expansion régulière dans la stabilité des prix et l'équilibre des paiements extérieurs mais, pour chaque pays

de l'OCDE, la croissance est conditionnée par le maintien d'une expansion régulière dans les autres pays Membres. La fixation d'un objectif collectif n'a pas seulement incité chaque pays à prendre des mesures plus efficaces pour stimuler sa croissance économique, elle a également facilité l'adoption de ces mesures, en contribuant à créer un large climat d'expansion et en favorisant les consultations internationales entreprises à cet effet.

De nombreux pays estiment qu'il est utile de faire périodiquement le point des perspectives d'expansion pour les cinq ou six années à venir. Ce travail est indispensable à la planification des dépenses d'investissement, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ainsi qu'aux décisions à long terme touchant les dépenses courantes de l'Etat. Les projections nationales comportent nécessairement des hypothèses concernant l'évolution économique des autres pays; il est bon de confronter de temps à autre ces estimations, afin de s'assurer que les hypothèses sont compatibles les unes avec les autres.

De cet examen effectué au milieu de la décennie, il ressort que l'objectif assigné à la production sera atteint et même dépassé. Toutefois, la plupart des pays Membres ont subi des tensions inflationnistes et souffert de déséquilibres dans leurs paiements extérieurs. L'une des tâches importantes auxquelles il faudra faire face durant le reste de la période sera d'asseoir l'expansion sur les bases mieux équilibrées et plus durables qu'on avait en vue au moment où l'objectif a été fixé. On devra utiliser avec souplesse toute une gamme d'instruments de politique afin de contenir la hausse des coûts et des prix, si l'on veut pouvoir concilier les taux d'expansion découlant des projections avec une stabilité raisonnable des prix et un équilibre de la balance des paiements.

Dans son rapport, le Groupe de Travail n'envisage que la période allant jusqu'à 1970, mais à cette époque la situation devra être jugée non seulement en fonction du niveau de production et du niveau de vie qui auront été atteints, mais aussi en fonction des bases qui auront été posées en vue d'une nouvelle progression.

L'expansion de 1960 à 1970

Durant la première moitié de la décennie l'expansion économique a été rapide. Dans l'ensemble des pays qui for-

ment actuellement la zone de l'OCDE (1), la production totale de biens et de services a augmenté de 4,9 % par an. Cela représente une très forte accélération par rapport aux cinq années précédentes où le taux avait été de 3,5 %. De fait, ce taux de 4,9 % est très voisin de celui qui avait été atteint au début des années 50, à une époque où plusieurs facteurs ont exercé une action particulièrement favorable à une croissance rapide. En 1965 le PNB global des pays de l'OCDE a largement dépassé 1 250 milliards de dollars alors qu'en 1960 il s'était établi à 1 000 milliards de dollars seulement (ces deux montants étant exprimés au prix de 1965). La production s'est accrue beaucoup plus rapidement que la population, de sorte que le PNB par habitant a progressé de plus de 300 dollars pendant ces cinq années, atteignant en moyenne 1 900 dollars.

Pendant la première moitié de la décennie, le taux d'expansion a été nettement supérieur à la moyenne de 4,1 % requise pour atteindre en 1970 l'objectif fixé. Si l'on fait abstraction du Japon, qui n'était pas membre de l'Organisation à l'époque où l'objectif a été défini, le PNB a augmenté de 4,7 % par an en moyenne. Ce résultat a apaisé les nombreux doutes qui avaient été exprimés lors de la fixation de l'objectif et permet de mesurer le succès des politiques visant à assurer dans chaque pays Membre la pleine et efficace utilisation des ressources de main-d'œuvre et d'équipement.

Cette expansion présente deux aspects : premièrement, un *accroissement de la capacité de production* et deuxièmement la *résorption des ressources inemployées* là où existaient des marges relativement importantes de capacité inutilisée. Sous ces deux angles, les progrès accomplis sont satisfaisants. Ainsi, le taux d'accroissement de la capacité de production, qui constitue à long terme le facteur fondamental de la croissance, a été un peu supérieur à celui de la décennie précédente, pendant laquelle l'augmentation avait déjà été rapide.

Les résultats obtenus par l'ensemble de la zone de l'OCDE sont dus, pour une grande part, à une *nouvelle accélération de l'expansion en Amérique du Nord*, où d'importants progrès ont été réalisés vers la réduction du chômage et l'utilisation plus complète de l'équipement de production. Le rôle joué par les Etats-Unis a été particulièrement important, à la fois parce que leur PNB représente plus de 50 % de celui de toute la zone de l'OCDE et parce qu'ils absorbent une large part des exportations des autres pays. Cette évolution s'explique en grande partie par le succès d'une *politique budgétaire expansionniste*. Pour les pays européens de l'OCDE, l'expansion de la production totale a aussi été plus rapide de 1960 à 1965 qu'au cours des cinq années précédentes et, au Japon, elle s'est poursuivie à peu près au même rythme élevé que pendant les cinq années antérieures. Plusieurs de ces pays, où le taux d'utilisation de la capacité productive était déjà élevé, ont dû prendre des mesures de stabilisation pour contenir la hausse des prix; mais seuls quelques-uns ont connu un ralentissement, d'ailleurs très faible, de l'expansion par rapport à la période 1955-1960.

Les facteurs qui ont contribué à l'expansion pendant la première moitié de la décennie sont multiples et complexes. L'énergie avec laquelle les Gouvernements se sont constam-

ment efforcés *d'atteindre et de maintenir un niveau élevé d'emploi* a exercé une influence primordiale sur l'accélération de l'expansion. L'augmentation des effectifs employés a joué un rôle, comme dans le passé, mais ce qui a été beaucoup plus important, c'est l'accroissement de la production par travailleur qui, s'élevant à 3,7 % par an, a suffi à lui seul à accélérer l'expansion par rapport aux cinq années précédentes. Cet accroissement de la production moyenne par travailleur a été facilité par la persistance des mouvements de main-d'œuvre vers les secteurs à forte productivité, tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre; à cet égard, l'exode continu des travailleurs agricoles vers d'autres branches d'activité a joué un rôle particulièrement important dans la plupart des pays. Toutefois, l'accroissement de la productivité *à l'intérieur* des branches d'activité semble avoir atteint des proportions bien plus considérables, car on a appliqué des méthodes plus efficaces de gestion et de production. Les investissements en matériel et en équipement se sont maintenus à un niveau élevé; la part du PNB affectée aux investissements a également été très forte, plus forte même, dans plusieurs pays, que de 1955 à 1960. Les dépenses consacrées à l'enseignement et aux activités de recherche et de développement ont fortement augmenté.

Le commerce extérieur des pays de l'OCDE s'est accru plus rapidement que leur production totale de biens et services. Cette progression, qui a été en partie le résultat de la libération des échanges, a contribué à la croissance de la zone en améliorant l'allocation des ressources et en accroissant la spécialisation.

Cet accroissement de la productivité a été mis à profit de façon très variable selon les pays. Dans plusieurs cas, il a permis d'augmenter les loisirs, de réduire la durée de travail et d'allonger les congés. Dans la plupart des pays, les investissements fixes ont progressé plus rapidement que la production totale, ce qui a contribué à accélérer la croissance elle-même. Une amélioration notable des niveaux de vie a été observée dans toute la zone de l'OCDE, encore que dans certains pays les dépenses des consommateurs n'aient pas augmenté aussi vite que le produit national.

Perspectives pour 1970

Si les pays adoptent les politiques requises et savent les harmoniser, il y a tout lieu de penser qu'un taux d'expansion proche de celui de la première moitié de la décennie pourra être obtenu et que l'objectif de croissance de 50 % fixé pour la totalité de la décennie sera atteint et même dépassé. Actuellement, les projections du PNB pour l'ensemble des pays de l'OCDE moins le Japon indiquent que, dans la seconde moitié de la décennie, l'expansion se poursuivra au taux moyen de 4,4 % par an (Tableau A). En combinant ce taux avec celui de 4,7 % atteint au cours de la première moitié de la décennie, on obtient une moyenne sensiblement supérieure aux 4,1 % que suppose l'objectif fixé.

Si l'on inclut le Japon, le PNB global de la zone de l'OCDE devrait s'accroître de 4,6 % par an entre 1965 et 1970. Ce taux, voisin des 4,9 % atteints durant la première moitié de la décennie, porterait à 1 600 milliards de dollars (aux prix

(1) Dix-huit pays européens à économie de marché, le Canada, les Etats-Unis et le Japon.

de 1965) le produit brut global de la zone de l'OCDE en 1970, soit une augmentation de 60 % ou de 600 milliards de dollars par rapport à 1960.

Comme pendant la première moitié de la décennie, l'accroissement du taux d'utilisation des ressources sera l'un des principaux facteurs de l'expansion. En particulier, les résultats obtenus par les Etats-Unis dans leurs efforts pour réduire encore le chômage joueront un rôle déterminant. Le taux de chômage de 4 % que le Gouvernement se proposait comme objectif intérimaire a été atteint au début de 1966; bien qu'aucun objectif nouveau n'ait été fixé, le Gouvernement a la ferme intention de faire baisser encore ce taux, tout en maintenant la stabilité des prix.

La répartition de cet accroissement considérable de production entre les diverses utilisations possibles pose aux pouvoirs publics de nombreux problèmes fondamentaux. Beaucoup de pays prévoient qu'il sera nécessaire de consacrer une plus forte proportion de la production aux investissements productifs, afin de financer l'équipement indispensable à la croissance. Malgré tout, il restera une marge considérable que l'on pourra consacrer à l'élévation des niveaux de vie : d'après les projections, la consommation par habitant pourrait s'accroître de 3,3 % par an; si ce taux était maintenu, le niveau de vie moyen doublerait, et au-delà, en l'espace d'une génération. De plus, les hommes auront davantage de loisirs pour profiter de ces biens et de ces services.

Le commerce extérieur devrait continuer de progresser plus rapidement que la production de biens et de services, pendant la seconde moitié de la décennie. L'expansion substantielle de la production prévue pour la zone de l'OCDE devrait entraîner des niveaux de prix raisonnablement stables pour les produits alimentaires et les matières premières importés du reste du monde.

Une politique d'expansion

Les objectifs de la politique future restent les mêmes : utiliser de façon satisfaisante la capacité de production; maintenir et améliorer la stabilité des prix et l'équilibre des paiements extérieurs; accélérer l'augmentation de la capacité de production et accroître la productivité de la main-d'œuvre et des autres ressources. Toutefois, de nouveaux instruments devront être mis au point et utilisés avec énergie si l'on veut maintenir le même taux de croissance et atteindre les principaux objectifs de la politique économique en remédiant aux lacunes du passé.

Le maintien du plein emploi

Au milieu de la décennie, les Etats-Unis ont atteint leur objectif intérimaire qui était de ramener la proportion de chômeurs à 4 % de la population active civile. Ils y sont parvenus par une application énergique de la politique budgétaire. Ils devront continuer, dans les années qui viennent, à

faire largement usage des instruments de régulation de la demande, dans un sens ou dans l'autre, selon les nécessités. En outre, ils devront également prendre des mesures pour accroître la qualité et la mobilité de la population active et réunir les conditions indispensables à un nouvel abaissement du niveau du chômage auquel l'économie peut fonctionner sans risque. Etant donné que ces mesures ont donné jusqu'ici d'excellents résultats, on est fondé à conclure qu'en 1970 il sera possible de concilier un taux de chômage de 3,5 % ou même inférieur, avec une stabilité raisonnable des prix et l'équilibre de la balance des paiements. En Italie, on pense que l'expansion s'accompagnera d'une réduction sensible du chômage au cours des cinq années à venir.

L'équilibre de la balance des paiements

La plupart des pays se sont trouvés, à un moment ou à un autre, aux prises avec des déséquilibres de leur balance des paiements. Pour des raisons évidentes, les pays qui connaissent un déficit sont, plus que ceux dont la balance est excédentaire, incités à corriger les déséquilibres de paiements. Cependant, pour qu'un système international d'échanges et de paiements donne satisfaction, il importe que les pays dont la balance des paiements est excédentaire prennent des mesures pour rétablir l'équilibre de leurs paiements extérieurs. Les déficits persistants constituent une grave menace : les pays touchés peuvent se trouver obligés de freiner leur expansion. C'est effectivement ce qui s'est produit ces dernières années dans un grand pays industrialisé, le Royaume-Uni. Les pouvoirs publics ont adopté une série de mesures pour accélérer le relèvement de la productivité et redresser la balance des paiements. En attendant que ces mesures produisent leurs effets, il a fallu réduire la pression de la demande, afin d'améliorer la balance commerciale, et prendre des dispositions pour diminuer les sorties de capitaux. Les autorités du Royaume-Uni ont annoncé à la fin de juillet 1966 que l'objectif de production indiqué dans le Plan national devrait être abaissé au vu de l'évolution intervenue depuis l'élaboration du Plan.

La stabilité des prix

De nombreux pays d'Europe, de même que le Japon, ont été obligés d'adopter des programmes de stabilisation pour freiner la hausse des prix. Depuis une date récente, l'Amérique du Nord connaît également ces préoccupations. Dans un certain nombre de pays, ces programmes ont donné de bons résultats : la pression de la demande a diminué et la hausse des prix a été contenue. Désormais, ces pays devraient pouvoir soutenir un rythme d'expansion en rapport avec l'accroissement de leur capacité de production.

Toutefois, le problème de la hausse des prix n'était pas dû exclusivement à une demande excédentaire. Lorsque le taux d'utilisation des ressources est élevé, les prix et les coûts peuvent monter même si la pression de la demande glo-

EXPANSION DE LA PRODUCTION TOTALE DANS LES PAYS DE L'OCDE 1960-1970

Pourcentages moyens annuels d'accroissement

	Pondération en 1963	Décennie 1960-1970	1 ^{re} moitié de la décennie 1960-1965 Réalisé	2 ^e moitié de la décennie 1965-1970 Projection	
Grands pays	CANADA	3,6	5,2	5,5	4,8
	FRANCE	7,3	4,9	5,1	4,8
	R F D'ALLEMAGNE	8,6	4,2	4,8	3,5
	ITALIE	4,1	5,1	5,1	5,0
	JAPON	5,4	8,5	9,6	7,5
	ROYAUME-UNI	7,7	3,7	3,3	4,1
	ÉTATS-UNIS	53,3	4,5	4,5	4,5
	Total	90,0	4,7	4,8	4,6
Petits pays industrialisés	AUTRICHE	0,7	4,0	4,3	3,8
	BELGIQUE	1,3	4,3	4,5	4,0
	DANEMARK	0,7	4,7 ^{a)}	4,9	4,4 ^{a)}
	ISLANDE	0,1	• •	5,6	• •
	IRLANDE	0,2	• •	3,8	• •
	LUXEMBOURG	0,1	3,0	2,9	3,2
	PAYS-BAS	1,3	4,7	4,8	4,5
	NORVÈGE	0,5	5,0	5,2	4,8
	SUÈDE	1,4	4,7	5,1	4,3
	SUISSE	1,0	4,5	5,3	3,7
	Total	7,3	4,5	4,8	4,2
Pays en voie de développement	GRÈCE	0,4	8,1	8,7	7,5
	PORTUGAL	0,3	6,2	5,8	6,6
	ESPAGNE	1,4	• •	9,2	• •
	TURQUIE	0,6	• •	4,3	• •
	Total	2,7	• •	7,7	• •
Total OCDE	100,0	4,7	4,9	4,6	
Total OCDE, moins le Japon	94,6	4,5	4,7	4,4	
Objectif collectif		4,1	• •	• •	

(a) 1960-1969 ou 1965-1969.

Les projections indiquées pour les divers pays diffèrent de par leur caractère en raison des données dont elles ont été extraites. Pour certains pays, comme la France, l'Italie, la Norvège et le Royaume-Uni, ce sont celles qui figurent dans les plans établis par les Gouvernements et elles ont été retenues comme objectifs. Cependant, le Gouvernement britannique a annoncé le 27 juillet 1966 que les objectifs du Plan devraient être abaissés; les chiffres de remplacement n'étaient pas disponibles quand les prévisions ont été établies. Pour d'autres pays (Belgique, Danemark, Pays-Bas, Suède), il s'agit de prévisions établies par les Gouvernements pour servir de fondement à leur politique. Pour d'autres pays encore, bien que les projections n'aient pas le même caractère officiel, elles sont acceptées par les Gouvernements qui considèrent qu'elles donnent une indication assez valable des perspectives d'expansion économique de leur pays au cours des années 1965 à 1970. Pour tous les pays, les projections sont, bien entendu, peut-être appelées à subir des remaniements en fonction de la manière dont la situation évoluera effectivement. En fait, l'Irlande et le Japon procèdent actuellement à une révision de leurs plans officiels; on ne dispose donc d'aucune projection concernant l'Irlande et celles qui concernent le Japon ne sont que provisoires.

bale n'est pas excessive. Pour faire face à ce problème, de nombreux pays ont entrepris d'élaborer une politique des prix et des revenus afin de mieux pouvoir aligner l'augmentation des revenus nominaux sur le taux de croissance de la productivité nationale à moyen terme et d'empêcher les hausses de prix qui ne seraient pas justifiées par une augmentation des coûts. Ces politiques sont relativement récentes dans la plupart des pays et bien souvent les instruments nécessaires à leur application ne sont pas encore forgés. Il est donc trop tôt pour en généraliser l'usage. Dans tous les pays,

on s'est rendu compte que, pour assurer le succès d'un programme de stabilisation des prix, il fallait avant tout éviter une pression excessive de la demande.

Mesures visant à accroître l'offre

L'accélération du rythme de croissance est subordonnée au relèvement de la productivité de la main-d'œuvre et de

l'équipement. A cet effet, de nombreux pays ont adopté toute une série de mesures portant sur l'enseignement, la main-d'œuvre, l'aménagement régional et la recherche, et ils ont pris des dispositions pour augmenter la part de la production consacrée à l'accroissement du stock de biens capitaux.

La rapidité du progrès technique rend de plus en plus nécessaire la mobilité de la main-d'œuvre sur les plans géographique, professionnel et industriel. Les mesures prises par les Gouvernements pour accélérer les adaptations requises, tout en abaissant le coût humain et économique des transformations, comprennent un renforcement des services traditionnels de l'emploi, des programmes de formation et d'adaptation professionnelles, le maintien du revenu des travailleurs qui se préparent à changer d'emploi, et des programmes spéciaux d'aide aux diminués physiques et mentaux. Si les mesures visant à éliminer les discriminations dans l'emploi et à assurer une plus grande égalité des chances économiques obéissent surtout à des considérations sociales et humanitaires, elles ont aussi pour effet d'améliorer la répartition des ressources.

En diminuant le chômage structural et en favorisant une adaptation rapide aux transformations du marché du travail, une politique active de la main-d'œuvre peut abaisser le niveau minimal de chômage compatible avec une stabilité raisonnable des prix. Elle peut aussi renforcer la politique des prix et des revenus en ne laissant pas au seul mécanisme des salaires la charge de provoquer la redistribution nécessaire de la main-d'œuvre.

Épargne et investissements

Nombre de pays considèrent qu'il est nécessaire de consacrer une plus large part de leur production aux investissements, tant publics que privés, afin de soutenir l'expansion de la production. C'est particulièrement le cas des pays d'Europe continentale. Même des pays qui ne cherchent pas à accroître les investissements plus rapidement que la production n'augmente ont adopté des mesures, des encouragements de nature fiscale par exemple, pour stimuler les investissements privés en machines et en équipement. En outre, dans plusieurs pays, les dépenses de consommation du secteur public ont tendance à augmenter fortement en raison notamment de la nécessité d'améliorer l'enseignement et d'autres services sociaux.

Il en résulte que, dans plusieurs pays d'Europe, il ne serait guère possible d'alléger la fiscalité si l'on veut éviter l'inflation. Dans certains d'entre eux, il sera peut-être nécessaire de maintenir au secteur public un budget en excédent, car l'épargne privée sera peut-être insuffisante, malgré les mesures prises afin de l'encourager, pour financer un accroissement des investissements. Il serait également souhaitable que les pouvoirs publics aient plus largement recours à la politique budgétaire et ne comptent pas d'une manière aussi exclusive sur la politique monétaire pour lutter contre l'inflation, car l'importance excessive accordée à la politique monétaire a eu pour résultat de porter les taux d'intérêt à

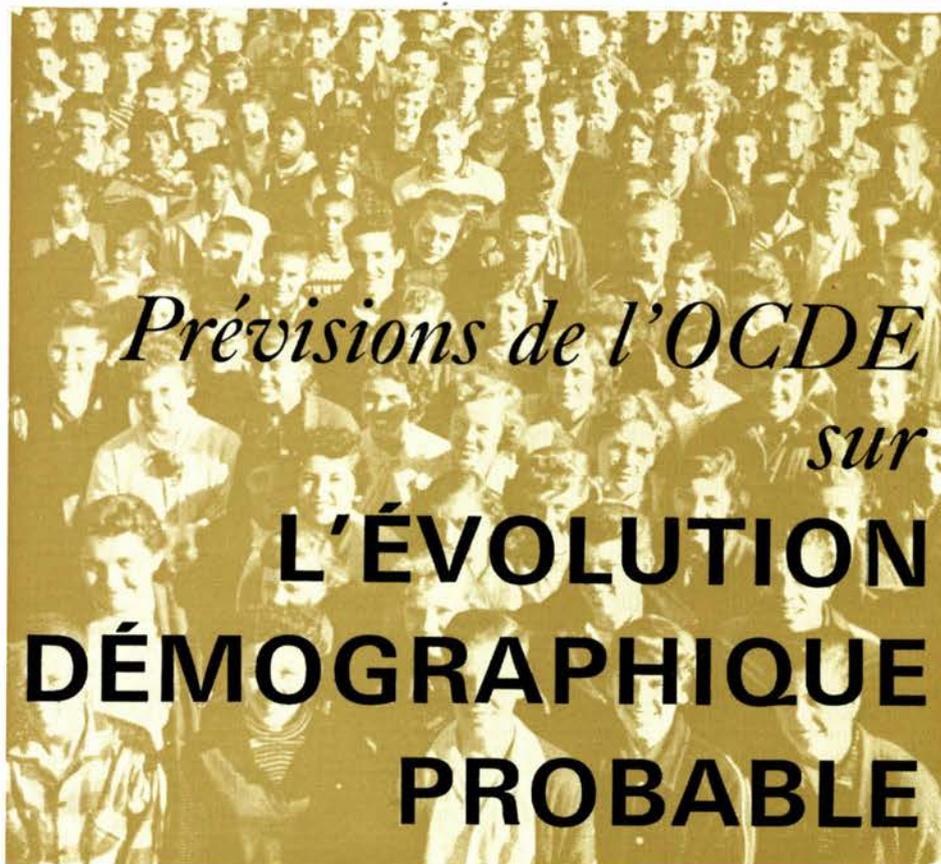
des niveaux exceptionnellement élevés. Un recours excessif aux restrictions de crédit peut parfois faire obstacle à l'équilibre des paiements internationaux et freiner la redistribution des ressources que l'on souhaite opérer en faveur des investissements.

Pour que les investissements puissent évoluer de façon satisfaisante, il faut aussi que soient réalisées, sur les marchés financiers, des conditions qui permettent de mobiliser l'épargne et de l'orienter vers les investissements indispensables à la croissance. Ces dernières années, les programmes élaborés par les Etats-Unis pour freiner les sorties de capitaux vers les pays industriels ont restreint les possibilités d'accès des entreprises européennes à une source importante de capitaux et incité les sociétés américaines à s'adresser aux marchés européens pour financer leurs opérations à l'étranger. L'équilibre des paiements internationaux exige que les sorties de capitaux des Etats-Unis soient maintenues dans les limites de l'excédent des paiements courants de ce pays, dont on ne peut espérer qu'une augmentation modérée d'une année sur l'autre. En outre, la demande mondiale de capitaux sera sûrement importante et ne fera que croître. Il est donc peu probable qu'au cours des prochaines années les pressions exercées sur les marchés européens des capitaux s'allègent. Malgré les progrès accomplis récemment par ces marchés, il y a encore place pour des améliorations qui réduiront les différences dans le niveau de perfection institutionnelle caractérisant les pays.

La coopération internationale

Le commerce extérieur devrait continuer de progresser plus rapidement que la production de biens et de services dans la zone de l'OCDE. Cette expansion devrait contribuer, comme auparavant, à une meilleure répartition des ressources et à une croissance plus rapide de la production. Cependant, malgré tous les progrès réalisés dans le passé, il reste d'importants obstacles au commerce international. La « Négociation Kennedy » offre une occasion exceptionnelle d'aller encore plus avant sur la voie qui mène à la suppression des obstacles aux échanges. L'application de politiques commerciales et agricoles plus libérales stimulerait également la croissance économique.

Du fait de cette expansion rapide des échanges, les pays Membres deviendront encore plus tributaires les uns des autres et, dans chaque pays, la situation de la demande se rapprochera de la situation moyenne qui prévaut dans des groupes de pays. D'autre part, l'évolution économique d'un pays donné ne dépendra plus exclusivement de la politique suivie par ce pays et chaque Gouvernement sera de plus en plus intéressé par la politique et la situation des pays voisins. C'est pourquoi les consultations internationales sur les politiques à court terme et à long terme devraient prendre une importance croissante au cours des prochaines années. Cette coopération favorisera la réalisation de l'objectif collectif de croissance, pour le plus grand avantage de tous les pays Membres.



Prévisions de l'OCDE sur L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PROBABLE

Des prévisions sur l'évolution de la population dans un certain nombre de pays de l'OCDE jusqu'en 1980 sont rassemblées dans un nouveau rapport de l'OCDE (1) préparé par Louis Henry, de l'Institut National d'Études Démographiques (France), avec la collaboration d'un groupe d'experts en démographie de pays Membres de l'OCDE.

Le rapport constitue une révision et un élargissement des études démographiques publiées antérieurement par l'OCDE, en 1956 et en 1961, et révèle certains changements importants par rapport aux prévisions antérieures. Les conclusions générales de Louis Henry sont illustrées ici par quelques-uns des nombreux tableaux et graphiques qui figurent dans le rapport.

L'écart entre les perspectives précédentes et l'évolution réelle est surtout marqué pour les naissances et les mouvements migratoires. Au Danemark, en Espagne et aux États-Unis, les naissances n'ont pas atteint les chiffres attendus ; ailleurs, elles les ont dépassés de 3 % à 9 % dans la période 1959-1963.

L'émigration a dépassé les prévisions en Irlande et, semble-t-il, en Espagne et au Portugal ; le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni qui avaient prévu un excédent d'émigration ont eu, en fait, un excédent

d'immigration ; l'immigration a dépassé les prévisions en France, surtout à cause des rapatriements, et en Suède. Une forte immigration a eu lieu en Allemagne et en Suisse. Autrement dit, l'Europe méridionale demeure une région d'émigration alors qu'à l'exception de l'Irlande le reste de l'Europe occidentale est, actuellement, une zone d'immigration.

En l'absence de migrations, une augmentation de population de 1965 à 1980 est prévue par tous les pays Membres ; pour les pays d'Europe, elle est de l'ordre de 5 % en Allemagne et en Autriche, s'échelonne de 9 % à

13 % pour la Suisse, le Royaume-Uni, la Suède, l'Espagne, la France, le Danemark, la Grèce et l'Italie ; viennent ensuite la Norvège (15 %), le Portugal (20 %), les Pays-Bas (25 %) ; aux États-Unis, l'augmentation prévue sans migration est de l'ordre de 22 % ; sans migration la population de l'Irlande augmenterait de 27 % ; l'émigration prévue réduit cette augmentation à 16 %.

L'évolution de la population d'âge actif des deux sexes varie beaucoup suivant les pays : en Allemagne et en Autriche, elle diminue jusqu'en 1975 ; au Royaume-Uni et en Suède, elle ne croît que très peu ; l'augmentation est, au contraire, nettement au-dessus de la moyenne au Canada, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Portugal.

Aux États-Unis, la population d'âge actif progresse à peu près au même rythme que la population totale alors que dans l'ensemble des pays Membres d'Europe la population totale croît plus vite que la population d'âge actif ; mais il y a, au sein de cet ensemble, des différences marquées entre pays : l'Espagne, la France, la Grèce et le Portugal sont proches des États-Unis, alors que l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni et la Suède s'en écartent le plus.

Aux États-Unis, la proportion de jeunes adultes dans la population d'âge actif doit augmenter à partir de 1970 ; on n'observe pas d'évolution analogue dans l'ensemble des pays Membres d'Europe ; cette proportion y varie peu ; mais il y a de grandes différences d'un pays à l'autre ; dans les pays du Sud (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) la part des jeunes dans la population d'âge actif diminue, en France elle ne change guère jusqu'en 1975, cependant que les autres pays évoluent un peu comme les États-Unis, au moins de 1970 à 1975.

En 1980, au terme de cette évolution, la proportion des jeunes adultes dans la population d'âge actif est plus uniforme qu'en 1965 et inférieure à celle des États-Unis, sauf en Irlande, aux Pays-Bas et au Portugal.

Dans les pays Membres d'Europe, la population âgée doit croître nettement plus vite que la population d'âge actif jusqu'en 1975 ; aux États-Unis, la différence de rythme d'accroissement est beaucoup plus faible. Il en résulte que le nombre de personnes âgées par personne d'âge actif aug-

(1) Enquête sur l'évolution démographique, OCDE, juillet 1956.

POPULATION TOTALE EN 1965, 1970, 1975 ET 1980

	HYPOTHÈSE	1965		1970		1975		1980	
		MILLIONS	INDICE	MILLIONS	INDICE	MILLIONS	INDICE	MILLIONS	INDICE
ALLEMAGNE*	1	57.86	100	59.17	102.3	60.22	103.7	60.68	104.8
	2a	58.24	100	60.22	103.4	61.51	105.6	62.39	107.1
	2b	58.22	100	59.90	102.8	60.78	104.4	61.45	105.5
AUTRICHE	1	7.197	100	7.365	102.3	7.518	104.5	7.671	106.6
DANEMARK	1	4.732	100	4.919	104	5.117	108.1	5.299	112
ESPAGNE	1	31.58	100	32.84	104	34.06	107.7	35.25	111.6
	2	31.38	100	32.39	103.2	33.36	106.3	34.30	109.3
FRANCE	1	48.21	100	49.84	103.4	51.72	107.3	53.81	111.6
	2	48.57	100	50.95	104.9				
GRÈCE	1	8.51	100	8.88	104.3	9.23	108.5	9.55	112.2
	2	8.51	100	8.73	102.6	8.86	104.1	9.06	106.5
IRLANDE	1	2.862	100	3.051	106.6	3.296	115.2	3.627	126.7
	2	2.862	100	2.954	103.2	3.117	108.8	3.344	116.8
ITALIE	1	52.27	100	54.55	104.4	56.86	108.8	59.16	113.2
	2	52.24	100	54.32	104	56.40	107.9	58.44	111.8
NORVÈGE	2	3.700	100	3.864	104.5	4.075	110.1	4.270	115.4
PAYS-BAS	1	12.20	100	13.07	107.1	14.10	115.6	15.26	125
PORTUGAL	1	9.36	100	9.97	106.5	10.63	113.6	11.30	120.7
	2	9.18	100	9.59	104.5	10.02	109.2	10.48	114.2
ROYAUME-UNI	1	54.37	100	56.22	103.4	58.08	106.8	59.92	110.2
	2	54.40	100	56.41	103.7	58.45	107.5	60.48	111.2
SUÈDE	1	7.685	100	7.950	103.5	8.231	107.1	8.500	110.6
	2	7.685	100	7.999	104.1	8.330	108.4	8.646	112.5
SUISSE**	1	5.168	100	5.327	103	5.492	106.3	5.650	109.3
	2	5.184	100	5.436	105.2	5.738	111	6.098	118
GROUPE 1	1	315.2	100	326.7	103.6	338.3	107.3	350.0	111
TURQUIE		32.00	100	36.74	114.8	42.10	131.5		
GROUPE 1 bis		347	100	363.5	104.7	380	109.5		
CANADA	1	19.38	100	21.15	109.2				
	2	19.43	100	21.49	110.6				
ÉTATS-UNIS	1	192.86	100	205.27	106.6	219.90	114	236.83	122.8
	2	193.32	100	207.48	107.3	224.18	116	243.37	126.8
GROUPE 2	1	212.2	100	226.4	106.7	242	114	261	123
ENSEMBLE	1	559	100	590	105.5	622	111.3		

(*) Y compris Berlin-Ouest.

(**) Non compris les étrangers ne possédant qu'un permis de séjour.

1 : Sans migration.

2 : Avec migration.

mente beaucoup plus dans l'ensemble des pays d'Europe qu'aux États-Unis. Ce nombre est très variable suivant les pays Membres (162 au Canada contre 270 en Autriche en 1965) ; l'évolution accentue encore cette dispersion (en 1980 ce nombre va de 187 en Espagne à 330 en Suède).

Les États-Unis et l'ensemble des pays Membres d'Europe diffèrent également pour l'évolution comparée de la population jeune (moins de 15 ans) et de la population d'âge actif. Aux

États-Unis cette dernière augmente plus, jusqu'en 1975, que la population jeune alors que l'inverse doit se produire dans l'ensemble des pays Membres d'Europe. Il en résulte que le nombre de jeunes par personne d'âge actif diminue aux États-Unis jusqu'en 1975 alors qu'il augmente dans l'ensemble des pays Membres d'Europe ; de 1975 à 1980, les mouvements s'inversent dans les deux cas.

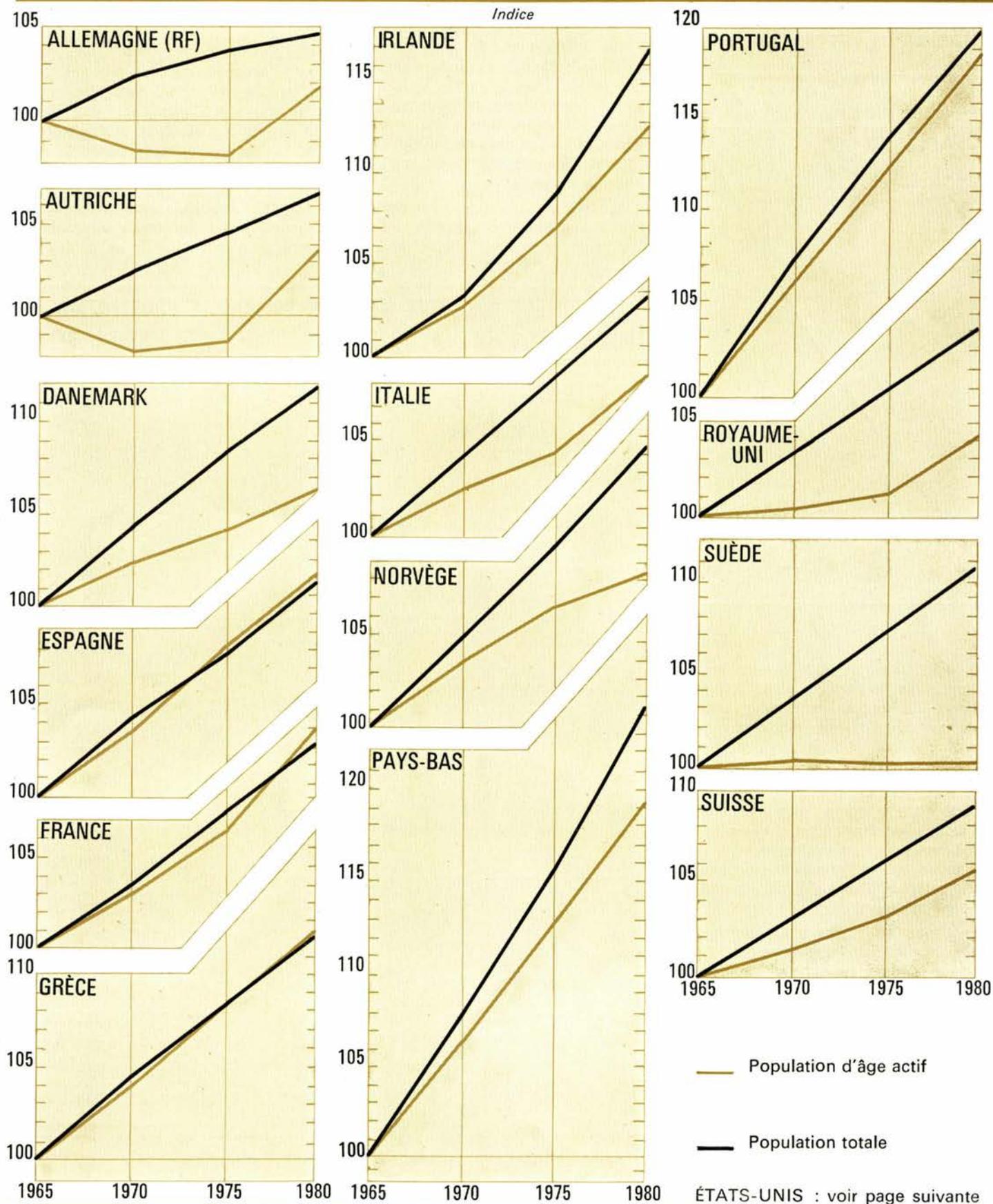
Ce nombre de jeunes par personne d'âge actif varie beaucoup d'un pays

à l'autre (en 1965, il va de 329 en Suède à 588 au Canada) ; cette dispersion s'atténue plutôt de 1966 à 1980.

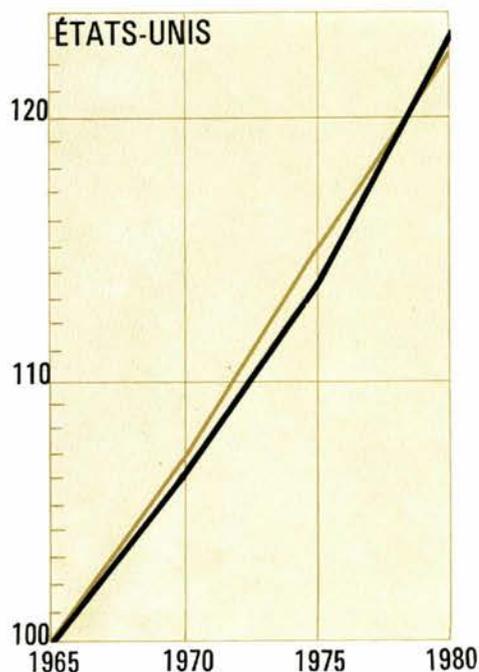
Les pays de l'Europe méridionale, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, ont prévu une émigration nette dans les quinze années 1965-1980 ; cette émigration est faible en Italie, moyenne en Espagne, assez forte en Grèce et au Portugal.

En dehors de l'Europe méridionale, l'Irlande et la Norvège sont les seuls

ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF ET DE LA POPULATION TOTALE



ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF ET DE LA POPULATION TOTALE AUX ÉTATS-UNIS



pays à attendre un excédent d'émigration dans la période 1965-1980; l'Irlande l'a prévu nettement plus faible que dans les perspectives précédentes.

Les autres pays ont prévu ou envisagé un excédent d'immigration; en Europe, il est plus important en Suisse et en France que dans les autres pays; comparativement à la population totale, l'immigration attendue y est plus intense qu'au Canada et aux États-Unis.

En Grèce, en Irlande et au Portugal l'émigration réduit l'accroissement de population dans des proportions allant d'un tiers à la moitié; en France et en Suisse l'immigration prévue augmente l'accroissement respectivement de 40 % et de près de 100 %.

Ces modifications ne portent pas également sur tous les groupes d'âges; les mouvements migratoires modifient plus la population d'âge actif que la population jeune et que la population âgée. Il en résulte que l'émigration augmente le nombre de personnes âgées et le nombre de jeunes par

personne d'âge actif alors que l'immigration provoque un changement en sens inverse.

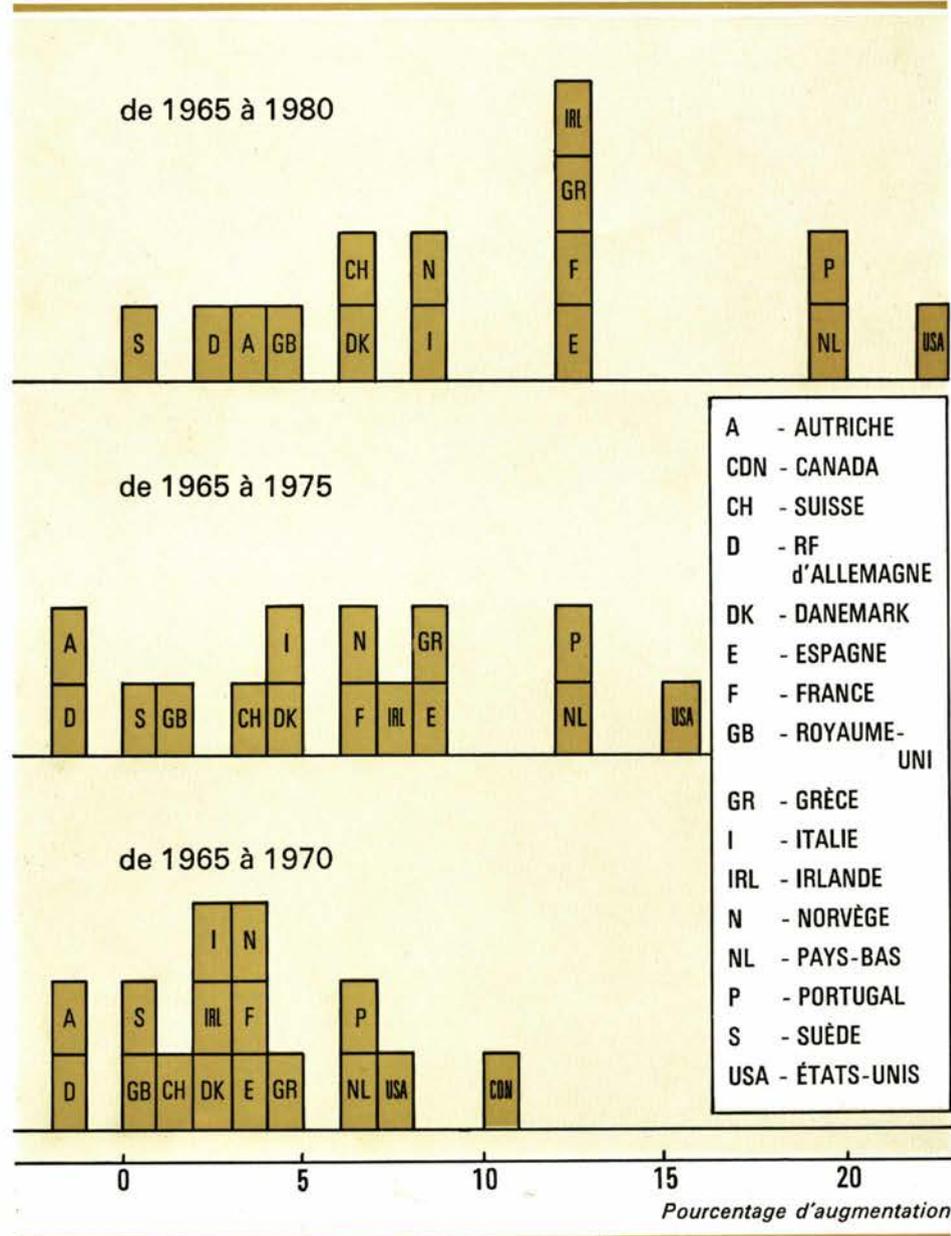
Tous les pays Membres prévoient une diminution de l'activité aux jeunes âges (15-19 ans et, mais dans une moindre proportion, 20-24 ans) par suite de la prolongation spontanée ou légale de la scolarité; tous attendent aussi une diminution de l'activité des hommes aux âges élevés. La plupart envisagent une augmentation de l'activité des femmes, parfois jusqu'aux abords de la vieillesse.

L'évolution prévue pour la population active est très variable, allant d'une diminution ou d'une quasi-

stagnation (Suède, Allemagne, Autriche, Grèce, Italie) à une forte augmentation; ces mouvements résultent de l'évolution naturelle de la population, des migrations et des modifications progressives des taux d'activité.

Le pourcentage des femmes dans la population active varie beaucoup d'un pays à l'autre (environ 20 % en Espagne à 40 % en Autriche pour 1965); ces variations tiennent à la fois aux différences réelles d'activité des femmes et aux définitions de l'activité; les variations de celles-ci d'un pays à l'autre sont particulièrement sensibles pour le sexe féminin.

CLASSEMENT DES PAYS MEMBRES SUIVANT LE POURCENTAGE D'AUGMENTATION DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF, SEXES RÉUNIS

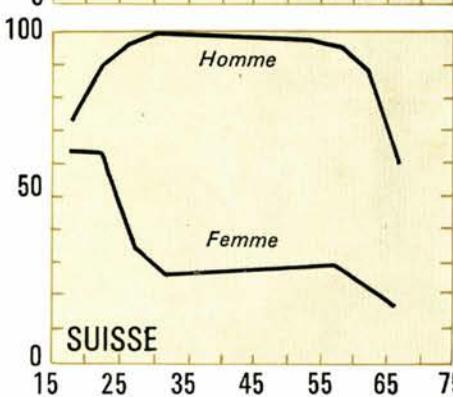
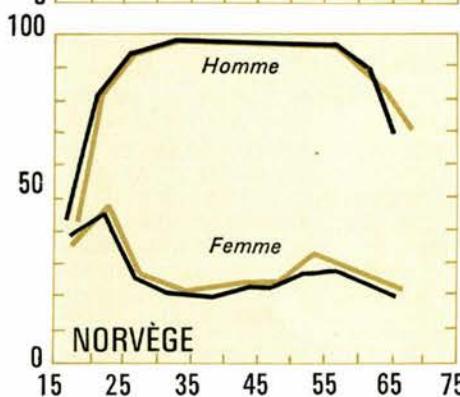
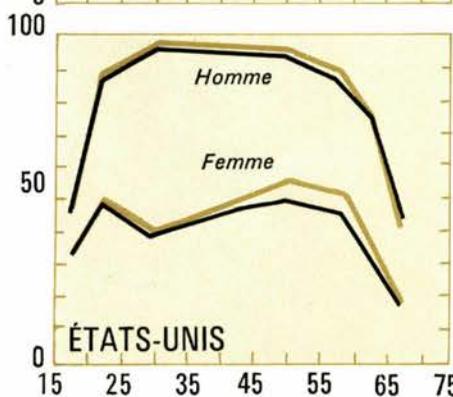
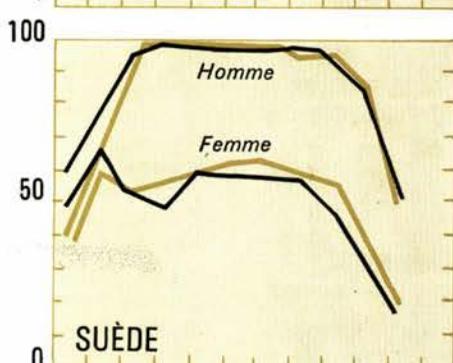
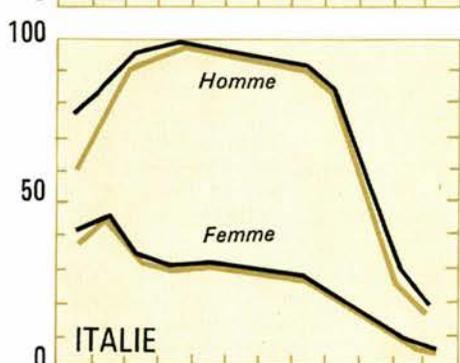
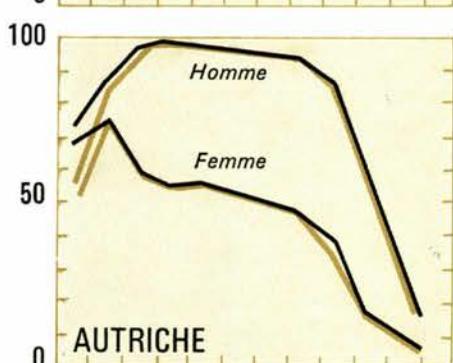
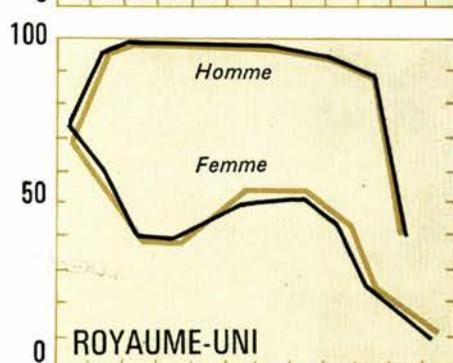
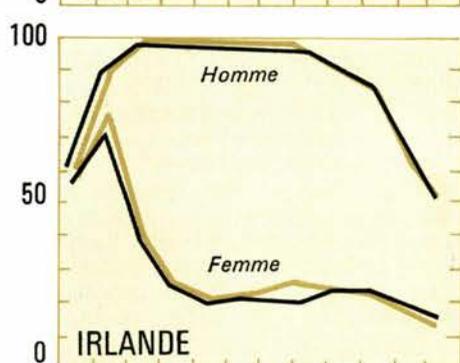
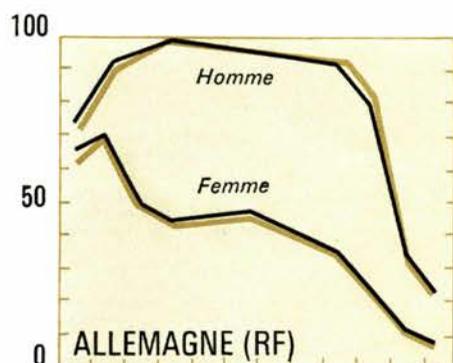
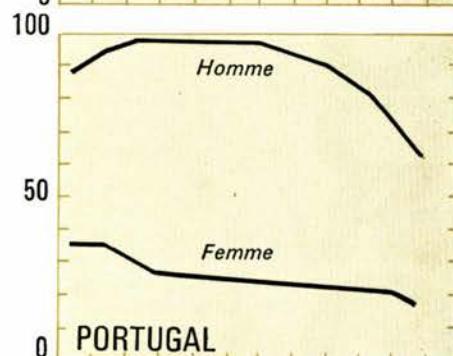
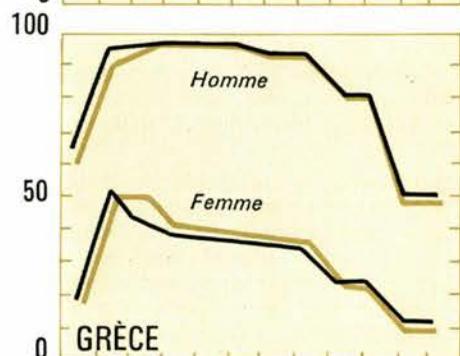
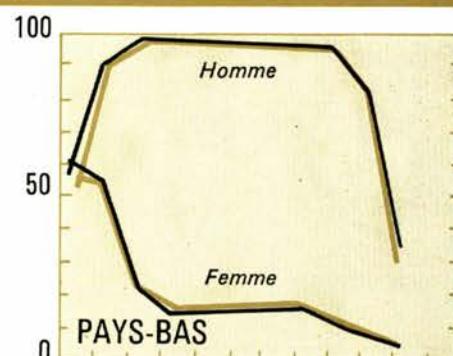
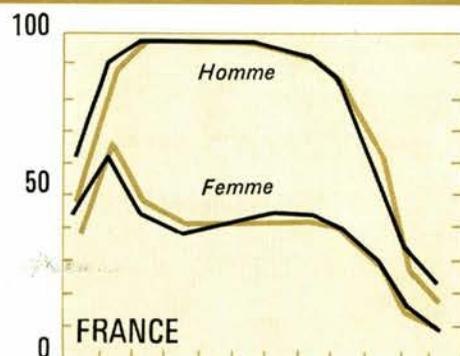


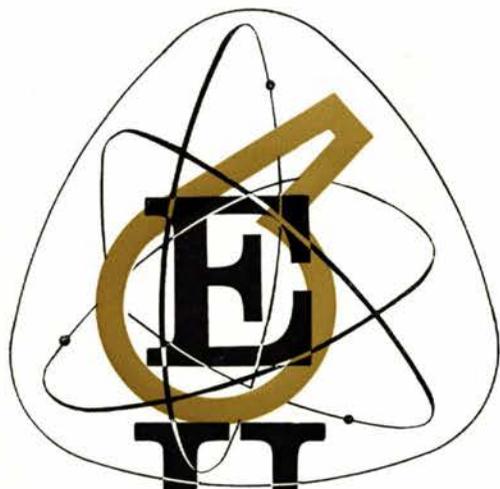
TAUX D'ACTIVITÉ

EN POURCENTAGE, PAR AGES

— 1965

— 1970





EUROCHEMIC

la première usine internationale du monde pour le retraitement des combustibles nucléaires

Le 7 juillet 1966 Sa Majesté le Roi des Belges a inauguré l'usine construite à Mol, en Belgique, par Eurochemic, la Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés.

Cette Société, dont la création remonte au mois de juillet 1959, a pour objet de construire et d'exploiter une usine destinée à traiter chimiquement les combustibles irradiés provenant des réacteurs situés dans les pays participants et d'effectuer, à l'échelle industrielle, des expériences portant sur toute une gamme de ces combustibles. La construction de cette usine de retraitement, qui est située à proximité immédiate du Centre Belge d'Etude Nucléaire de Mol, est achevée. Plus de 30 tonnes de combustibles irradiés ont déjà été réceptionnées et placées dans des piscines de stockage avant traitement.

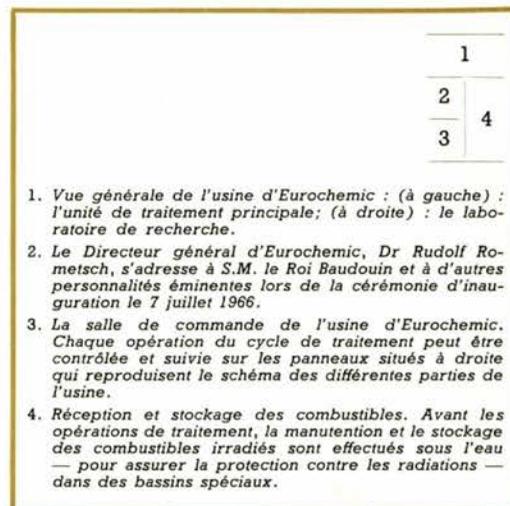
L'usine d'Eurochemic est peut-être l'installation la plus polyvalente de ce type qui existe actuellement; elle peut en effet recevoir, pour les retraiter, des éléments combustibles en uranium naturel ou enrichi, à l'état d'oxyde ou de métal, ces combustibles étant recouverts de gaines pouvant avoir des formes et dimensions très variées. Bien que cette installation à fins multiples ait un caractère pilote, elle est construite à l'échelle industrielle et a été conçue de façon que sa capacité puisse être facilement et rapidement accrue à mesure que la demande de retraitement augmentera. L'usine est appelée à être exploitée dans des conditions commerciales.

Les dépenses de construction relatives à l'usine elle-même se sont élevées à environ 18 millions de dollars (y compris les installations complémentaires permettant de traiter des combustibles fortement enrichis). A cette somme, il convient d'ajouter 12 millions de dollars pour les bâtiments annexes, notamment les laboratoires, la station d'essai, les services généraux, l'installation de traitement des déchets, etc.

En plus de l'usine de retraitement proprement dite, la Société Eurochemic a construit à Mol une série de laboratoires destinés à des recherches sur les techniques de retraitement. Ces laboratoires ont servi à la mise au point progressive du schéma d'Eurochemic, qui s'est d'abord effectuée uniquement à l'échelle du laboratoire, et ensuite à l'échelle d'unités pilotes de grandeur normale.

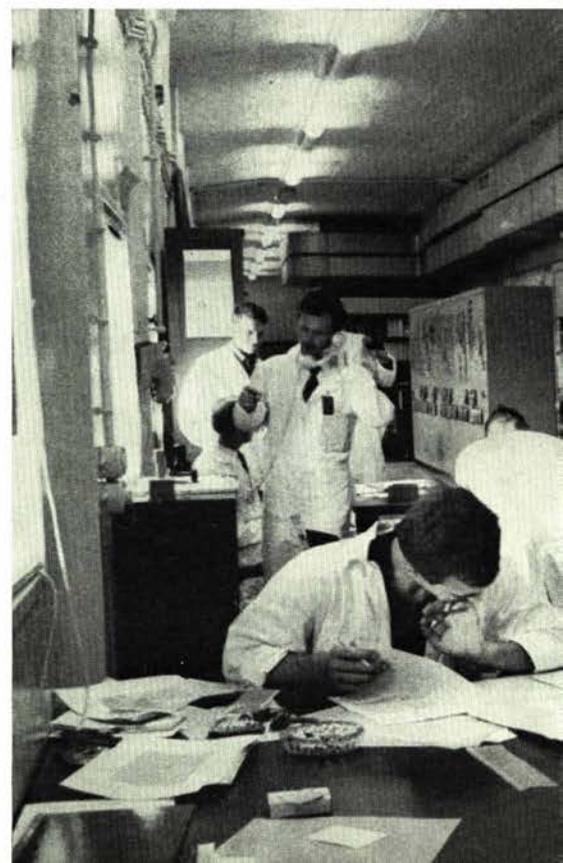
Au cours de ces deux dernières années, les travaux de laboratoire ont directement porté sur les problèmes d'exploitation de l'installation principale, notamment en ce qui concerne l'adaptation du schéma à des types de combustibles particuliers susceptibles d'être envoyés pour traitement, l'amélioration des techniques d'exploitation en vue de réduire les dépenses de fonctionnement au minimum et l'étude de méthodes sûres et économiques pour le traitement et le stockage des éléments combustibles radio-actifs.

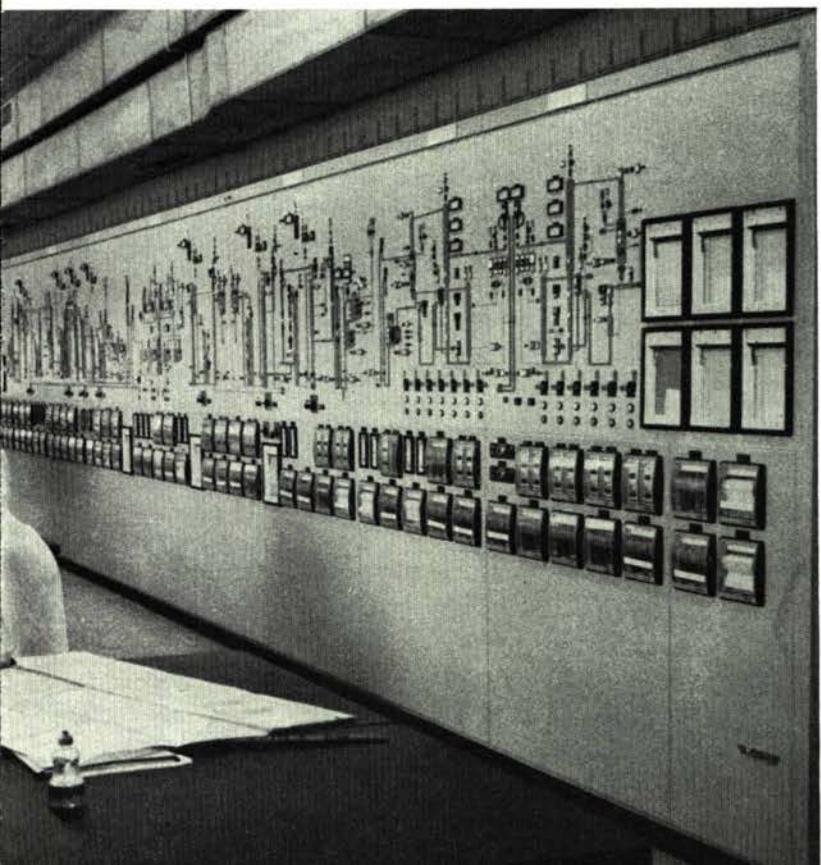
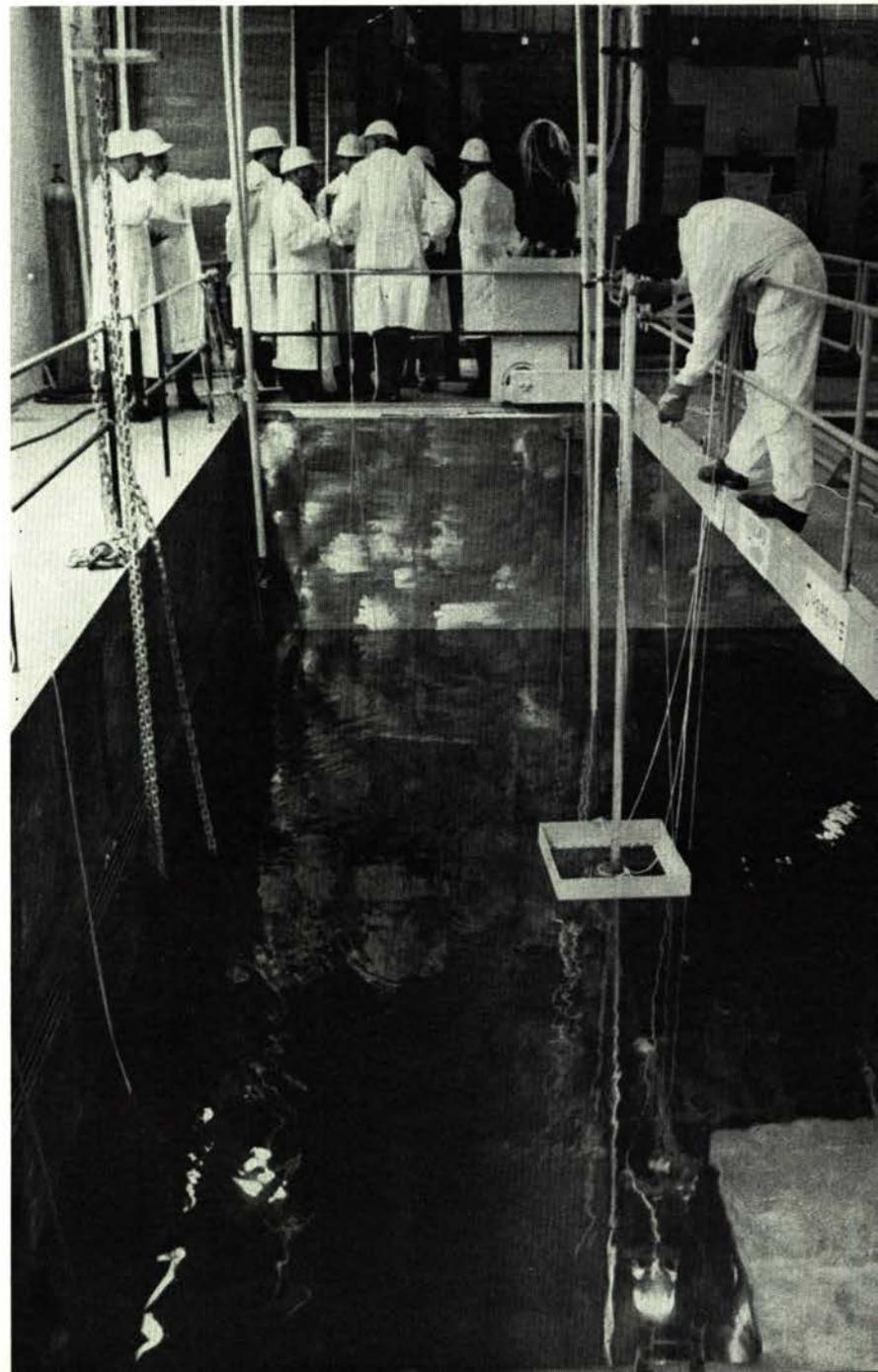
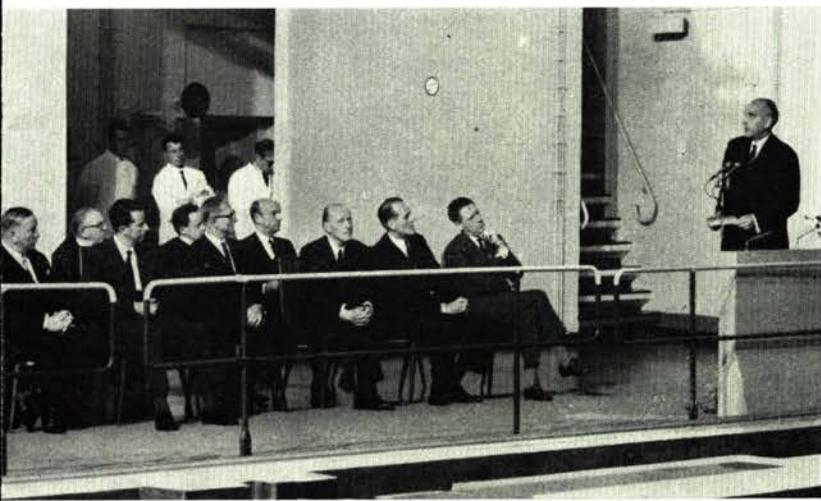
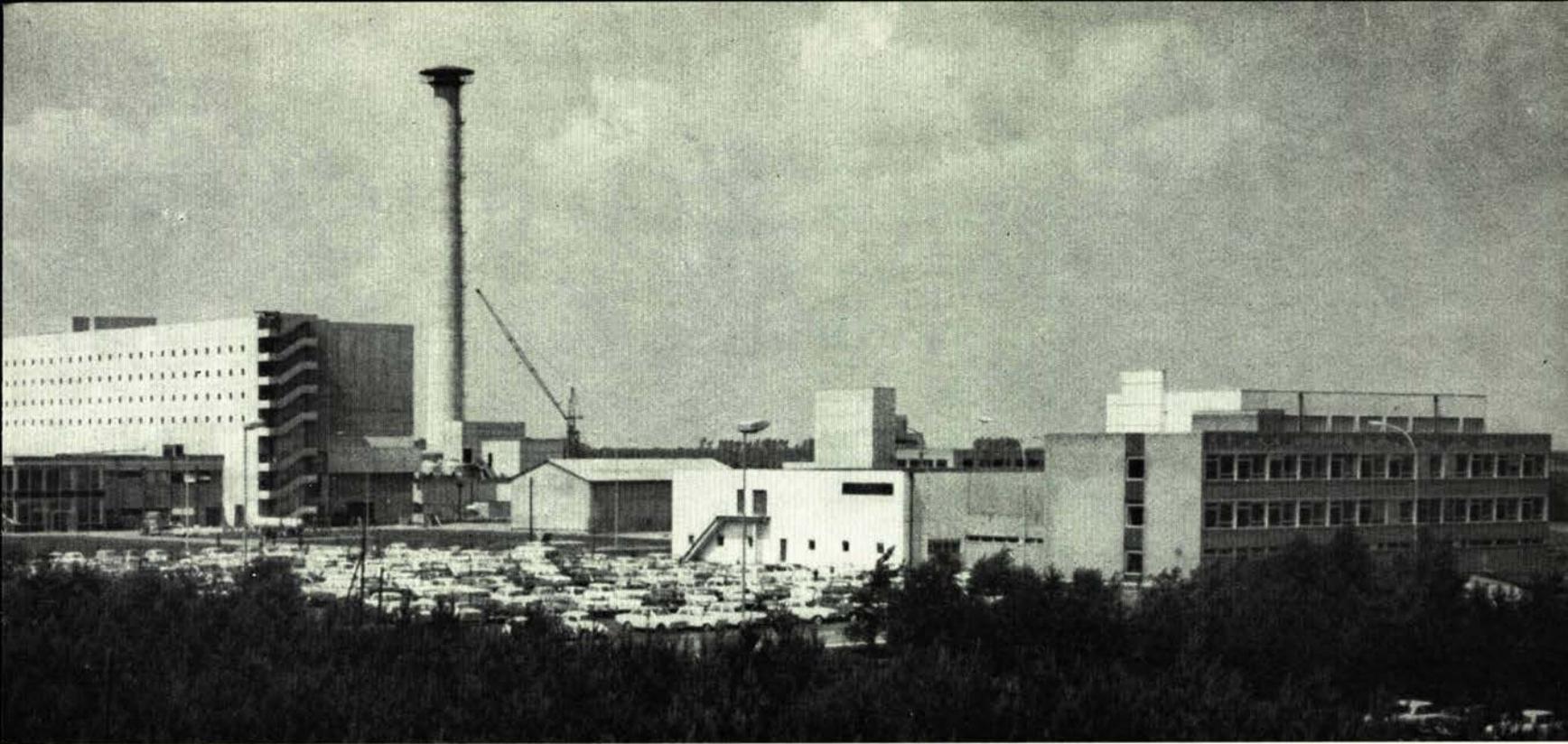
Treize pays de l'OCDE, la RF d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie, participent au projet Eurochemic.



1	
2	4
3	

1. Vue générale de l'usine d'Eurochemic : (à gauche) : l'unité de traitement principale; (à droite) : le laboratoire de recherche.
2. Le Directeur général d'Eurochemic, Dr Rudolf Rometsch, s'adresse à S.M. le Roi Baudouin et à d'autres personnalités éminentes lors de la cérémonie d'inauguration le 7 juillet 1966.
3. La salle de commande de l'usine d'Eurochemic. Chaque opération du cycle de traitement peut être contrôlée et suivie sur les panneaux situés à droite qui reproduisent le schéma des différentes parties de l'usine.
4. Réception et stockage des combustibles. Avant les opérations de traitement, la manutention et le stockage des combustibles irradiés sont effectués sous l'eau — pour assurer la protection contre les radiations — dans des bassins spéciaux.







LE TOURISME, industrie en expansion rapide



Avec des recettes en augmentation de 15 % par an en moyenne depuis 1961, le tourisme se classe parmi les activités économiques dont l'expansion est la plus rapide. Les arrivées de touristes étrangers dans le monde entier ont atteint 115 millions au cours de 1965, dont 82 % dans les pays Membres de l'OCDE.

D'un récent rapport de l'OCDE sur « L'évolution du tourisme dans les pays Membres de l'OCDE en 1965 et au cours des premiers mois de 1966 » il résulte qu'il y a encore dans ces pays des possibilités d'accroissement du mouvement touristique international et que le tourisme constitue un élément important des paiements internationaux.

L'article suivant résume les principales constatations et conclusions du Comité du Tourisme de l'OCDE; il est accompagné de données concrètes et chiffrées tirées du rapport.



Les mouvements touristiques internationaux se développent depuis 1961 à un rythme d'accroissement moyen d'environ 12 % par an. Ils sont appelés à prendre de plus en plus d'ampleur, notamment dans les pays Membres, par suite de l'accroissement du niveau de vie et des loisirs de leurs populations, du besoin de détente et du désir d'évasion des citoyens. La pression démographique qui tend à renforcer la proportion de jeunes et d'éléments de la population active parmi les touristes internationaux, les facilités de transport et la suppression quasi complète par les pays Membres des entraves administratives aux échanges touristiques sont autant de facteurs qui contribuent au développement de ces mouvements. Dans la plupart des pays Membres, moins de 55 % de la population prennent des vacances de plus de quatre jours (environ 54 % au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, 42 % en France) et le pourcentage de la population qui prend des vacances à l'étranger est beaucoup moins élevé (16 % aux Pays-Bas, 13 % en Suède, 8 % en

France et au Royaume-Uni, 6 % en Italie).

Aux Etats-Unis, l'expansion substantielle du tourisme étranger enregistrée en 1964 s'est poursuivie en 1965, mais à un taux légèrement inférieur. L'arrivée de 7 334 327 touristes étrangers a été enregistrée aux frontières, soit un accroissement de 12 % contre 8 % en 1964. 5 800 000 touristes sont venus du Canada (+ 13 %), 506 220 des pays Membres européens (+ 9 %) et 981 151 des pays non membres (+ 12 %).

Recettes provenant du tourisme

En 1965, les recettes mondiales en devises au titre du tourisme international se sont élevées à environ 11,6 milliards de dollars, ce qui représente 6,2 % du total des exportations mondiales de marchandises contre 5,9 % en 1964. Ce montant ne tient pas compte des recettes dues aux transports internationaux de touristes; selon des estimations concernant treize pays Membres, ces recettes dépasseraient 1,2 milliard de dollars.

Depuis 1961, les recettes touristiques mondiales s'accroissent en moyenne de 15 % par an, ce qui, compte tenu notamment de la hausse des prix, correspond sensiblement à l'augmentation du volume du tourisme international et place celui-ci parmi les activités économiques qui se développent le plus rapidement.

Pour l'ensemble des pays Membres, les recettes touristiques en devises se sont élevées en 1965 à environ 9 milliards de dollars et représentent près de 6 % du total de leurs exportations visibles et invisibles. Pour certains d'entre eux, ce pourcentage est beaucoup plus élevé et tend en général à s'accroître; en 1964, il s'élevait à 42 % pour l'Espagne, 24 % pour l'Autriche, 18 % pour l'Irlande, 14 % pour la Grèce, 13 % pour le Portugal, 12 % pour l'Italie et la Suisse. Le tourisme international constitue également une source de revenus non négligeable pour les pays tiers (2 milliards et demi de dollars en 1965, dont 1,3 milliard pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 0,5 milliard pour les pays d'Afrique et du Moyen-Orient) et plus de la moitié de leurs recettes touristiques en devises sont procurées par les touristes venant des pays Membres de l'OCDE.

Le tourisme constitue donc une industrie d'exportation importante et mérite en tant que tel d'être encouragé par les Gouvernements, notamment dans les pays en voie de développement économique auxquels il peut, grâce à des investissements proportionnellement moins élevés et plus rapidement rentables que dans d'autres industries, apporter des ressources substantielles en devises, comme le montre en particulier l'exemple de l'Espagne depuis plusieurs années. En effet, dans ce pays comme en Grèce, au Portugal et en Yougoslavie, et plus récemment en Turquie, le tourisme international connaît un rythme d'expansion élevé.

Balance des recettes et des dépenses

Le tourisme constitue également un poste de dépenses important dans la balance des paiements de certains pays. Aussi le niveau de ces dépenses préoccupe-t-il quelques pays dont la balance générale des paiements est fortement déficitaire et qui, de ce fait, sont parfois amenés à établir des comparaisons entre leurs

dépenses touristiques et leurs recettes touristiques en devises. Ces dépenses et ces recettes doivent cependant être appréciées respectivement en fonction du total des dépenses ou du total des recettes en devises d'un pays, ou en fonction de critères plus généraux tels que le montant des dépenses de consommation privée ou le revenu national d'un pays. On peut normalement s'attendre à ce que les dépenses touristiques en

devises d'un pays soient d'autant plus élevées que sa prospérité est plus grande. Etant donné qu'il est souhaitable de développer le commerce et les paiements internationaux, les mesures nécessaires pour corriger tout déséquilibre des paiements devraient être recherchées, dans toute la mesure du possible, dans un accroissement des recettes plutôt que dans une diminution des dépenses.

En ce qui concerne les recettes touristiques, l'Italie continue à figurer en première place (1 288 millions de dollars : + 24 %) immédiatement suivie par l'Espagne (1 157 millions de dollars : + 26 %), puis de la France (910 millions de dollars : + 11 %) et de la RF d'Allemagne (731 millions de dollars : + 6 %). L'Allemagne reste le pays Membre européen où les dépenses touristiques à l'étranger sont le plus élevées (1 543 millions de dollars : + 20 %); viennent ensuite la France (939 millions de dollars : + 20 %) et le Royaume-Uni (812 millions de dollars : + 11 %). Le solde actif le plus élevé des comptes touristiques a été obtenu par l'Espagne (+ 1 085 millions de dollars) qui se place ainsi avant l'Italie (+ 1 061 millions de dollars), l'Autriche (+ 420 millions de dollars) et la Suisse (+ 300 millions de dollars). Le déficit des comptes touristiques de l'Allemagne, qui était déjà le plus élevé d'Europe, s'est encore accru de 37 % en 1965 (- 812 millions de dollars). Le déficit s'est également aggravé au Royaume-Uni (- 272 millions de dollars). Pour la première fois, les comptes touristiques de la France sont devenus en 1965 légèrement déficitaires, passant d'un surplus de

33 millions de dollars en 1964 à un déficit de 29 millions en 1965. La Turquie, grâce à des recettes accrues, a réussi à ramener son déficit touristique de 13 millions en 1964 à 6 millions en 1965. Le Portugal a continué d'accroître son surplus qui est passé de 68 millions en 1964 à 81 millions en 1965 et celui de la Grèce est passé de 52 millions à 66 millions.

Aux Etats-Unis, la balance des comptes touristiques en 1965 fait ressortir un déficit de 1 188 millions de dollars (+ 7 %) contre 1 106 millions en 1964. En tenant compte des recettes et dépenses résultant des transports touristiques internationaux (soit respectivement 165 millions et 720 millions de dollars), le déficit global au titre du tourisme international s'est élevé en 1965 à 1 743 millions de dollars, contre 1 601 millions en 1964.

Au Canada, les recettes et les dépenses au titre du tourisme se sont élevées respectivement à 682 millions de dollars (+ 11 %) et à 720 millions de dollars (+ 9 %), accusant ainsi en 1965 un déficit de 38 millions de dollars, inférieur au déficit de 1964 (47 millions de dollars).

Avec la démocratisation du tourisme international, les dépenses touristiques à l'étranger ont depuis longtemps perdu leur caractère de dépenses de luxe et ne sauraient désormais être traitées comme telles. Il y a également lieu d'insister sur l'importance que revêt le tourisme international non seulement sur le plan économique mais également sur le plan social, éducatif et culturel, et sur la contribution qu'il apporte à une meilleure compréhension entre les peuples. En raison de son essor actuel et futur, le tourisme international peut contribuer au renforcement et à la croissance des économies de la plupart des pays Membres, notamment en suscitant une diversification des activités économiques, en créant de nouvelles possibilités d'emploi et en procurant des recettes fiscales importantes. Il appartient donc aux Gouvernements, dans la mesure où leur situation économique le leur permet, de favoriser le développe-

ment du tourisme international, grâce notamment à l'adoption de mesures de plus en plus libérales en matière de visas, de contrôle des titres d'identité, de réglementation douanière et de contrôle des changes.

Politiques de développement touristique

En raison de sa sensibilité à la conjoncture économique et politique ainsi qu'aux facteurs d'ordre psychologique, le tourisme international nécessite cependant une attention particulière de la part des Gouvernements et des autorités nationales responsables, ainsi que des efforts constants d'adaptation et d'amélioration de la part des différents secteurs de l'industrie touristique. Au fur et à mesure qu'il se développe, le tourisme international revêt des formes de plus en plus variées et donne naissance à des courants de



◀ Pour le nombre de touristes reçus, l'Italie est au premier plan des pays de l'OCDE.

trafic de plus en plus diversifiés, y compris la tendance vers des vacances fractionnées et les voyages occasionnés par des événements spéciaux et des conférences dont il convient de tenir compte dans l'établissement des politiques et des plans nationaux de développement touristique ainsi que dans les programmes des diverses branches de l'industrie. Il y a lieu de souligner à cet égard les transformations importantes qui s'opèrent depuis quelques années en ce qui concerne l'utilisation de l'hébergement touristique et la part de plus en plus grande que prennent les moyens d'hébergement autres que l'hôtellerie traditionnelle, ce qui pose notamment des problèmes de contrôle et de recensement des moyens d'hébergement dits complémentaires. Une attention accrue doit également être apportée à l'évolution rapide des goûts et des habitudes des touristes étrangers. De plus en plus, le choix des touristes étrangers entre les divers pays où ils envisagent de passer leurs vacances est dicté par les facteurs du prix, du confort, de la qualité des services touristiques et des distractions.

En 1965, un développement important de la construction hôtelière a été observé dans les pays Membres, qu'il s'agisse de constructions nouvelles, d'agrandissements ou de travaux de rénovation. La capacité d'hébergement hôtelier s'est accrue de 12 % au Japon, de 10 % en Grèce, de 9 % en Espagne, de 8 % en Autriche, de 5 % en Irlande et en Italie. Les pays où la capacité en moyens d'hébergement hôtelier est le plus élevée sont le Royaume-Uni (1 077 500 lits), l'Italie (1 076 500 lits), l'Allemagne (701 200 lits), la France (596 900 lits), dans les hôtels homologués seulement, le Japon (596 300 lits), l'Autriche (401 200 lits), l'Espagne (328 100 lits). Dans la plupart des pays Membres, on a constaté un développement sensible de la capacité d'accueil dans les moyens d'hébergement complémentaires, notamment pour le camping, les villages de vacances et les maisons et appartements en location. La capacité d'accueil dans l'ensemble des moyens d'hébergement complémentaires a sensiblement augmenté en France (+ 34 %), en Irlande (+ 24 %), en Espagne (+ 21 %), en Turquie (+ 14 %) et en Yougoslavie (+ 11 %). On peut noter un accroissement fort élevé de la capacité d'accueil des terrains de camping en Turquie (+ 36 %), en France (+ 35 %), en Yougoslavie (+ 17 %) et en Espagne (+ 16 %), mais également une forte baisse de 28 % en Belgique. L'expansion de la capacité d'accueil dans les chambres

louer chez l'habitant a été particulièrement sensible en Suisse et en Yougoslavie (+ 15 %) et un peu moins forte en Autriche (+ 6 %). L'accroissement de l'offre de maisons et appartements de vacances en location a été très élevé en Espagne (+ 25 %). La capacité d'hébergement des auberges de jeunesse a peu varié, sauf en Yougoslavie (+ 7 %). Notons enfin le nombre élevé de terrains de camping, en France (3 614), au Royaume-Uni (approximativement 3 000), en Norvège (947), en Italie (764) et en Allemagne (721).

Politique d'étalement des vacances

La solution des problèmes urgents que l'expansion du tourisme pose dans le domaine de l'hébergement, de l'équipement, de la main d'œuvre et des transports touristiques peut être facilitée dans certains cas par une aide gouvernementale appropriée. Le problème crucial reste celui de l'étalement des vacances. Afin de réduire les tensions dans l'hébergement et les transports pendant la haute saison, il est indispensable que les différents secteurs de l'industrie touristique prennent des mesures appropriées pour favoriser l'allongement des saisons touristiques traditionnelles et le développement du tourisme hors saison. Ces mesures doivent s'intégrer dans le cadre d'une politique d'étalement des vacances qu'il appartient aux autorités nationales responsables de promouvoir avec l'appui des syndicats, des organisations d'employeurs et des autorités de l'enseignement et grâce à une campagne de persuasion auprès du grand public. Le Comité du Tourisme de l'OCDE a l'intention d'examiner quelles mesures communes pourraient éventuellement être proposées dans ce domaine.

Le problème de l'étalement des vacances dans les pays Membres n'a rien perdu de son acuité au cours de l'année 1965. La Belgique se déclare satisfaite des résultats de la campagne « Vacances en Juin » lancée dès 1960 tant en ce qui concerne les touristes nationaux que les touristes étrangers. Les résultats des enquêtes effectuées en France et au Royaume-Uni ont montré que les mesures gouvernementales prises dans ces pays n'ont pu alléger la concentration des vacances qui s'est aggravée en 1965 par suite de l'accroissement du nombre des vacanciers et de l'augmentation de la durée des vacances.

En France, une campagne de persuasion, à la fois auprès de la clientèle touristique, des employeurs et de l'industrie hôtelière, a été lancée en 1965 et poursuivie en 1966 en vue d'obtenir le fractionnement des congés ou la fermeture hors saison

des entreprises, ainsi que l'extension de la saison touristique. Au Royaume-Uni, le « Bank Holiday » traditionnel du premier lundi d'août a été déplacé à titre d'essai en 1965 à la fin du mois d'août et cette expérience sera poursuivie jusqu'en 1968. En Irlande, le lundi de Pentecôte, actuellement jour férié, sera reporté, à partir de 1967, au premier lundi du mois de juin. Dans d'autres pays Membres, également, des efforts pour l'étalement des vacances sont entrepris. En Autriche, un accroissement du décalage des vacances scolaires entre les régions Est et Ouest est à l'étude. En Espagne, des prix spéciaux sont offerts hors saison dans les diverses régions touristiques du pays. Aux Pays-Bas, la campagne pour l'extension de la saison touristique au mois de juin a été poursuivie; la date des vacances scolaires a été avancée. Des mesures pour favoriser le tourisme hors saison ont été prises par le Gouvernement japonais ainsi que par l'industrie touristique aux Etats-Unis.

Pour être efficaces, les plans des Gouvernements et du secteur privé en matière du tourisme international doivent être basés sur des statistiques aussi exactes et complètes que possible. Des enquêtes effectuées en 1965 par le Comité du Tourisme ont confirmé que les mé-

thodes utilisées par de nombreux pays ne permettent plus, dans les circonstances actuelles, d'obtenir des statistiques suffisamment précises des arrivées et des nuitées de touristes étrangers ainsi que des recettes et dépenses touristiques en devises; elles ont également confirmé que des enquêtes par sondage s'avèrent indispensables pour améliorer et compléter les statistiques disponibles. Aussi le Comité du Tourisme a-t-il l'intention de poursuivre l'étude de cette question en collaboration avec les représentants des Offices nationaux de statistiques et ceux des Banques centrales, en vue notamment de permettre une meilleure comparabilité des statistiques touristiques sur le plan international.

Enfin, il importe que les pays les plus développés en matière de tourisme continuent à accorder l'assistance technique nécessaire aux pays qui cherchent à mettre en valeur leur potentiel touristique, en vue d'améliorer leur situation économique grâce au tourisme international, et de réduire ainsi leur dépendance à l'égard de l'aide financière extérieure directe.

Evolution au cours des premiers mois de 1966

Les renseignements statistiques disponibles concernant les premiers mois de 1966 indiquent que le tourisme international dans les pays Membres a, dans l'ensemble, continué à évoluer favorablement, mais d'une manière inégale selon les pays. En Europe, comparées aux périodes correspondantes de l'année 1965, les arrivées de touristes étrangers aux frontières ont augmenté de 24 % en Espagne et de 19 % en Grèce pendant les six premiers mois de 1966 et de 11 % au Royaume-Uni pendant les cinq premiers mois de 1966. Les arrivées de touristes étrangers dans les hôtels se sont accrues de 13 % en Autriche, de 12 % en Italie et de 5 % en Suisse pendant les cinq premiers mois de 1966, de 10 % au Portugal pendant les quatre premiers mois de 1966 et de 10 % en France, 7 % aux Pays-Bas et 4 % en Allemagne pendant les trois premiers mois de 1966; d'une façon générale, le nombre des nuitées de touristes étrangers a évolué d'une manière identique.

Le tourisme en provenance des Etats-Unis a continué à se développer au cours des premiers mois de 1966. Ainsi, le nombre de visiteurs arrivés aux frontières en provenance des Etats-Unis a augmenté de 11 % en Grèce pendant les six premiers mois de 1966 et de 13 % au Royaume-Uni et de 5 % en Espagne pendant les cinq premiers mois de 1966; les arrivées dans les hôtels se sont accrues de 18 % en Turquie, de 7 % en Italie, de 5 % en Suisse pendant les cinq pre-

miers mois, de 13 % au Portugal pendant les quatre premiers mois et de 8 % en Allemagne pendant les trois premiers mois de 1966. Cependant, les nuitées passées par les touristes des Etats-Unis ne montrent qu'une légère augmentation par rapport à celles des arrivées.

Aux Etats-Unis, selon des informations émanant de l'US Travel Service, le nombre des arrivées de visiteurs d'outre-mer s'est accru au cours des cinq premiers mois de 1966 de 14 % par rapport à la période correspondante de 1965 et de 10 % pour les arrivées en provenance d'Europe. Les estimations de l'US Passport Office montrent que pendant les cinq premiers mois de 1966 le nombre des touristes se rendant des Etats-Unis en Europe s'est accru de 14 % par rapport aux chiffres effectifs de la période correspondante de 1965. Au Canada, les arrivées de visiteurs étrangers, notamment des excursionnistes et de ceux qui franchissent les frontières des Etats-Unis, a augmenté de 13 % au cours des cinq premiers mois de 1966. On estime à 1,7 million le nombre de passages aux frontières de véhicules de tourisme en provenance des Etats-Unis au cours des quatre premiers mois de 1966, soit une augmentation de 17 % contre une augmentation moyenne annuelle de 12 %. Au Japon, le nombre des arrivées de touristes étrangers dans les ports et aéroports pendant les quatre premiers mois de 1966 a été en augmentation de 10 % par rapport à la période correspondante de 1965.

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'ALLEMAGNE ET DU ROYAUME-UNI

Entre la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni il existe plusieurs points de ressemblance : étendue du territoire, chiffre de la population, structure économique et aussi montant des ressources consacrées à la recherche et au développement civils. C'est la raison pour laquelle le Comité des Affaires Scientifiques de l'OCDE avait estimé intéressant d'étudier simultanément les problèmes scientifiques et technologiques qui se posent dans ces deux pays. Pour cela, quelques personnalités allemandes, appartenant aux milieux de l'enseignement et de la science, ont été choisies pour « examiner » la situation du Royaume-Uni, tandis qu'un groupe britannique homologue étudiait le cas de l'Allemagne (1). Les conclusions des deux groupes et un compte rendu de leurs discussions viennent d'être publiés dans la série « Politiques nationales de la science ».

En République fédérale d'Allemagne, comme au Royaume-Uni, on constate que l'orientation et l'efficacité de l'effort de recherche sont pour les pouvoirs publics un sujet de souci croissant. Dans aucun de ces deux pays, il n'existe de budget scientifique officiel, couvrant la masse des dépenses consacrées par l'État à la science, comme c'est le cas par exemple en Belgique ; il n'y a pas non plus de plan d'ensemble pour le développement de l'effort scientifique national. Toutefois, dans les deux pays, on s'efforce d'évaluer les ressources et les besoins de la nation, de faire participer les savants, en qualité de conseillers, à l'élaboration de la politique, de concilier les perspectives à long terme de travaux scientifiques avec les impératifs des prévisions budgétaires annuelles et de répartir les crédits selon un certain ordre général de priorités. Dans le même temps les deux pays se préoccupent de trouver un moyen terme entre la nécessité de définir une politique nationale et celle de préserver l'indépendance du chercheur dans ses travaux scientifiques ; ils s'efforcent aussi d'accroître les effectifs de personnel scientifique qualifié, sans entraver l'épanouissement culturel des étudiants ni porter atteinte à leur liberté de choix.

Financement et structures

Les dépenses, privées et publiques, consacrées à la recherche et au développement ont augmenté rapidement en Allemagne et au Royaume-Uni au cours de ces dernières années (Tableau 1). En Allemagne, la science a bénéficié d'une priorité spéciale dans le budget fédéral et les crédits qui lui sont attribués ont augmenté de 15,4 % en 1964 alors que le taux de croissance du PNB, qui sert de point de repère, était de 6 %. Un programme d'expansion des Universités est en cours de réalisation ; il a coûté plus d'un milliard de dollars de 1958 à 1964 (son financement a été assuré pour les trois quarts par les Länder, qui ont la charge de l'enseignement universitaire). Au Royaume-Uni le taux d'accroissement

annuel des dépenses consacrées par l'État à la recherche et au développement a été de l'ordre de 12 à 15 % au cours des quelques dernières années.

Il y a eu aussi récemment, dans les deux pays, d'importants changements de structures. Tout d'abord, en Allemagne, un Conseil Scientifique (Wissenschaftsrat) a été créé en 1957. Les membres de ce Conseil représentent le Gouvernement de l'État fédéral et ceux des Länder, ainsi que les milieux scientifiques et d'autres secteurs de la vie publique. Cet organisme a été chargé de mettre au point, à partir des plans élaborés par le Gouvernement de l'État fédéral et ceux des Länder, un programme général de développement scientifique. Jusqu'à présent, le Conseil s'est occupé principalement de l'enseignement universitaire et ses recommandations ont été à la base de l'effort énergique déployé dans ce domaine. Il s'est intéressé récemment aux centres de recherche publics non universitaires et a mené une enquête à l'échelle nationale sur les ressources et les besoins de ces établissements. En 1962, un Ministère de la Recherche Scientifique a été créé pour gérer les contributions de l'État fédéral à la recherche et à l'enseignement et administrer les programmes nationaux de recherche atomique et spatiale. A l'heure actuelle, ce Ministère est responsable de 65 % environ des dépenses scientifiques civiles du Gouvernement fédéral. En ce qui concerne les Länder, ils se sont groupés entre eux et avec le Gouvernement fédéral pour accroître leur aide financière à l'enseignement universitaire (il existe à cet effet un fonds commun) et pour financer la recherche à l'échelle nationale ; en 1964 il a été décidé que les Länder d'une part et le Gouvernement fédéral d'autre part contribueraient pour des montants équivalents à certains programmes nationaux de recherche et de développement.

Au Royaume-Uni, un Ministère de la Technologie a été créé en 1964 pour encourager l'application de techni-

(1) La coordination des travaux a été assurée non seulement par le Secrétariat de l'OCDE, mais aussi par un expert français, à qui les questions scientifiques et administratives sont également familières, le Recteur Capelle.

ques de pointe et de procédés nouveaux dans l'industrie. Le Ministère passe des contrats avec des entreprises industrielles, des associations de recherche ainsi qu'avec ses propres centres de recherche et favorise l'expansion de la National Research and Development Corporation qui, en association avec l'industrie, exploite des inventions et stimule la recherche. Les responsabilités de l'État à l'égard de la science britannique sont partagées, pour l'essentiel, entre ce Ministère et un nouveau Département de l'Education et de la Science (dont la structure actuelle date d'une réorganisation effectuée en 1964) qui a la charge des subventions accordées aux Universités (par l'entremise de l'University Grants Committee) ainsi qu'à la recherche et au développement (par l'entremise d'un certain nombre de Conseils de Recherche). On estime que 40 % des fonds consacrés par l'État aux travaux scientifiques civils sont distribués par ce Département de l'Education et de la Science, et 30 % environ par le Ministère de la Technologie (une autre tranche de 20 % est répartie par le Ministère de l'Air). Chacun de ces deux Ministères a été pourvu d'un Conseil Consultatif. Celui du Ministère de la Technologie se compose d'industriels, d'hommes de science, d'économistes et de syndicalistes ; celui du Département de l'Education et de la Science est appelé Conseil de la Politique Scientifique ; il groupe quatorze savants éminents dont les fonctions consultatives, dépassant le cadre du Ministère, s'étendent à l'ensemble du pays : le Conseil doit en effet fixer un ordre général de priorités, définir les nouveaux « points de croissance » de l'effort scientifique et étudier la structure générale des dépenses de l'État.

Caractéristiques

Au cours de l'examen mutuel organisé par l'OCDE, les équipes des deux pays ont noté certaines ressemblances ou certains contrastes intéressants entre les modes d'organisation de la recherche et de l'éducation en Allemagne et au Royaume-Uni. Par exemple, les

dépenses globales de la recherche et du développement civils, en comptant à la fois les fonds privés et publics, semblent être à peu près identiques dans les deux pays — soit 1 milliard de dollars en 1962. En revanche, les crédits de recherche et de développement relatifs à la défense sont beaucoup plus importants au Royaume-Uni (près de 690 millions de dollars en 1962 contre 100 millions de dollars en Allemagne). Quelque 65 % de ces fonds sont employés par l'industrie, si bien que la recherche concernant la défense nationale représente 40 % environ de la recherche industrielle totale au Royaume-Uni et 1 % seulement environ en Allemagne. Mais, indépendamment du secteur militaire, l'industrie britannique est beaucoup plus largement tributaire de l'État que l'industrie allemande pour le financement de ses activités de recherche et de développement : en Allemagne, 97 % environ de la totalité de la recherche industrielle civile sont financés par l'industrie elle-même ; au Royaume-Uni, la proportion est plus proche de 90 %. Cette différence semble refléter celle qui existe entre les politiques adoptées dans les deux pays : les autorités britanniques sont particulièrement anxieuses d'encourager la nouvelle technologie industrielle. Au contraire, en Allemagne, les relations entre recherche industrielle et recherche universitaire sont probablement plus étroites qu'au Royaume-Uni ; l'industrie subventionne des instituts de recherche universitaires, les chercheurs et ingénieurs de l'industrie peuvent enseigner à temps partiel ou à titre exceptionnel dans les Universités et les chercheurs des Universités exécutent un grand nombre de contrats ou travaillent à titre de consultants dans l'industrie. En outre, les entreprises industrielles allemandes ont leurs propres programmes de recherche qui tiennent une très grande place dans leurs activités. C'est pourquoi les autorités de ce pays se préoccupent plutôt de l'effort à faire dans la recherche fondamentale, étant donné surtout qu'elles sont persuadées que l'industrie allemande à caractère scientifique doit en grande partie sa puissance actuelle à la recherche fondamentale effectuée dans le passé.

(Suite page 32)

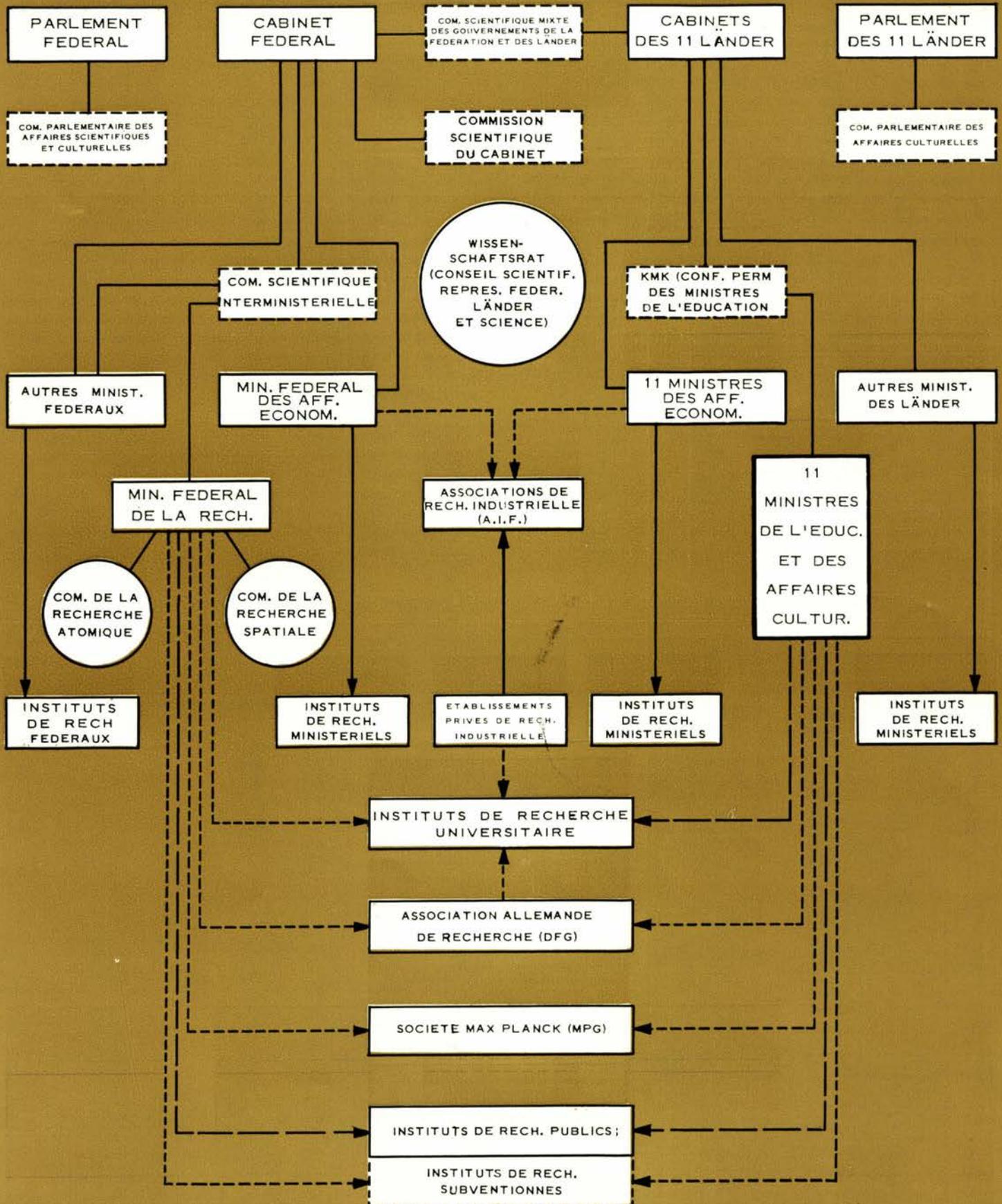
"Swift", le premier Hovercraft assurant la traversée de la Manche, quitte le port de Ramsgate à destination de Calais.



RF D'ALLEMAGNE - L'ORGANISATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

En Allemagne le Gouvernement fédéral et les Länder ou provinces participent au financement de la recherche scientifique et de l'éducation. Les Ministres de l'Éducation des Länder (il n'y a pas de Ministère fédéral de l'Éducation) se réunissent tous les ans en conférence permanente, la KMK, pour établir un programme commun de développement des Universités et de financement de la recherche. Le Gouvernement fédéral apporte une contribution financière à ces deux programmes. C'est le Ministère de la Recherche qui, au niveau fédéral, est respos-

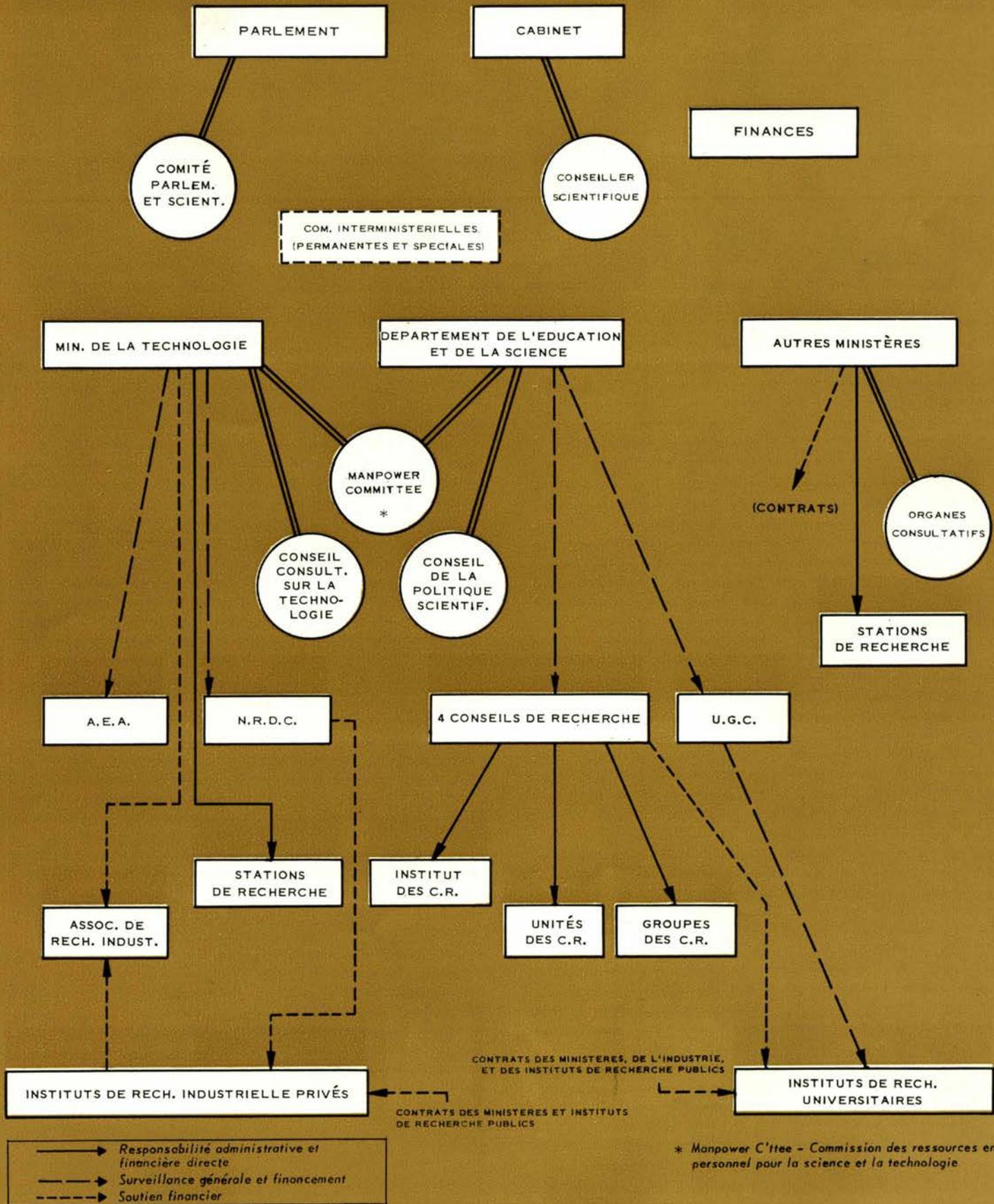
able de l'exécution des projets à financement mixte, ainsi que de la recherche atomique et spatiale. Des organisations nationales et autonomes de recherche, la DFG et la MPG, reçoivent des fonds non seulement du Gouvernement fédéral et des Länder, mais aussi de l'industrie privée, et disposent d'une grande liberté pour décider de leur emploi. Sur le plan consultatif, le Conseil Scientifique est un organisme national comprenant des représentants des Gouvernements des deux niveaux, des milieux scientifiques et de divers secteurs de la vie publique.

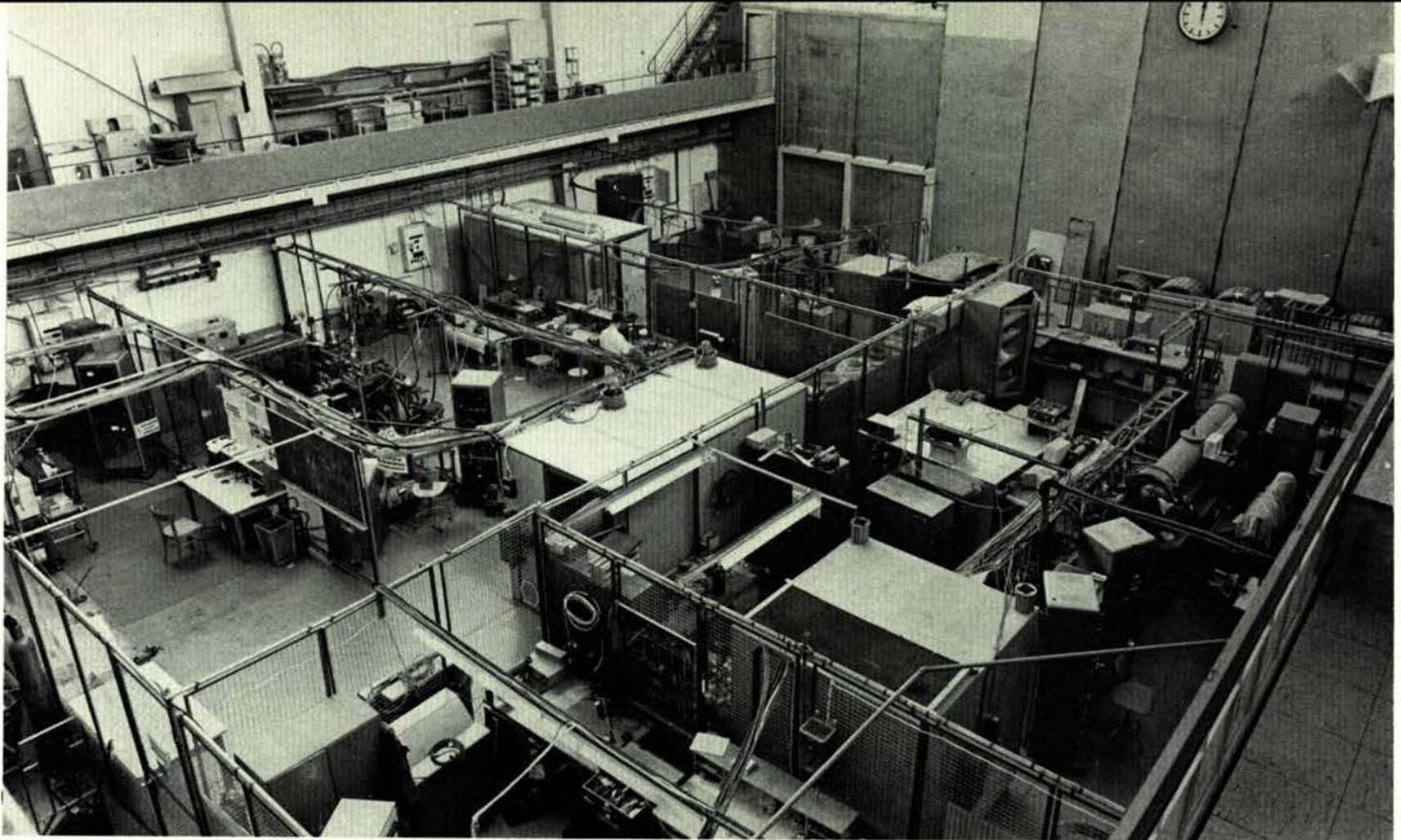


ROYAUME-UNI - L'ORGANISATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le Département de l'Éducation et de la Science et le Ministère de la Technologie, pourvus chacun d'un Conseil Consultatif, se partagent les principales responsabilités en matière scientifique. Les Conseils Scientifiques, qui ont été créés en 1964, ont pour mission de stimuler l'application de techniques de pointe et de nouveaux procédés dans l'industrie. Parmi les questions dont ils s'occupent, figurent : les calculateurs électroniques, les piles à combustible, les citernes flottantes (Dracone) et l'aéroglysseur (Hovercraft). Le Ministère de la Technologie

est également responsable de la recherche atomique et des centres de recherche dans d'autres disciplines. Le Département de l'Éducation et de la Science subventionne les Universités par l'entremise de son « University Grants Committee » et la recherche fondamentale et appliquée par l'entremise des Conseils de Recherche. Le Conseil de la Politique Scientifique, qui se compose de treize savants éminents, a pour tâche de conduire des enquêtes générales sur les besoins et les ressources scientifiques du pays.





Salles d'expériences de l'Institut de Physique du Plasma, à Jülich. L'Institut dépend de l'École Technique Supérieure d'Aix-la-Chapelle.

Le financement de la recherche universitaire offre un autre contraste. Au Royaume-Uni la majeure partie des crédits sont accordés aux Universités sur une base quinquennale, alors qu'en Allemagne les subventions sont annuelles. Les deux groupes d'examineurs ont estimé que le système britannique favorise la planification à long terme si nécessaire aux projets scientifiques.

Les systèmes d'enseignement des deux pays sont totalement différents. Les étudiants britanniques ont tendance à se spécialiser plus tôt que les Allemands et terminent leurs études universitaires plus rapidement. De plus, les examens de fin d'études secondaires ne jouent pas le même rôle dans les deux pays : en Allemagne l'« abitur », que l'on passe vers 19 ans, permet d'entrer à l'Université tandis qu'au Royaume-Uni l'examen à peu près équivalent (General Certificate of Education) ne constitue qu'une des conditions d'admission à l'Université. Les disparités entre les deux systèmes ont suscité de longues discussions entre les « examinateurs » : quel degré de spécialisation convient-il de donner aux étudiants avant les études supérieures ? La scolarisation prolongée est-elle à conseiller à une époque où les techniques et les éléments de la connaissance scientifique évoluent si rapidement que l'« éducation continue » devient une nécessité de la vie actuelle ?

Les organisations nationales de recherche jouent un rôle capital dans la vie scientifique de l'un et l'autre pays. En Allemagne, ce sont l'Association Allemande de Recherche (Deutsche Forschungsgemeinschaft, ou DFG), et la Société Max Planck (Max Planck Gesellschaft, ou MPG), organismes financés par le Gouvernement fédéral (40 %), les Länder (40 %) et l'industrie privée (20 %). Bien que des représentants du Gouvernement fédéral et des Länder soient membres des comités de direction de ces organismes, ceux-ci jouissent de l'autonomie juridique et leurs directeurs scientifiques disposent d'une grande liberté pour répartir les crédits entre les disciplines et entre les chercheurs. Par leur souplesse d'adaptation, ces organismes peuvent combler les lacunes qui apparaissent dans les activités scientifiques du pays en créant

des instituts, ou en octroyant des subventions à des chercheurs isolés. Les dons accordés par la DFG au titre de la « procédure de priorité » prennent une importance croissante ; cette procédure permet à la DFG de prendre elle-même des initiatives et de proposer des domaines d'études (des projets ont été récemment entrepris dans des disciplines aussi différentes que la génétique et la construction navale). En 1964, la DFG s'est livrée à une enquête sur les besoins et ressources du pays en matière de recherche et de développement et elle a identifié les questions, notamment de caractère interdisciplinaire, qui semblaient négligées dans le pays. La DFG tiendra compte de cette enquête lorsqu'elle établira son propre programme de dépenses et le Conseil Scientifique utilisera également les résultats obtenus pour formuler des recommandations générales concernant les dépenses scientifiques de l'État.

Au Royaume-Uni, les Conseils de Recherche jouent sensiblement le même rôle que la DFG et la MPG ; bien qu'ils soient placés sous l'autorité du Ministère de l'Éducation et de la Science, ces Conseils jouissent également d'une grande autonomie pour la répartition des fonds. Non seulement ils fournissent une aide importante aux chercheurs universitaires (pour des thèses de troisième cycle en particulier), mais ils disposent de leurs propres laboratoires et instituts et s'occupent activement de favoriser les recherches interdisciplinaires grâce à des « unités » scientifiques créées au sein des Universités (l'équipe a visité une unité de ce type qui se consacre à la biologie moléculaire à l'Université de Cambridge).

Ces organismes de recherche, qui disposent de ressources considérables (de l'ordre de 56 millions de dollars pour les DFG et MPG allemandes et de 116 millions de dollars pour les Conseils de Recherche britanniques pendant l'exercice 1963-1964) montrent comment l'Allemagne et le Royaume-Uni s'organisent pour faire face aux besoins nationaux de recherche scientifique et de développement sans se référer à une politique scientifique officielle.

L'OCDE

un centre de coopération et de développement économiques

Les vingt-et-un pays qui composent l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) coopèrent d'une manière permanente en vue d'harmoniser les politiques nationales. Les structures de l'Organisation et les programmes qu'elle met en œuvre, dont le schéma est donné dans les pages qui suivent, sont maintenant le fruit de cinq années d'expérience.

L'OCDE constitue :

- *un instrument qui permet de réunir les connaissances nécessaires à l'élaboration de politiques rationnelles dans tous les domaines saillants de l'activité économique ;*
- *un centre de réunion et un point de rencontre où ces politiques peuvent être formulées grâce à la mise en commun des idées et des expériences acquises.*

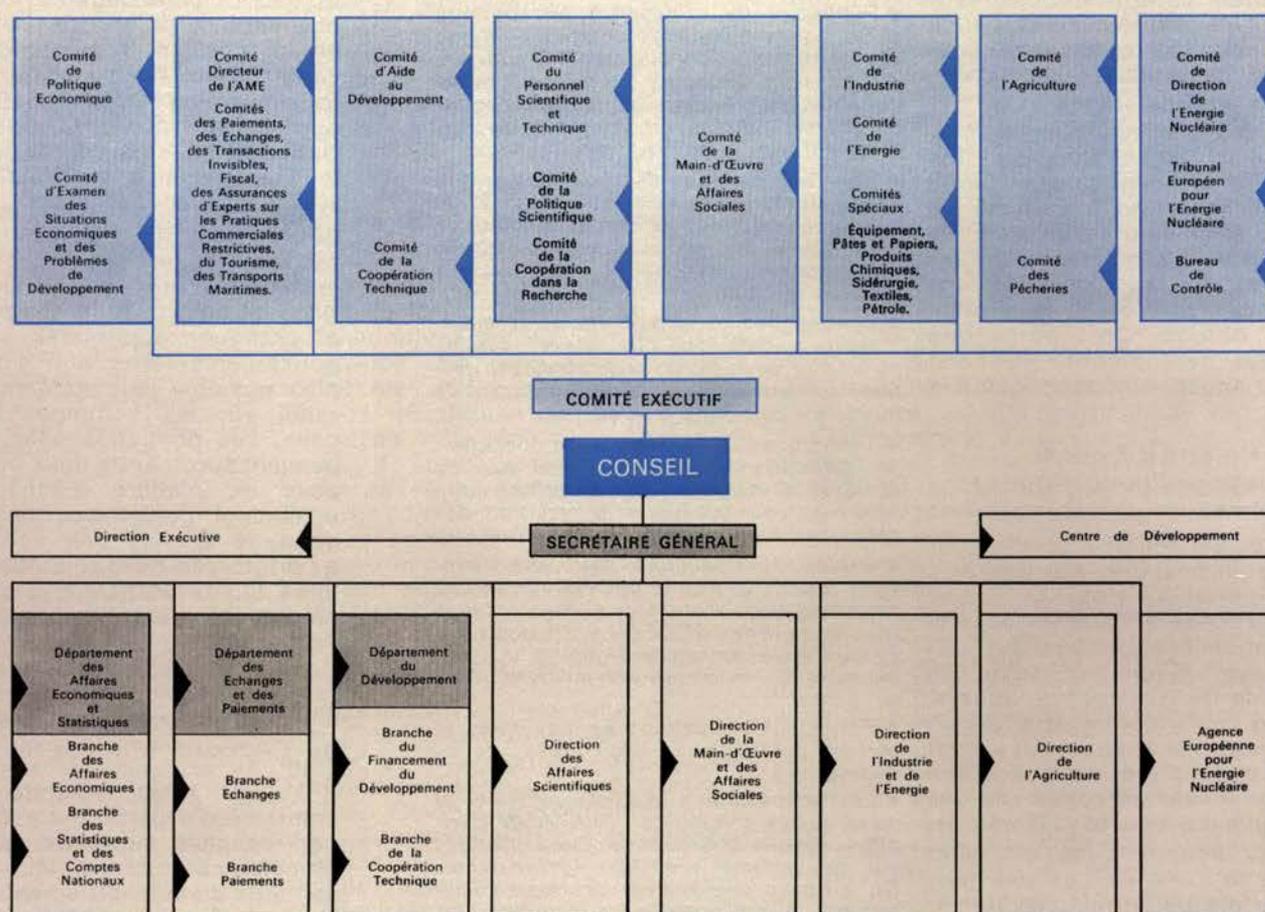
Cette coopération, fondée sur le sentiment de l'interdépendance croissante des économies nationales, a vu le jour en 1948, lorsqu'un ensemble de pays européens a fondé l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), Organisation mère de l'OCDE, en vue de répartir l'aide reçue au titre du plan Marshall et de s'atteler au redressement de l'Europe au lendemain de la guerre.

Quelque douze ans plus tard, il fut décidé d'élargir le champ de cette coopération et, le 30 septembre 1961, l'OECE était remplacée par l'OCDE. Les principaux objectifs assignés à la nouvelle Organisation furent les suivants :

- 1. assurer la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;*
- 2. contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;*
- 3. favoriser l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.*

Les pays Membres de l'Organisation

Les dix-huit pays européens et les deux pays d'Amérique du Nord, dont les représentants avaient signé, le 14 décembre 1960, la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, se sont accrus du Japon qui est devenu Membre de plein droit le 28 avril 1964. Sans être membres à part entière de l'OCDE, la Yougoslavie participe au même titre que les pays Membres à certaines des activités de l'Organisation et bénéficie du statut d'observateur pour certaines autres, tandis que la Finlande peut envoyer des observateurs aux réunions de certains des Comités de l'OCDE. Par ailleurs, bien qu'elle ne fasse pas partie de l'Organisation, l'Australie est membre du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.



Les publications de l'OCDE

On trouvera dans les pages qui suivent une présentation des activités de l'Organisation suivant les principaux secteurs où elles s'exercent, complétée dans chaque cas par une sélection des principaux rapports et études publiés par l'OCDE, ce qui permet d'avoir une vue claire sur le champ couvert par ces activités.

ECONOMIE ET STATISTIQUES

Le Comité de Politique Economique

Ce Comité joue un rôle particulièrement important du fait qu'il constitue une tribune internationale où les pays Membres font en commun le point des tendances économiques actuelles et échangent des idées ou, le cas échéant, des conseils quant aux mesures que requiert la situation. Il réunit, plusieurs fois par an, de hauts fonctionnaires qui participent directement à l'élaboration de la politique économique et financière de leur pays.

Trois Groupes de Travail spécialisés se chargent d'examiner d'une manière plus continue et approfondie, respectivement les problèmes de balance des paiements, de croissance économique et de stabilité des coûts et des prix.

Ces examens permanents ne permettent pas seulement d'élaborer des politiques fondées sur une meilleure information, mais aussi, comme ce fut le cas à plusieurs reprises, de résoudre plus aisément les crises temporaires qui surviennent dans certains pays Membres; si ce résultat a pu être obtenu, c'est parce que chaque pays peut prendre connaissance de la situation économique des autres.

Le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement

Ce Comité est chargé d'effectuer des études particulières sur des problèmes importants; c'est lui également qui procède à l'examen annuel de la situation économique des différents pays Membres, selon la méthode dite de la « confrontation », exercice au cours duquel la situation et la politique de chaque pays sont soumises à l'analyse critique d'une commission d'examen composée des représentants d'autres pays Membres.

Les Etudes économiques qui sont publiées à la suite de ces examens traitent parfois de problèmes immédiats de politique, mais elles contiennent fréquemment aussi une appréciation à plus long terme des réalisations et des points faibles de l'économie du pays considéré, ainsi que des instruments de politique mis au point par les pouvoirs publics.

Les statistiques

L'OCDE publie chaque année plus de 10 000 pages de données statistiques à l'intention des Gouvernements, des parlementaires, des organisations professionnelles, des syn-

dicats, des instituts de recherche et des milieux d'affaires du monde entier. Dans l'accomplissement de cette tâche, essentielle pour toutes les activités de l'Organisation, le Département des Affaires Economiques et des Statistiques se préoccupe de rendre les chiffres aussi comparables que possible. Pour parvenir à un « langage commun », il lui faut ajuster les chiffres nationaux, convertir des valeurs, des poids, des dimensions, etc., regrouper des données élémentaires suivant des dispositions normalisées et élaborer lui-même certaines séries.

Publications

● Politiques de croissance économique et Politiques d'équilibre des prix : analyse des instruments dont disposent les pouvoirs publics pour maintenir le niveau général de la demande tout en écartant les risques d'inflation; l'accent est mis tout particulièrement sur la politique des revenus.

● Pour une politique des prix, des profits et des autres revenus non salariaux : étude des problèmes que pose l'application de la politique des revenus, non seulement aux traitements et salaires, mais aussi à d'autres revenus.

● Les salaires et la mobilité de la main-d'œuvre : l'influence des salaires sur les structures de l'emploi; cette étude est destinée aux Gouvernements sans s'efforcer de mettre au point une politique des revenus.

● Techniques de prévision économique : les méthodes nouvelles utilisées par les administrations publiques de certains pays Membres pour améliorer la précision des prévisions économiques à court terme.

● Etudes Economiques par pays : rapports publiés à la suite de l'examen annuel de l'évolution économique dans chaque pays Membre de l'OCDE (et en Yougoslavie); chaque étude est accompagnée d'un commentaire sur les mesures de politique mises en œuvre.

● Principaux Indicateurs Economiques et autres publications statistiques périodiques.

● Les mécanismes d'ajustement de la balance des paiements : cette étude complète celle que le Groupe des Dix a effectuée sur le système monétaire international. On y trouve une analyse des moyens par lesquels il est possible de maintenir les fluctuations entre certaines limites et de les éliminer assez rapidement.

● Croissance économique, 1960-1970 : cet examen des perspectives en milieu d'exercice fait le point des réalisations obtenues jusqu'à présent et s'efforce de déterminer dans quelle mesure on peut espérer atteindre l'objectif fixé, qui est d'accroître de 50 % la production globale des pays de l'OCDE d'ici à 1970.

● Les perspectives économiques : série d'articles publiés trois fois par an dans l'OBSERVATEUR DE L'OCDE sur les perspectives à court terme et les questions de politique économique.

ECHANGES ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Le Comité des Echanges

Le Comité des Echanges s'efforce de favoriser l'expansion du commerce mondial dans un cadre multilatéral et sur une base non discriminatoire, en organisant des sessions de confrontation sur les problèmes de politique commerciale qui se posent aux pays Membres de l'Organisation, soit dans leurs relations entre eux, soit dans leurs relations avec les pays tiers. Pour l'intensification des échanges avec les pays moins développés, le Comité joue un rôle primordial, car il constitue un point de rencontre où les pays Membres peuvent étudier en commun les problèmes commerciaux du tiers monde et mettre au point leur propre action en lui donnant l'orientation la plus constructive. A ce propos, d'ailleurs, le Comité tient l'Organisation informée des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD).

D'autre part, le Comité entreprend des études sur les problèmes que peuvent poser les obstacles non tarifaires (ceux, par exemple, que risquent de provoquer les procédures et pratiques appliquées aux achats gouvernementaux), afin d'atténuer le plus possible leur incidence défavorable sur les échanges internationaux. Les difficultés spécifiques qui peuvent surgir entre deux ou plusieurs pays en matière d'échanges sont également l'objet de consultations; enfin, le Comité des Echanges est à l'origine de travaux portant sur certains sujets particuliers, comme les crédits et garanties de crédits à l'exportation.

Le Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen

Il s'agit d'un Comité restreint composé d'experts financiers choisis par les pays membres de l'Accord Monétaire Européen (AME). Des représentants du Gouvernement des Etats-Unis, du Directeur général du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) peuvent également assister aux séances du Comité. Celui-ci, qui a reçu pour mandat général de suivre les questions de coopération monétaire et financière, est chargé plus spécialement de veiller à l'exécution de l'AME et de formuler des avis à l'intention du Conseil de l'OCDE sur toutes les questions qui s'y rapportent. Il adresse des recommandations au Conseil concernant l'octroi des crédits prélevés sur le

Fonds Européen, constitué dans le cadre de l'AME pour aider les pays membres à résoudre leurs difficultés temporaires de balance des paiements. Le Comité Directeur peut enfin, grâce à une délégation de pouvoirs, décider lui-même de l'octroi de crédits à concurrence de 50 millions de dollars et pour une période n'excédant pas une année.

Le Comité des Transactions Invisibles

Il s'agit à nouveau d'un Comité restreint, composé de dix experts, qui est chargé de veiller à l'application du Code de la Libération des Opérations Invisibles Courantes et du Code des Mouvements de Capitaux, seuls Actes de l'Organisation au titre desquels les Etats Membres ont accepté de souscrire des obligations précises en matière de libération. Le Comité examine également dans quelle mesure il est possible et opportun d'accroître cette libération. De temps à autre, il est spécialement chargé de travaux portant sur des sujets qui correspondent aux compétences de ses membres — établissement du Projet de Convention sur la protection des biens étrangers ou étude des moyens permettant d'améliorer le fonctionnement des marchés des capitaux, par exemple.

Le Comité des Paiements

Ce Comité, composé de représentants de tous les Gouvernements Membres de l'OCDE, étudie toutes les questions qui peuvent surgir en matière de paiements, avant qu'elles ne soient soumises au Comité Exécutif et au Conseil de l'OCDE. Il s'agit pour lui d'harmoniser les points de vue des Gouvernements sur les rapports et les recommandations émanant de groupes d'experts comme le Comité des Transactions Invisibles ou le Comité Directeur de l'AME ou, le cas échéant, d'autres Comités.

Le Comité des Assurances

Ce groupe plénier examine tous les problèmes que peuvent poser le contrôle exercé par les pouvoirs publics dans le domaine des assurances et le fonctionnement de cette industrie elle-même. L'une de ses tâches principales consiste à adresser des avis au Comité des Transactions Invisibles, quant aux moyens d'intensifier les opérations d'assurance à l'échelle internationale, en

libérant les transactions effectuées entre les différents pays et aussi en permettant aux assureurs ressortissants d'un Etat Membre de s'établir dans un autre Etat Membre.

Le Comité Fiscal

Depuis sa création, le Comité Fiscal, qui est chargé d'étudier les questions fiscales internationales, a consacré l'essentiel de ses travaux au problème de la double imposition; à ce sujet, il a établi deux Projets de Convention concernant l'un les impôts sur le revenu et la fortune, l'autre les impôts sur les successions. Il a également publié un rapport sur les mesures fiscales qui permettraient d'encourager les investissements privés dans les pays en voie de développement et il procède à des enquêtes sur les faits nouveaux intervenant en ce domaine.

Les Consortiums d'Aide à la Turquie et à la Grèce

Créé en 1962 sous les auspices de l'OCDE, le Consortium d'Aide à la Turquie a pour mission de contribuer au financement du développement économique à long terme de ce pays. Ses quinze membres comprennent la quasi-totalité des pays industrialisés Membres de l'OCDE. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en fait également partie. En outre, des représentants du Fonds Monétaire International et de la Banque Européenne d'Investissements assistent aux réunions à titre d'observateurs.

Le Comité d'Experts sur les Pratiques Commerciales Restrictives

Ce Comité suit en permanence l'évolution de la législation et de la politique adoptées par les pays Membres à propos des pratiques commerciales restrictives et étudie les problèmes spécifiques que pose l'application de cette législation. Actuellement, il étudie les conséquences fâcheuses de certaines pratiques restrictives commerciales d'origine privée sur le commerce international, et examine la possibilité d'instituer à ce sujet un mécanisme de coopération avec l'OCDE.

Le Comité du Tourisme

L'importance du tourisme international va grandissant d'année en année et les formes qu'il revêt évoluent rapidement. Le rapport annuel du Comité du Tourisme fournit aux Gouvernements une analyse détaillée des faits nouveaux — concernant notamment les entrées et sorties de touristes et les mouvements de devises qui en découlent — qui permet à ces Gouvernements de modifier en connaissance de cause leur politique de tourisme et leur programme d'équipement touristique.

Le Comité des Transports Maritimes

Ce Comité est chargé d'organiser des consultations portant sur la politique suivie par les pays Membres et non membres en matière de transports maritimes et de tenir l'Orga-

nisation informée de tous les faits marquants qui interviennent en ce domaine. L'accroissement du tonnage de certains types de navires et les progrès accomplis par les techniques de rationalisation et d'automatisation entraînent de notables modifications dans la structure générale des transports maritimes. Le Comité étudie les différents aspects de cette évolution et établit des rapports à ce sujet.

Les Consortiums d'Aide à la Turquie et à la Grèce

Créé en 1962 sous les auspices de l'OCDE, le Consortium d'Aide à la Turquie a pour mission de contribuer au financement du développement économique à long terme de ce pays. Ses quinze membres comprennent la quasi-totalité des pays industrialisés Membres de l'OCDE. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en fait également partie. En outre, des représentants du Fonds Monétaire International et de la Banque Européenne d'Investissements assistent aux réunions à titre d'observateurs.

● Rapport annuel du Comité Directeur de l'AME : étude des principaux faits marquants dans l'évolution des relations financières internationales, notamment des mouvements intéressant les réserves monétaires et les principaux postes des balances des paiements. Le Rapport présente, à titre de comparaison, les données relatives aux balances des paiements de l'année précédente pour tous les pays Membres et décrit les opérations effectuées dans le cadre de l'AME durant l'année écoulée.

● L'Accord Monétaire Européen. Mise à jour au 1^{er} mars 1966. (Les Directives pour l'application de l'Accord Monétaire Européen sont également publiées. Mise à jour au 1^{er} mars 1966.)

● Projet de Convention de double imposition concernant le revenu et la fortune et Projet de Convention de double imposition concernant les successions : le Conseil de l'OCDE a recommandé aux pays Membres de se conformer à ces modèles lors de la conclusion ou de la révision de Conventions bilatérales entre eux.

● Mesures fiscales pour encourager les investissements privés dans les pays en voie de développement; exposé des mesures fiscales qui ont été ou pourraient être prises par les Gouvernements des pays Membres de l'OCDE pour encourager les investissements privés dans les pays en voie de développement.

● Guide de la législation sur les pratiques commerciales restrictives en Europe et en Amérique du Nord : cet ouvrage, constamment tenu à jour, présente l'ensemble de la législation nouvelle, ainsi qu'un choix de décisions administratives et judiciaires relatives à ces questions.

● Contrôle de l'assurance privée en Europe : étude comparative des règles et règlements en vigueur dans les pays Membres; le but de ce travail est d'accroître la libération des opérations d'assurance en Europe.

● Le tourisme dans les pays de l'OCDE : évolution, année par année, du tourisme dans les pays Membres et mesures prises par les Gouvernements pour encourager le tourisme international; statistiques détaillées du tourisme, par pays et ensembles de pays.

● Rapport annuel du Comité des Transports Maritimes, principaux aspects des opérations intergouvernementales effectuées dans ce domaine, structure et évolution de l'offre et de la demande de transports maritimes et évolution du marché du fret, avec des chapitres plus spécialement consacrés à des questions particulières d'actualité.

● Code de la libération des mouvements de capitaux et Code de la libération des

opérations invisibles courantes : ces documents contiennent les engagements généraux et particuliers souscrits par les Etats Membres dans ces deux domaines, ainsi que toutes les réserves formulées par les différents pays. Les deux Codes font l'objet de mises à jour lorsqu'interviennent des mesures de libération ou que les réserves sont modifiées.

● Rapport annuel du Comité Directeur de l'AME : étude des principaux faits marquants dans l'évolution des relations financières internationales, notamment des mouvements intéressant les réserves monétaires et les principaux postes des balances des paiements. Le Rapport présente, à titre de comparaison, les données relatives aux balances des paiements de l'année précédente pour tous les pays Membres et décrit les opérations effectuées dans le cadre de l'AME durant l'année écoulée.

● L'Accord Monétaire Européen. Mise à jour au 1^{er} mars 1966. (Les Directives pour l'application de l'Accord Monétaire Européen sont également publiées. Mise à jour au 1^{er} mars 1966.)

● Projet de Convention de double imposition concernant le revenu et la fortune et Projet de Convention de double imposition concernant les successions : le Conseil de l'OCDE a recommandé aux pays Membres de se conformer à ces modèles lors de la conclusion ou de la révision de Conventions bilatérales entre eux.

● Mesures fiscales pour encourager les investissements privés dans les pays en voie de développement; exposé des mesures fiscales qui ont été ou pourraient être prises par les Gouvernements des pays Membres de l'OCDE pour encourager les investissements privés dans les pays en voie de développement.

● Guide de la législation sur les pratiques commerciales restrictives en Europe et en Amérique du Nord : cet ouvrage, constamment tenu à jour, présente l'ensemble de la législation nouvelle, ainsi qu'un choix de décisions administratives et judiciaires relatives à ces questions.

● Contrôle de l'assurance privée en Europe : étude comparative des règles et règlements en vigueur dans les pays Membres; le but de ce travail est d'accroître la libération des opérations d'assurance en Europe.

● Le tourisme dans les pays de l'OCDE : évolution, année par année, du tourisme dans les pays Membres et mesures prises par les Gouvernements pour encourager le tourisme international; statistiques détaillées du tourisme, par pays et ensembles de pays.

● Rapport annuel du Comité des Transports Maritimes, principaux aspects des opérations intergouvernementales effectuées dans ce domaine, structure et évolution de l'offre et de la demande de transports maritimes et évolution du marché du fret, avec des chapitres plus spécialement consacrés à des questions particulières d'actualité.

● Code de la libération des mouvements de capitaux et Code de la libération des

AIDE AU DEVELOPPEMENT

Le Comité d'Aide au Développement

L'OCDE se préoccupe non seulement des relations économiques entre ses propres Membres, mais aussi de l'expansion économique des pays moins développés du tiers monde. 90 % environ de l'apport net d'aide (investissements privés inclus) dont bénéficient les pays moins développés proviennent des pays Membres de l'OCDE. Parmi ces derniers, les principaux pays donneurs se sont groupés pour former, avec l'Australie, le Comité d'Aide au Développement (CAD).

Le Centre de Développement de l'OCDE

En vue de communiquer aux pays du tiers monde les connaissances et l'expérience acquises par l'Organisation dans les divers domaines du développement économique et de soutenir par là leurs propres efforts de croissance, l'OCDE a créé un Centre de Développement, organisme composé d'experts scientifiquement indépendants. Le Centre a entrepris de mettre en œuvre, aussi bien par ses propres moyens qu'en stimulant une coopération entre Instituts de développement, de recherche et de formation, un programme qui porte notamment sur les points suivants : recherches sur des problèmes économiques choisis parmi les plus importants de ceux auxquels doivent faire face les pays en voie de développement; séminaires de perfectionnement pour les hauts fonctionnaires de ces pays; sessions spéciales consacrées à des transferts et échanges d'expérience sur des sujets bien déterminés; fourniture de documentation en réponse aux questions spécifiques posées par les responsables de la politique économique dans les pays moins développés et établissement progressif d'un réseau international de documentation.

● Problèmes et politiques de main-d'œuvre : dans cette série d'études critiques exhaustives, les ouvrages déjà parus concernent la Suède, les Etats-Unis, la Grèce et le Canada; les prochains concerneront l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Les travailleurs et les changements techniques : analyse sociologique, à l'intention de toutes les personnes investies en ce domaine de responsabilités pratiques.

● Emploi des travailleurs âgés : aménagement des postes de travail, techniques de placement et autres mesures visant à faciliter l'emploi des travailleurs âgés et à accroître leur productivité.

● L'automatisation du travail de bureau : problèmes administratifs et humains; études de cas portant sur les mesures propres à réduire au minimum les résistances des travailleurs et à porter au maximum l'efficacité des installations.

● La formation professionnelle accélérée des adultes : étude comparative concernant la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Finances publiques et développement économique : application de la politique budgétaire aux problèmes des pays moins développés; état actuel des connaissances.

● Assistance technique et développement économique : les mesures d'ordre politique qui permettraient d'organiser plus efficacement cette forme d'aide.

● Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger : arrière-plan historique et mobiles des diverses politiques d'aide nationales; attitude de l'opinion publique à propos de l'aide au tiers monde.

Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Le Centre de Développement de l'OCDE

En vue de communiquer aux pays du tiers monde les connaissances et l'expérience acquises par l'Organisation dans les divers domaines du développement économique et de soutenir par là leurs propres efforts de croissance, l'OCDE a créé un Centre de Développement, organisme composé d'experts scientifiquement indépendants. Le Centre a entrepris de mettre en œuvre, aussi bien par ses propres moyens qu'en stimulant une coopération entre Instituts de développement, de recherche et de formation, un programme qui porte notamment sur les points suivants : recherches sur des problèmes économiques choisis parmi les plus importants de ceux auxquels doivent faire face les pays en voie de développement; séminaires de perfectionnement pour les hauts fonctionnaires de ces pays; sessions spéciales consacrées à des transferts et échanges d'expérience sur des sujets bien déterminés; fourniture de documentation en réponse aux questions spécifiques posées par les responsables de la politique économique dans les pays moins développés et établissement progressif d'un réseau international de documentation.

Le Centre de Développement de l'OCDE

En vue de communiquer aux pays du tiers monde les connaissances et l'expérience acquises par l'Organisation dans les divers domaines du développement économique et de soutenir par là leurs propres efforts de croissance, l'OCDE a créé un Centre de Développement, organisme composé d'experts scientifiquement indépendants. Le Centre a entrepris de mettre en œuvre, aussi bien par ses propres moyens qu'en stimulant une coopération entre Instituts de développement, de recherche et de formation, un programme qui porte notamment sur les points suivants : recherches sur des problèmes économiques choisis parmi les plus importants de ceux auxquels doivent faire face les pays en voie de développement; séminaires de perfectionnement pour les hauts fonctionnaires de ces pays; sessions spéciales consacrées à des transferts et échanges d'expérience sur des sujets bien déterminés; fourniture de documentation en réponse aux questions spécifiques posées par les responsables de la politique économique dans les pays moins développés et établissement progressif d'un réseau international de documentation.

● Problèmes et politiques de main-d'œuvre : dans cette série d'études critiques exhaustives, les ouvrages déjà parus concernent la Suède, les Etats-Unis, la Grèce et le Canada; les prochains concerneront l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Les travailleurs et les changements techniques : analyse sociologique, à l'intention de toutes les personnes investies en ce domaine de responsabilités pratiques.

● Emploi des travailleurs âgés : aménagement des postes de travail, techniques de placement et autres mesures visant à faciliter l'emploi des travailleurs âgés et à accroître leur productivité.

● L'automatisation du travail de bureau : problèmes administratifs et humains; études de cas portant sur les mesures propres à réduire au minimum les résistances des travailleurs et à porter au maximum l'efficacité des installations.

● La formation professionnelle accélérée des adultes : étude comparative concernant la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Finances publiques et développement économique : application de la politique budgétaire aux problèmes des pays moins développés; état actuel des connaissances.

● Assistance technique et développement économique : les mesures d'ordre politique qui permettraient d'organiser plus efficacement cette forme d'aide.

● Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger : arrière-plan historique et mobiles des diverses politiques d'aide nationales; attitude de l'opinion publique à propos de l'aide au tiers monde.

Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Main-d'œuvre et Affaires Sociales

Le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales

Une politique active de la main-d'œuvre, telle que l'a préconisée l'OCDE comme instrument du progrès économique et social, comprend des mesures visant à faciliter l'adaptation professionnelle et géographique des travailleurs à l'évolution continue des besoins de l'économie, à diriger les groupes désavantagés vers des occupations rémunératrices et à créer des possibilités d'emploi dans les zones à main-d'œuvre excédentaire. C'est au sein du Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales que sont examinées et débattues les conceptions et les expériences des différents pays Membres. A cet effet, le Comité rassemble les rapports annuels des Gouvernements qui portent essentiellement sur les innovations d'ordre politique. D'autre part, des examens approfondis sont consacrés individuellement à certains pays; il s'agit par là de définir des méthodes qui seraient utiles à d'autres pays et d'offrir au pays considéré des critiques constructives.

Pour aider les Gouvernements à mettre sur pied une politique nationale, le Comité patronne également des recherches sur des problèmes particuliers : emploi et mobilité de la main-d'œuvre, formation professionnelle, prévisions de l'emploi, aspects sociaux de l'évolution et de la croissance économique, évolution des niveaux de vie, etc.

Publications

● Problèmes et politiques de main-d'œuvre : dans cette série d'études critiques exhaustives, les ouvrages déjà parus concernent la Suède, les Etats-Unis, la Grèce et le Canada; les prochains concerneront l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Les travailleurs et les changements techniques : analyse sociologique, à l'intention de toutes les personnes investies en ce domaine de responsabilités pratiques.

● Emploi des travailleurs âgés : aménagement des postes de travail, techniques de placement et autres mesures visant à faciliter l'emploi des travailleurs âgés et à accroître leur productivité.

● L'automatisation du travail de bureau : problèmes administratifs et humains; études de cas portant sur les mesures propres à réduire au minimum les résistances des travailleurs et à porter au maximum l'efficacité des installations.

● La formation professionnelle accélérée des adultes : étude comparative concernant la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Finances publiques et développement économique : application de la politique budgétaire aux problèmes des pays moins développés; état actuel des connaissances.

● Assistance technique et développement économique : les mesures d'ordre politique qui permettraient d'organiser plus efficacement cette forme d'aide.

● Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger : arrière-plan historique et mobiles des diverses politiques d'aide nationales; attitude de l'opinion publique à propos de l'aide au tiers monde.

Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Main-d'œuvre et Affaires Sociales

Le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales

Une politique active de la main-d'œuvre, telle que l'a préconisée l'OCDE comme instrument du progrès économique et social, comprend des mesures visant à faciliter l'adaptation professionnelle et géographique des travailleurs à l'évolution continue des besoins de l'économie, à diriger les groupes désavantagés vers des occupations rémunératrices et à créer des possibilités d'emploi dans les zones à main-d'œuvre excédentaire. C'est au sein du Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales que sont examinées et débattues les conceptions et les expériences des différents pays Membres. A cet effet, le Comité rassemble les rapports annuels des Gouvernements qui portent essentiellement sur les innovations d'ordre politique. D'autre part, des examens approfondis sont consacrés individuellement à certains pays; il s'agit par là de définir des méthodes qui seraient utiles à d'autres pays et d'offrir au pays considéré des critiques constructives.

Pour aider les Gouvernements à mettre sur pied une politique nationale, le Comité patronne également des recherches sur des problèmes particuliers : emploi et mobilité de la main-d'œuvre, formation professionnelle, prévisions de l'emploi, aspects sociaux de l'évolution et de la croissance économique, évolution des niveaux de vie, etc.

Publications

● Problèmes et politiques de main-d'œuvre : dans cette série d'études critiques exhaustives, les ouvrages déjà parus concernent la Suède, les Etats-Unis, la Grèce et le Canada; les prochains concerneront l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Les travailleurs et les changements techniques : analyse sociologique, à l'intention de toutes les personnes investies en ce domaine de responsabilités pratiques.

● Emploi des travailleurs âgés : aménagement des postes de travail, techniques de placement et autres mesures visant à faciliter l'emploi des travailleurs âgés et à accroître leur productivité.

● L'automatisation du travail de bureau : problèmes administratifs et humains; études de cas portant sur les mesures propres à réduire au minimum les résistances des travailleurs et à porter au maximum l'efficacité des installations.

● La formation professionnelle accélérée des adultes : étude comparative concernant la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Finances publiques et développement économique : application de la politique budgétaire aux problèmes des pays moins développés; état actuel des connaissances.

● Assistance technique et développement économique : les mesures d'ordre politique qui permettraient d'organiser plus efficacement cette forme d'aide.

● Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger : arrière-plan historique et mobiles des diverses politiques d'aide nationales; attitude de l'opinion publique à propos de l'aide au tiers monde.

Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Main-d'œuvre et Affaires Sociales

Le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales

Une politique active de la main-d'œuvre, telle que l'a préconisée l'OCDE comme instrument du progrès économique et social, comprend des mesures visant à faciliter l'adaptation professionnelle et géographique des travailleurs à l'évolution continue des besoins de l'économie, à diriger les groupes désavantagés vers des occupations rémunératrices et à créer des possibilités d'emploi dans les zones à main-d'œuvre excédentaire. C'est au sein du Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales que sont examinées et débattues les conceptions et les expériences des différents pays Membres. A cet effet, le Comité rassemble les rapports annuels des Gouvernements qui portent essentiellement sur les innovations d'ordre politique. D'autre part, des examens approfondis sont consacrés individuellement à certains pays; il s'agit par là de définir des méthodes qui seraient utiles à d'autres pays et d'offrir au pays considéré des critiques constructives.

Pour aider les Gouvernements à mettre sur pied une politique nationale, le Comité patronne également des recherches sur des problèmes particuliers : emploi et mobilité de la main-d'œuvre, formation professionnelle, prévisions de l'emploi, aspects sociaux de l'évolution et de la croissance économique, évolution des niveaux de vie, etc.

Publications

● Problèmes et politiques de main-d'œuvre : dans cette série d'études critiques exhaustives, les ouvrages déjà parus concernent la Suède, les Etats-Unis, la Grèce et le Canada; les prochains concerneront l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Les travailleurs et les changements techniques : analyse sociologique, à l'intention de toutes les personnes investies en ce domaine de responsabilités pratiques.

● Emploi des travailleurs âgés : aménagement des postes de travail, techniques de placement et autres mesures visant à faciliter l'emploi des travailleurs âgés et à accroître leur productivité.

● L'automatisation du travail de bureau : problèmes administratifs et humains; études de cas portant sur les mesures propres à réduire au minimum les résistances des travailleurs et à porter au maximum l'efficacité des installations.

● La formation professionnelle accélérée des adultes : étude comparative concernant la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

● Finances publiques et développement économique : application de la politique budgétaire aux problèmes des pays moins développés; état actuel des connaissances.

● Assistance technique et développement économique : les mesures d'ordre politique qui permettraient d'organiser plus efficacement cette forme d'aide.

● Réévaluation des politiques d'aide à l'étranger : arrière-plan historique et mobiles des diverses politiques d'aide nationales; attitude de l'opinion publique à propos de l'aide au tiers monde.

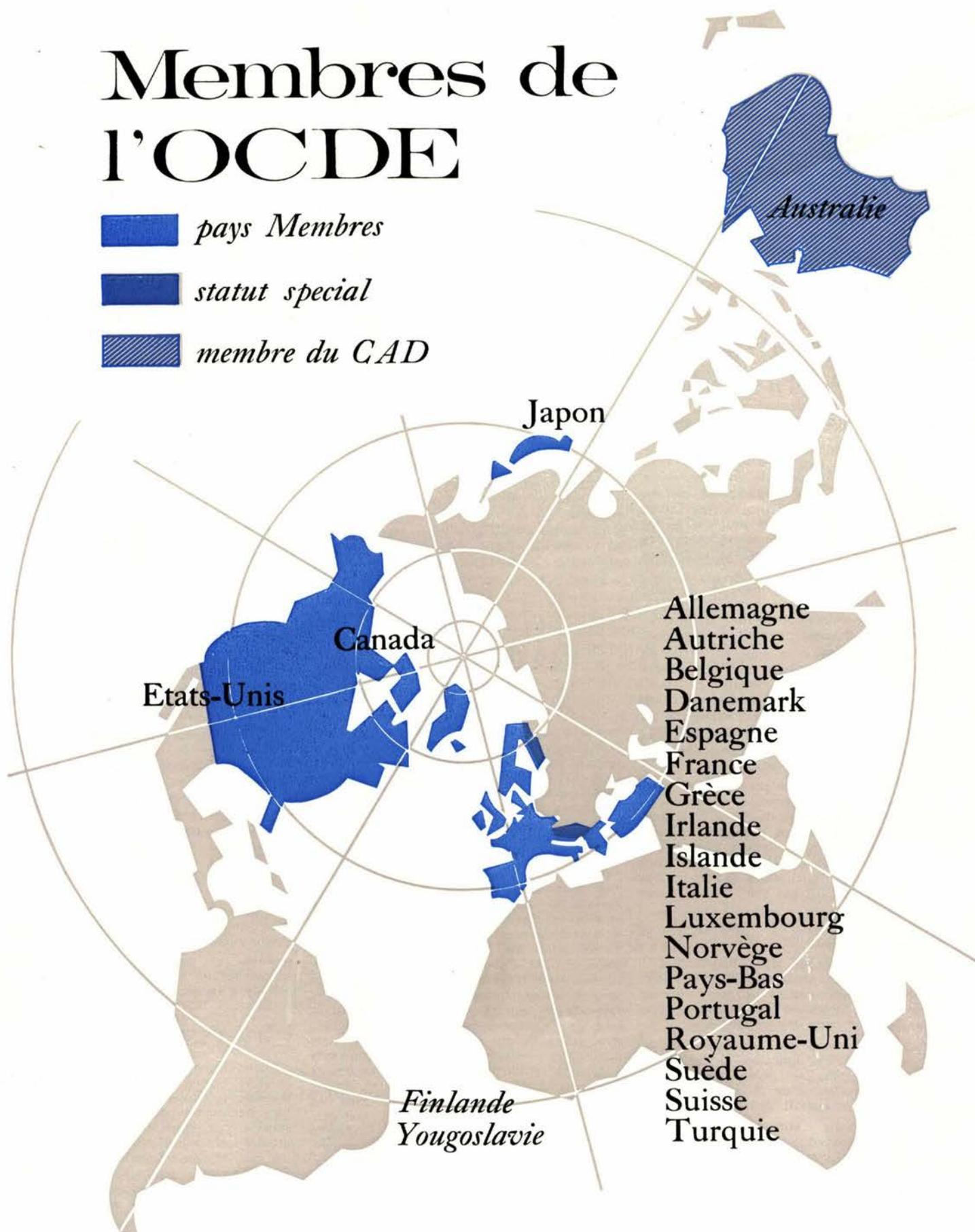
Le Comité de la Coopération Technique

L'OCDE met en œuvre, par l'entremise de ce Comité, un programme limité d'assistance technique destiné à soutenir les efforts de développement économique d'un certain nombre de pays européens Membres de l'Organisation, ainsi que de la Yougoslavie.

Le Comité de la Coopération Technique

Membres de l'OCDE

-  *pays Membres*
-  *statut special*
-  *membre du CAD*



commun et organiser des services communs. Trois grandes entreprises communes sont actuellement en exploitation : la Société Eurochemic, pour le traitement des combustibles irradiés, à Mol (Belgique); le projet de réacteur à eau lourde bouillante de Halden, en Norvège, et le Projet Dragon de réacteur à haute température, à Winfrith (Royaume-Uni). Un programme de recherche en commun sur la conservation des aliments par irradiation gamma est en cours d'exécution à Seibersdorf, en Autriche; la possibilité de produire et d'utiliser en Europe des radio-isotopes comme source d'énergie fait l'objet d'une étude particulière. L'ENEA a par ailleurs créé à Saclay (France) un Centre de compilation de données neutroniques et à Ispra (Italie) une Bibliothèque de programmes de calcul; ces deux services fonctionnent depuis 1964. Enfin, L'ENEA et le Commissariat à l'Énergie Atomique (France) ont patronné en commun la création d'un centre d'information sur l'irradiation des denrées alimentaires, qui fonctionne depuis 1960.

- Créer des Comités internationaux d'experts dans des domaines particuliers. Trois Comités de ce genre fonctionnent depuis 1959, 1962 et 1965 respectivement : les Comités Europe-Amérique des constantes nucléaires (EANDC) et de la physique des réacteurs (EACRP), et le Comité des techniques de sécurité des réacteurs (CREST); au mois de juin 1966, un groupe international de spécialistes de la production magnéto-hydrodynamique d'énergie électrique a été constitué sous les auspices de l'ENEA.

- Elaborer en Europe occidentale un régime administratif et juridique uniforme pour l'énergie nucléaire, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité (les pays membres de l'ENEA ont déjà institué et adopté des normes de base pour la protection contre les radiations); de la responsabilité civile dans le domaine nucléaire (presque tous les pays Membres de l'Organisation ont signé une Convention internationale); et du transport des matières radio-actives.

- Examiner comment l'énergie nucléaire peut contribuer à satisfaire les besoins croissants de l'Europe en énergie tant dans l'immédiat qu'à plus longue échéance, en déterminant notamment le type de réacteur susceptible d'être utilisé ainsi que les besoins correspondants en combustibles nucléaires.

Publications

- *Rapports d'activités de l'ENEA et des entreprises communes (Halden, Dragon, Eurochemic).*

- *Conclusions d'enquêtes scientifiques et techniques particulières* (ressources mondiales d'uranium et de thorium, caractéristiques des réacteurs de puissance).

- *Comptes rendus de conférences et de symposiums scientifiques et techniques* (traitement des combustibles irradiés, contrôle de la criticité, dosimétrie, électronique nucléaire, production magnéto-hydrodynamique d'énergie électrique).

- Normes de base pour la protection contre les radiations.

- Catalogue *annuel* des cours sur les sciences et techniques nucléaires dans les pays européens de l'OCDE.

- *Bulletins d'information et documents divers du Centre de compilation de données neutroniques de Saclay, de la Bibliothèque de programmes de calcul d'Ispra et du Centre d'information sur l'irradiation des denrées de Saclay.*

Science et Education

Le Comité de la Politique Scientifique

A la suite des deux Conférences Ministérielles sur la Science, organisées en 1963 et 1966 sur l'initiative de l'OCDE, un Comité de la Politique Scientifique vient d'être créé au sein de l'Organisation pour assurer une coopération permanente des pays Membres sur les divers aspects de la politique scientifique, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale : confrontations des politiques scientifiques nationales, liens qui existent entre la science et la croissance économique, rôle du progrès technique, normalisation des statistiques concernant la recherche et le développement, situation des pays en voie de développement en matière scientifique et action des pouvoirs publics en faveur de la recherche fondamentale et des sciences sociales.

Le Comité de la Coopération dans la Recherche

La réorganisation des activités scientifiques de l'Organisation a conduit à créer un Comité de la Coopération dans la Recherche qui est chargé de poursuivre la tâche entreprise par l'ancien Comité de la Recherche Scientifique touchant la coopération internationale dans la recherche scientifique et technique. L'essor de la recherche et son coût toujours plus élevé font qu'il est de plus en plus nécessaire de confronter et de mettre en commun les efforts déployés à l'échelon national. Un système pratique, mis sur pied par l'OCDE, permet aux pays qui s'intéressent à tel ou tel projet de grande envergure d'y contribuer par leurs propres moyens, dans le cadre d'un programme de recherche en coopération.

Le Comité du Personnel Scientifique et Technique

Le programme de ce Comité est centré sur la planification et le développement de l'enseignement. A la suite de la Conférence tenue à Washington en 1961 et au cours de laquelle les objectifs de l'enseignement en Europe ont été fixés pour une période de dix ans, le Comité a entrepris deux grands programmes de planification de l'enseignement, le Projet Régional Méditerranéen et le Programme d'Investissements et de Planification dans l'Enseignement, en vue de répondre aux besoins de ses membres : pays en voie de développement dans le premier cas, et pays hautement industrialisés dans le second. Parallèlement à ces travaux, menés avant tout par des groupes nationaux, on a entrepris des recherches en vue de définir les différentes sortes de liens qui existent entre l'enseignement et la croissance économique, ainsi que des études de statistique et de méthodologie destinées à faciliter la planification des investissements scolaires. Les autres activités du Comité ont trait notamment à l'enseignement scientifique, à la construction scolaire, à l'offre et à la demande de personnel enseignant, ainsi qu'à la formation et à l'utilisation du personnel scientifique et technique.

Publications

- Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement : *un cadre destiné à faciliter les comparaisons internationales de statistiques relatives à la recherche et au développement et à susciter des travaux en ce domaine dans les pays de l'OCDE.*

- Série « Politiques nationales de la science » : *études sur la Belgique, la France, la Grèce, la Suède; étude comparative sur l'Allemagne et le Royaume-Uni.*

- L'effort de recherche et de développement en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Union Soviétique : *essai de comparaison internationale des dépenses et effectifs consacrés à la recherche.*

- La recherche fondamentale et la politique des Gouvernements.

- Etudes diverses effectuées à l'intention des Ministres : *les sciences sociales, les Gouvernements, et l'innovation technique, l'allocation des ressources à la science, etc.*

- La pollution des eaux par les détergents : *coopération internationale dans la recherche; d'autres publications concernant toute une série d'autres secteurs.*

- Le facteur résiduel et le progrès économique.

- Aspects économiques de l'enseignement supérieur.

- Le financement de l'enseignement et la croissance économique.

- Planification de l'enseignement, problèmes d'organisation : *essai d'identification et d'évaluation de la contribution de l'enseignement à la croissance économique et d'analyse des problèmes d'ordre politique que pose le développement de l'enseignement.*

- Besoins scolaires et développement économique et social.

- L'éducation et le développement économique et social.

- Modèles économétriques de l'enseignement : *principes méthodologiques pour la planification de l'enseignement et quelques applications possibles.*

- Manuel des statistiques nécessaires à la planification des investissements dans l'enseignement : *ouvrage dont la publication est prévue pour le début de l'année 1967; il portera sur une analyse des conséquences d'ordre statistique découlant de l'évolution récente intervenue dans la planification de l'enseignement et des recommandations en vue d'améliorer les statistiques en ce domaine.*

- Le Projet Régional Méditerranéen — Six pays en quête d'un plan : *expérience tentée par les pays de l'Europe méridionale pour évaluer les besoins nationaux en matière d'enseignement jusqu'en 1975 et élaborer des plans détaillés en vue d'y faire face; dans cette série ont été publiés une description succincte du Projet ainsi que des rapports par pays : Grèce, Italie, Espagne, Portugal, Turquie et Yougoslavie.*

- La construction scolaire et les ressources disponibles : *analyse complète des problèmes que pose l'utilisation rationnelle des ressources disponibles pour la construction scolaire et critères de base. L'étude insiste particulièrement sur les liens d'interdépendance qui existent entre les impératifs financiers, pédagogiques et architecturaux.*

- Mathématiques nouvelles : *ce rapport doit permettre la mise à jour des programmes scolaires; d'autres publications ont trait à la biologie, à la chimie, à la physique et aux mathématiques appliquées pour ingénieurs.*

LE PROBLEME DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

par Harry TRAVERS, Chef de la Division des Paiements Internationaux de l'OCDE

Dans cet article, Harry TRAVERS, Chef de la Division des Paiements Internationaux de l'OCDE analyse les problèmes qui postulent une amélioration de l'équilibre de la balance des paiements et explique les rapports qui existent entre l'évolution actuelle et les propositions concernant la "surveillance multilatérale", les "mécanismes d'ajustement", la réforme du système monétaire international, le problème des liquidités et l'amélioration des marchés financiers. On trouvera également dans cet article certaines données de fait et des chiffres relatifs aux balances des paiements des pays de l'OCDE, tirés du septième Rapport annuel du Comité Directeur de l'AME, qui vient d'être publié.

Au cours de ces dernières années, nombreux sont les pays qui ont dû prendre des mesures de stabilisation draconiennes et faire passer le redressement de leur balance des paiements avant les autres objectifs de leur politique économique : l'Italie, à la fin de l'année 1964, et le Royaume-Uni, en juillet 1966, en sont des exemples frappants. D'ailleurs, dans l'éditorial de ce numéro, Thorkil Kristensen, Secrétaire général de l'OCDE, situe le problème de la balance des paiements au centre des travaux de l'Organisation.

Ce problème découle de ceux qui apparaissent dans les trois domaines suivants de politique et de développement économiques définis par le Secrétaire général et pour lesquels il appartient à l'OCDE de dégager des solutions constructives : évolution interne de chacun des pays Membres sur le plan social et économique; relations économiques des pays Membres entre eux; responsabilité commune de l'ensemble des pays de l'OCDE à l'égard du reste du monde. Dans chacun de ces domaines, on peut discerner un groupe de problèmes qui ont trait à la balance des paiements.

Evolution économique et sociale interne

Au premier groupe se rattachent les problèmes que pose à chaque Gouvernement le choix des méthodes et de l'ordre de priorités à appliquer à l'économie intérieure, ainsi que des divers moyens propres à orienter l'économie vers la gamme des objectifs généraux auxquels ont souscrit tous les pays Membres, à savoir, par exemple, assurer le plein emploi, maintenir un taux de croissance satisfaisant et éviter l'inflation. En cherchant à atteindre ces objectifs, un Gouvernement doit respecter la nécessité de maintenir l'équilibre des transactions extérieures du pays; de plus, s'il veut être en mesure de contrôler efficacement son économie, il lui faut avoir connaissance de la politique suivie par les autres Gouvernements, ainsi que de leurs réactions, et pouvoir compter sur leur soutien.

On s'accorde généralement à reconnaître qu'il est souhaitable de suivre, à l'échelle internationale, une procédure comprenant la confrontation des politiques nationales, des échanges d'informations et une coopération active, mais on se rend moins clairement compte qu'une telle procédure est

non seulement utile, mais encore qu'elle est absolument indispensable. La situation économique se caractérise à l'heure actuelle par un niveau généralement élevé de l'utilisation des ressources, de l'emploi et de la demande globale. Dans ces conditions, une modification même minime de la situation de l'offre et de la demande dans un pays déterminé aura sur l'économie d'autres pays des répercussions sensibles qui, à leur tour, déclencheront une série d'interactions.

Ces effets se propagent aisément, du fait de la large libération des échanges, des paiements et des mouvements de capitaux. En outre, dans leur structure même, les économies nationales sont devenues nettement plus interdépendantes, car les transactions internationales de la plupart des pays industrialisés en sont venues à représenter une fraction croissante de la production totale de biens et services d'un pays et/ou à exercer une très forte influence sur l'équilibre et la croissance économiques.

Ces liens d'interdépendance se trouvent encore renforcés par le développement de vastes marchés internationaux de capitaux privés à long et à court terme et par une intensification spectaculaire des investissements internationaux à la faveur des relations économiques plus étroites qui se sont établies dans le cadre du Marché Commun et de l'Association Européenne de Libre Echange. Alors que le montant assez peu élastique des ressources en capital offertes sur les marchés mondiaux fait l'objet d'une concurrence de plus en plus vive, la nécessité d'une coopération internationale et d'une harmonisation des politiques en matière d'investissements se fait sentir encore davantage.

Dans de telles conditions, l'existence de légers décalages, d'un pays à l'autre, dans l'évolution des conditions de l'offre et de la demande ou dans la mise en œuvre des mesures anti-inflationnistes ou expansionnistes, engendre fréquemment des phénomènes d'interaction très accentués entre pays, qui contribuent à stimuler tant les importations d'un pays que les exportations de son partenaire. On peut citer à cet égard les récentes variations des balances commerciales de la France, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne (les échanges de ces pays entre eux représentent une part importante de leur commerce global). En 1965, la France et l'Italie, sous l'effet des mesures de stabilisation prises en 1963 et 1964, ont accru le montant total de leurs exportations, respectivement, de 1 milliard de dollars (13 %) et de 1,2 mil-

liard de dollars (21 %), tandis que leurs importations demeuraient à peu près stationnaires. Dans le même temps, l'Allemagne, où l'on enregistrait un renforcement sensible des pressions de la demande, voyait ses importations augmenter de 2,6 milliards de dollars (soit 21 % contre 12 % en 1964), alors que ses exportations ne s'accroissaient que de 10 % comme l'année précédente.

En 1963, les balances commerciales de ces trois pays avaient varié en sens inverse, la pression de la demande et le niveau des prix étant alors plus élevés en France et en Italie qu'en Allemagne. Les mouvements de capitaux à court terme et à long terme sont, eux aussi, l'objet de telles interactions, sous l'influence des décalages existant entre les différents pays en ce qui concerne les taux d'intérêt et la rentabilité des investissements.

Même pour atteindre un objectif particulier de sa politique économique intérieure, resserrement ou assouplissement du crédit, par exemple, ou encore utilisation maximale des ressources dans un secteur déterminé sans risquer une pression excessive sur les disponibilités, un pays doit bien connaître la politique et la conjoncture des autres pays et confronter sa propre politique aux leurs, de manière à s'assurer qu'elles viennent étayer, et non contrecarrer, ses propres efforts.

En outre, le maintien des taux de croissance élevés et de l'expansion substantielle des échanges internationaux dépendra toujours davantage de la spécialisation internationale et d'une mobilité accrue de la main-d'œuvre ainsi que du développement des investissements internationaux et des échanges de connaissances techniques : ce sont là autant de domaines dans lesquels il est essentiel que les nations coopèrent étroitement entre elles. Le produit national brut des pays de l'OCDE a augmenté à un taux annuel moyen de près de 5 % au cours de la période 1961-1965; le montant total de leurs exportations et importations a augmenté de 10 à 12 % en 1964-1965 et, selon toute vraisemblance, le même taux sera atteint en 1966. Le fait que les échanges internationaux aient augmenté plus rapidement que le produit national brut signifie que la mesure dans laquelle on réussira à éliminer les difficultés de balance des paiements sera un élément déterminant pour la réalisation d'un taux de croissance de 4 à 5 %.

Tout accroissement des échanges de capitaux est subordonné au bon fonctionnement des marchés financiers nationaux; aussi l'OCDE a-t-elle entrepris une étude approfondie des moyens qui permettraient d'améliorer l'efficacité des marchés financiers des pays Membres, en vue d'augmenter le volume de l'épargne disponible pour les investissements et de favoriser l'équilibre des balances des paiements.

Relations économiques internationales

Le second groupe de problèmes concerne l'ajustement et l'harmonisation des politiques économiques sur le plan international, plutôt que la gestion de l'économie interne. De même qu'un pays ne peut exercer un contrôle vraiment efficace sur l'évolution de son économie interne sans la connaissance et l'appui de la politique menée par ses partenaires, de même, lorsque la balance de ses comptes extérieurs commence à donner des signes de déséquilibre, il lui faut bénéficier de cette connaissance et de cet appui pour pouvoir procéder à bon escient aux ajustements qui empêcheront le déséquilibre de prendre des proportions excessives ou de persister trop longtemps.

Il importe en l'occurrence non seulement d'éviter que des ajustements trop brusques ou trop rigoureux ne viennent entraver ou interrompre le progrès économique du pays où se manifeste le déséquilibre de la balance extérieure, mais également de prévenir le préjudice que subiraient inévitablement d'autres pays si on laissait ce déséquilibre prendre trop d'ampleur ou se prolonger trop longtemps. Tel est le problème des « mécanismes d'ajustement » : il consiste à assurer le développement économique harmonieux de tous les pays Membres de l'OCDE et, notamment, des grandes nations commerçantes.

À la demande des Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques centrales des pays du Groupe des Dix (1), et à titre de complément à l'étude sur l'amélioration du système monétaire international entreprise par le Groupe des Dix lui-même, le Groupe de Travail N° 3 du Comité de Politique Economique de l'OCDE a étudié ce problème depuis un an et a établi à ce sujet un rapport qui vient d'être publié (août 1966). Ce rapport analyse les causes les plus courantes des déséquilibres des paiements extérieurs, en soulignant que plusieurs peuvent jouer simultanément et qu'il est souvent extrêmement difficile de poser le diagnostic. Il énonce une série de principes généraux — ou « règles de prudence » — définis d'un commun accord, qui concernent les mesures à prendre en différentes circonstances. Il note qu'il existe certains mécanismes automatiques qui ont tendance à rétablir l'équilibre extérieur mais qui ne suppriment pas, de façon générale, la nécessité de suivre une politique d'intervention délibérée.

Si on les laissait agir librement, ces mécanismes pourraient aller à l'encontre des objectifs de la politique intérieure; leur effet risquerait d'être trop faible ou trop fort et, comme leur incidence diffère beaucoup d'un pays à l'autre, on n'est guère fondé à penser que le fardeau de l'ajustement serait réparti équitablement entre les pays excédentaires et les pays déficitaires.

Le rapport indique enfin dans quelles voies il faudrait s'attacher à perfectionner les « mécanismes d'ajustement ». *À l'échelon national*, il faudrait accroître la gamme, la souplesse et la sélectivité des instruments de la politique budgétaire et monétaire, mieux assurer la stabilité des prix, notamment par une politique des revenus, accroître l'efficacité des marchés financiers nationaux et en faciliter l'accès; enfin, on pourrait améliorer grandement les statistiques nationales (les données statistiques relatives à la balance des paiements ne sont souvent connues qu'avec beaucoup de retard et de nombreux pays n'établissent pas encore de comptes nationaux trimestriels).

D'autre part, *à l'échelon international*, il conviendrait de renforcer comme suit les procédures de consultation et de coopération dans le cadre du Groupe de Travail N° 3 (« surveillance multilatérale ») : les objectifs que les pays se proposent d'atteindre en matière de balance des paiements feront l'objet d'un examen afin de s'assurer qu'ils sont compatibles entre eux; les prévisions à court terme relatives aux balances des paiements seront régulièrement étudiées pour déceler à l'avance les changements qui peuvent intervenir dans l'évolution des échanges ou des paiements; dès qu'apparaissent les signes d'un déséquilibre réel ou virtuel, la situation du ou des pays en cause fera l'objet d'une appréciation collective; ces pays seraient ainsi incités à intervenir plus rapidement et plus énergiquement qu'ils ne le font actuelle-

(1) Le « Groupe des Dix » est constitué par les pays signataires des « Accords Généraux d'Emprunt » du FMI : Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. La Suisse est associée aux travaux du Groupe.

ment; enfin, le Groupe de Travail N° 3 se propose d'améliorer sa procédure de confrontation, dans le cadre de laquelle il est procédé à une analyse critique des politiques nationales ayant pour but de déterminer si elles conviennent à la situation du pays considéré et quelles répercussions elles peuvent avoir sur la situation des autres pays. Lors de ces confrontations, il sera possible à l'avenir de se fonder sur l'ensemble des principes généraux convenus qui concernent le choix de la combinaison de mesures à appliquer selon les circonstances et les responsabilités respectives des pays excédentaires et déficitaires.

Responsabilité conjointe des pays de l'OCDE

Le troisième groupe de problèmes, enfin, a trait à la responsabilité des pays de l'OCDE qui doivent faire en sorte que l'expansion économique mondiale ne soit pas entravée par des difficultés de balance des paiements et, de façon plus générale, que le système monétaire international fonctionne avec toute la souplesse et l'efficacité voulues. Or, du fait que leur commerce représente 70 % du total mondial des importations et des exportations et qu'ils détiennent 80 % des réserves d'or et de devises du monde non communiste, les pays de l'OCDE ont le plus grand intérêt à ce que ce système fonctionne de façon satisfaisante. Leur coopération en vue d'améliorer les mécanismes d'ajustement est une condition essentielle pour le bon fonctionnement du système : mais ils doivent aussi pouvoir exercer une action positive sur le système monétaire lui-même, en sorte que ce dernier puisse répondre aux besoins de liquidités d'une économie mondiale en expansion.

Il faut que les liquidités fournies par le système monétaire international permettent de financer les déséquilibres temporaires et d'absorber les accroissements ou diminutions du montant d'avoirs liquides que les institutions monétaires centrales (et les particuliers) peuvent souhaiter accumuler; mais il faudrait éviter que les liquidités abondent au point d'ôter de leur force contraignante aux mécanismes d'ajustement; il faut qu'elles aient suffisamment de « mordant » pour que, en cas de pertes de réserves, les autorités du pays en cause soient incitées à prendre les mesures d'ajustement qui s'imposent et pour que ces mesures recueillent l'adhésion du public.

Ce problème de liquidités ne se pose pas simplement en termes quantitatifs. Il faut que les liquidités revêtent des formes adéquates et qu'elles soient soumises à un ensemble de contrôles et d'aménagements. Les liquidités correspondant en définitive à l'octroi et à l'obtention de crédits, il est indispensable qu'il règne un climat de confiance — confiance dans la solidité et la stabilité du système lui-même, mais aussi confiance mutuelle entre pays créanciers et débiteurs, ce qui suppose, en particulier, la conviction que les mécanismes qui permettent de fournir des liquidités ne seront utilisés qu'à bon escient.

On a précisément reproché au système actuel de ne pas répondre à ces exigences. Au cours de la période 1955-1964, les réserves d'or et de devises du monde non communiste se sont accrues au rythme annuel de 1,3 milliard de dollars environ; sur ce montant, 600 millions de dollars environ représentaient l'or acquis par les autorités monétaires et le solde, soit à peu près 700 millions de dollars, était constitué dans sa quasi-totalité par les augmentations d'avoirs en dollars des Etats-Unis. A la fin de l'année 1965, les réserves d'or et de devises du monde non communiste s'élevaient au total à 64 milliards de dollars, dont 41 milliards en or et 23 milliards

en devises. En 1965, sur une offre globale d'or (production occidentale et ventes russes) s'élevant à 2 milliards de dollars, les autorités monétaires nationales n'ont acquis que 250 millions de dollars.

D'après les chiffres du premier semestre, il semble que le montant des acquisitions d'or par les autorités monétaires sera très faible en 1966. Les accroissements de réserves monétaires ont donc été liés dans une grande mesure aux augmentations d'avoirs en dollars provenant des déficits des Etats-Unis, ainsi qu'aux acquisitions d'or par les autorités monétaires en dépit d'une demande privée intense.

On reconnaît en général que ce n'est pas là un moyen satisfaisant de constituer des réserves. L'objectif principal d'un accroissement des réserves est d'inspirer confiance aux détenteurs nationaux et de les inciter à poursuivre une politique économique libérale dans un monde de plus en plus intégré économiquement. Il n'est guère probable qu'on atteigne ce but dans un système où l'accroissement des réserves se fait d'une façon irrégulière, sans contrôle délibéré et sous la forte influence de considérations politiques, parce qu'il est conditionné en grande partie par les déficits d'un seul pays. L'importance des avoirs en dollars des Etats-Unis dans le système crée le risque qu'une conversion soudaine et massive de dollars en or puisse conduire à une forte contraction de la liquidité totale. Par conséquent, il y aurait tout lieu, à première vue, de renforcer et d'améliorer le système lui-même et, en particulier, d'établir, sous une forme ou une autre, un dispositif qui permette aux autorités monétaires d'agir délibérément, par des décisions collectives, sur le montant des réserves.

Manifestement, c'est là une question fort complexe : le problème ne consiste pas simplement à assurer l'accroissement des réserves à un taux déterminé; il faut aussi combiner judicieusement, dans les proportions et sous les formes appropriées, d'une part, les réserves détenues par les autorités monétaires et, d'autre part, les diverses lignes de crédit conditionnel — comme celles, en particulier, qu'offre le FMI. Il convient aussi de s'assurer que l'emploi de ces réserves et facilités fasse l'objet d'un contrôle que s'imposeront les intéressés et soit soumis aux freins automatiques prévus par le système.

Amélioration du système international

Depuis septembre 1965, les Suppléants des Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques centrales des pays du Groupe des Dix étudient dans cet esprit comment il serait possible d'améliorer le système monétaire international, notamment par la création délibérée de réserves, en vertu de décisions collectives. Le rapport établi par les Suppléants (2) a été examiné par les Ministres et les Gouverneurs lors de la réunion qu'ils ont tenue à La Haye en juillet 1966. Les conclusions auxquelles ils sont parvenus, et qui constitueront le point de départ de nouvelles études, peuvent se résumer comme suit.

(1) Le fonctionnement harmonieux du système monétaire international ainsi que la confiance générale dans sa stabilité dépendent pour une grande part des progrès réalisés dans la voie de l'élimination des déséquilibres persistants des balances des paiements. Il est nécessaire d'apporter des améliorations aux mécanismes d'ajustement et il conviendrait que le Groupe de Travail N° 3 du Comité de Politique Eco-

(2) Ce rapport a été publié en août 1966.

nomique de l'OCDE poursuive ses recherches à ce sujet, conformément aux lignes générales de son rapport.

(2) Les autres suggestions présentées dans le rapport des Suppléants en vue d'améliorer le système monétaire international autrement que par la création délibérée de réserves devraient aussi continuer à être étudiées par les organismes compétents, et plus particulièrement les deux suggestions suivantes.

- La procédure de « surveillance multilatérale », qui est entrée en vigueur à la fin de l'année 1964 et a constamment évolué depuis lors, devrait être renforcée. Cette procédure s'est révélée un complément utile aux consultations menées au sein du FMI sur l'évolution des balances des paiements des différents pays pour formuler des jugements sur les tendances monétaires internationales, aussi bien dans leurs manifestations au sein des économies nationales que d'un point de vue plus général. Au titre de cette procédure, des renseignements sont fournis confidentiellement chaque mois à la Banque des Règlements Internationaux et sont régulièrement examinés aussi bien à la BRI qu'au Groupe de Travail N° 3 de l'OCDE. Ces informations aident les participants à se faire une opinion collective sur les méthodes employées pour financer les excédents et les déficits extérieurs des différents pays, et sur les tendances manifestées par leur balance globale des paiements, aussi bien que sur le fonctionnement du système monétaire considéré dans son ensemble. De l'avis des Suppléants, si l'on doit un jour instituer des arrangements en vue de la création délibérée de réserves, les enseignements que l'on tirera de la procédure de surveillance multilatérale et de son évolution permettront de parvenir plus aisément à un jugement collectif sur les besoins globaux de réserves; ils devraient également permettre d'arriver à une certaine entente concernant la politique à suivre en matière de réserves (il serait ainsi possible de dissiper certaines craintes au sujet des répercussions que des réserves nouvellement créées pourraient avoir sur les instruments de réserves traditionnels et de réduire le risque d'une contraction soudaine et massive des réserves à la suite de la conversion en or d'avoirs en dollars).

- Le FMI devrait approfondir ses recherches sur les moyens qui permettraient de renforcer le caractère d'instruments de réserves des « positions de réserves au Fonds Monétaire International », de manière à leur donner, aux yeux de tous les pays, le caractère de réserves « de plein droit ». A l'heure actuelle, seul un nombre restreint de pays comprennent ces avoires dans leurs réserves officielles.

(3) Pour ce qui est des liquidités internationales, les Ministres et Gouverneurs ont été d'accord pour constater qu'il n'existe pas actuellement de pénurie généralisée de réserves. D'un autre côté, il est peu probable que les sources actuelles de réserves puissent fournir à long terme une base adéquate aux échanges et aux paiements mondiaux, parce que d'importants déficits de la balance des paiements des Etats-Unis ne constituent pas un moyen satisfaisant d'accroître les réserves dans le futur et que l'or, à lui seul, ne pourra vraisemblablement pas fournir un accroissement suffisant des réserves monétaires dans l'avenir. En conséquence, il pourra se révéler un jour nécessaire de compléter les formes actuelles de réserves par la création délibérée d'instruments de réserves additionnels. Cette création devrait intervenir sur la base d'un jugement collectif du besoin de réserves de l'ensemble du monde et les réserves nouvellement créées devraient être distribuées à tous les membres du Fonds sur la base des quotes-parts au FMI ou suivant d'autres critères objectifs analogues. Les décisions relatives à la création de telles réserves devraient refléter deux considérations, à savoir : (a) l'intérêt qu'ont tous les pays à un fonctionnement harmonieux du système monétaire international; et (b) les responsabilités particulières qui incombent à un groupe restreint composé de pays qui, par leur importance économique, jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du système monétaire international et qui devraient en fait assurer en majeure partie le soutien financier de tout nouvel instrument de réserves.

(4) Les pays qui font partie du Groupe des Dix ne sont pas parvenus à un accord unanime sur la nature et le calendrier des travaux à entreprendre en vue de mettre au point

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA BALAN

PAYS	Années	Balance courante (1)	
		a	
AUTRICHE	1962-64	+	79
	1965	-	53
UEBL	1962-64	+	124
	1965	+	200
DANEMARK	1962-64	-	414
	1965	-	177
FRANCE (métropolitaine)	1962-64	+	1 496
	1965	+	545
ALLEMAGNE	1962-64	+	2 412
	1965	-	650
GRÈCE	1962-64	-	438
	1965	-	283
ISLANDE	1962-64	-	5
	1965		
IRLANDE	1962-64	-	188 ⁽⁶⁾
	1965	-	123
ITALIE	1962-64	+	319
	1965	+	2 296
PAYS-BAS	1962-64	+	87
	1965	+	39
NORVÈGE	1962-64	-	401
	1965	-	88
PORTUGAL (Zone Escudo)	1962-64	-	40
	1965	-	16
ESPAGNE	1962-64	-	125
	1965	-	499
SUÈDE	1962-64	+	39
	1965	-	258
SUISSE	1962-64	-	1 097
	1965	(-)	100
TURQUIE	1962-64	-	648
	1965	-	82
ROYAUME-UNI	1962-64	+	575
	1965	+	106
CANADA	1962-64	-	1 565
	1965	-	966
ÉTATS-UNIS	1962-64	+	17 014
	1965	+	5 963
JAPON	1962-64	-	1 056
	1965	+	1 025
TOTAUX	1962-64	+	22 100
		-	6 000
	1965	+	10 200
		-	3 300
	1962-65	+	30 500
		-	7 500

NOTES : (1) Dons officiels exclus. (2) Y compris les dons officiels et les remboursements des dettes ou créances issues de la liquidation de l'UEP. (3) Ce poste comprend les remboursements anticipés de prêts ainsi que, dans le cas des Etats-Unis, l'évolution des engagements vis-à-vis des autorités officielles étrangères liés à des opérations spécifiques (paiements anticipés de matériel de guerre, achats de bons du Trésor des Etats-Unis par le Gouvernement canadien liés aux règlements effectués dans le cadre du Traité du Fleuve Columbia, conversion en avoires à plus court terme d'une fraction des avoires en dollars du Royaume-Uni en 1965, etc.). (4) Prin-

CE DES PAIEMENTS DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE EN 1962-64 ET EN 1965

(en millions de dollars)

Mouvements ordinaires de capitaux à long terme		Balance de base	Mouvements extraordinaires de capitaux (3)	Mouvements de capitaux à court terme enregistrés (4)	Erreurs et omissions	Solde réglé par des opérations monétaires officielles
publics (2)	privés					
b	c	d = a + b + c	e	f	g	h = d + e + f + g
+ 56	+ 218	+ 353	—	+ 22	+ 97	+ 472
— 17	— 30	— 100	—	+ 67	+ 32	— 1
— 122	+ 214	+ 216	—	+ 182	+ 50	+ 448
— 130	+ 134	+ 204	—	— 30	— 12	+ 162
+ 198	+ 299 ⁽⁷⁾	+ 83	—	+ 222	+ 60	+ 363
+ 9	+ 126	..	—	— 73	+ 55	— 60
— 439	+ 1 445	+ 2 502	— 864	+ 65	+ 654 ⁽⁵⁾	+ 2 357
— 96	+ 361	+ 810	— 179	— 344	+ 422	+ 709
— 3 357	+ 1 154	+ 209	—	+ 112	+ 389	+ 710
— 1 163	+ 526	— 1 287	—	+ 454	+ 479	— 354
+ 227	+ 293	+ 82	—	+ 60	— 75	+ 67
+ 51	+ 170	— 62	—	+ 27	+ 2	+ 33
+ 11	+ 15	+ 21	—	+ 8	+ 2	+ 31
+ 38 ⁽⁷⁾	+ 248 ⁽⁷⁾	..	—	+ 51	—	+ 149
+ 75 ⁽⁷⁾		..	—	+ 12	—	— 36
— 106	— 550	— 337	— 178	+ 487	— 223	— 251
+ 6	— 122	+ 2 180	—	— 1 038	— 182	+ 960
— 92	+ 65	+ 60	— 100	+ 295	+ 150	+ 405
— 27	+ 2	+ 14	—	+ 132	— 73	+ 73
+ 13	+ 420	+ 32	—	+ 47	+ 5	+ 84
+ 1	+ 187	+ 100	—	— 40	+ 29	+ 89
+ 156	+ 167	+ 283	—	— 13	+ 9 ⁽⁵⁾	+ 279
+ 33	+ 44	+ 61	—	— 3	— 4	+ 54
+ 29	+ 587	+ 491	—	+ 98	+ 145	+ 734
— 12	+ 319	— 192	—	+ 29	+ 49	— 114
— 69	+ 32	+ 2	— 16	+ 3	+ 241	+ 230
— 18	+ 73	— 203	—	— 7	+ 217	+ 7
..	+ 1 461	+ 364
..	(+ 225)	+ 125
+ 457 ⁽⁹⁾	+ 94	— 97	—	+ 46	— 68	— 119
+ 124	+ 27	+ 69	—	—	— 42	+ 27
— 2 066	— 821	— 2 312	—	+ 692	+ 121	— 1 499
— 714	— 384	— 992	—	+ 339	+ 294	— 360
— 89	+ 1 842	+ 188	+ 85	— 185	+ 515 ⁽⁸⁾	+ 603
— 61	+ 538	— 489	—	+ 201	+ 433	+ 145
— 11 284	— 10 222	— 4 492	+ 2 671	— 1 114	— 3 361 ⁽¹⁰⁾	— 6 296
— 3 596	— 4 118	— 1 751	— 75	+ 1 057	— 533	— 1 302 ⁽¹⁰⁾
— 327	+ 803	— 580	—	+ 942	+ 61	+ 423
— 219	— 282	+ 524	—	— 350	— 51	+ 123
+ 1 200	+ 7 900	+ 4 600	+ 2 800	+ 3 300	+ 4 000	+ 7 700
— 17 900	— 11 600	— 8 900	— 1 200	— 1 300	— 3 700	— 8 100
+ 300	+ 2 500	+ 4 000	—	+ 2 300	+ 2 200	+ 2 500
— 6 100	— 4 900	— 5 300	— 200	— 1 900	— 900	— 2 300
+ 1 400	+ 10 100	+ 6 900	+ 2 700	+ 3 400	+ 6 000	+ 9 300
— 23 900	— 16 200	— 12 500	— 1 300	— 900	— 4 500	— 9 500

cipelement privés, mais comprend certaines transactions officielles. Dans la mesure du possible, y compris les mouvements nets des avoirs et engagements des banques commerciales vis-à-vis des non-résidents privés et non compris ceux vis-à-vis des institutions monétaires officielles étrangères (qui sont inclus dans la colonne h). (5) Y compris le solde des opérations avec les pays d'outre-mer. (6) Y compris les erreurs et omissions. (7) Y compris certains mouvements de capitaux à court terme. (8) Poste résiduel. Comprend certaines opérations monétaires officielles. (9) Y compris le service en capital de la dette extérieure, à l'exception des rembourse-

sements au FMI et au Fonds Européen. (10) Le solde global de la balance des paiements des Etats-Unis retenu dans ce tableau (colonne h) est celui mesuré d'après le concept des opérations sur réserves officielles (cf. Survey of Current Business). Pour que la colonne h corresponde à la somme algébrique des autres postes, certains ajustements ont dû être apportés au poste « erreurs et omissions », colonne g.

N. B. — On trouvera des détails supplémentaires dans le 7^e Rapport annuel du Comité Directeur de l'AME, Tableaux 38 à 41.

un dispositif d'intervention qui permettrait la création délibérée de réserves. Certains Suppléants semblent être d'avis qu'il faudrait tout d'abord progresser bien davantage encore vers un meilleur équilibre des balances des paiements et être pleinement assuré qu'à l'avenir les différents pays coopéreront de manière plus étroite et plus efficace afin d'améliorer le fonctionnement des mécanismes d'ajustement, avant de donner un caractère trop concret aux dispositions visant à la création délibérée de réserves et, en tout cas, avant qu'elles n'entrent en application.

(5) Les Ministres et Gouverneurs du Groupe des Dix ont donné pour instruction à leurs Suppléants de poursuivre leurs travaux et ils les ont invités à présenter un rapport vers le milieu de 1967. Il a été également recommandé que les Suppléants tiennent une série de réunions conjointes avec les Administrateurs du FMI afin que les questions qui intéressent l'économie mondiale dans son ensemble puissent être examinées dans un cadre élargi.

Une économie mondiale de plus en plus intégrée

En résumé, les efforts que déploient les États souverains indépendants pour atteindre un certain nombre d'objectifs économiques et sociaux, auxquels ils ont tous souscrit, dans un monde qui tend de plus en plus vers l'intégration économique, suscitent trois séries de problèmes qui ne pourront trouver leur solution que grâce à la confiance mutuelle et à une active coopération internationale :

- chaque pays désire être maître de son propre destin économique et déterminer les méthodes et priorités de sa politique économique en fonction de ses propres institutions; pour y parvenir de façon vraiment efficace, il faut qu'il connaisse bien les tendances économiques générales et qu'il puisse agir sur elles, ce qui n'est pas possible en dehors des enceintes internationales;
- de même, les différents pays ne peuvent pas recourir isolément aux mécanismes d'ajustement des balances des paiements; il leur faut le soutien collectif de tous les membres de la communauté économique internationale;
- tous les pays ont intérêt à ce que les réserves internationales soient alimentées de façon satisfaisante afin que puisse être assuré le financement des déficits de paiements ayant à la fois un caractère temporaire et une ampleur raisonnable; il leur faut aussi des facilités de crédit adéquates afin de disposer du délai nécessaire pour remédier aux déséquilibres structurels, sans avoir à recourir à des contrôles des échanges et des paiements qui ôtent de son efficacité à la répartition des ressources, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale; à longue échéance, tous les pays souhaitent voir leurs réserves s'accroître; or un accroissement pour un pays signifie une diminution pour un autre à moins que le volume global des réserves ne marque un accroissement séculaire; mais une augmentation des liquidités suppose une augmentation du crédit et, théoriquement, chaque pays fera ainsi peser des risques de pressions inflationnistes sur les autres pays en encourageant des déficits excessifs ou persistants; on se trouve ici en présence d'un problème qui ne peut trouver de solution que dans la coopération et la confiance réciproque, à défaut desquelles la demande de réserves inconditionnelles s'accroît, parce que les pays éprouvent davantage le besoin de s'assurer la marge d'indépendance économique que confèrent les réserves et qu'il devient plus difficile d'obtenir des facilités de crédit conditionnelles à des conditions raisonnables; dans un climat de confiance, en revanche, il serait possible, en vertu de déci-

sions collectives délibérées, de créer des montants adéquats de liquidités inconditionnelles et des montants appropriés de crédits conditionnels pourraient être mis à disposition, à des conditions acceptables pour les emprunteurs comme pour les prêteurs.

Après avoir souligné que la clé du problème réside dans l'efficacité d'une coopération internationale et dans la volonté de l'améliorer, beaucoup plus que dans les arrangements techniques, l'ampleur des déséquilibres et le montant des réserves internationales dont on dispose pour y remédier, il convient d'indiquer maintenant l'ordre de grandeur des déséquilibres récemment enregistrés. Pour les mesurer, on peut considérer les soldes qui ont été réglés par des transactions monétaires officielles, à savoir paiements en or, accumulation de balances-dollars, constitution d'avoires de réserves au FMI, opérations « swap », achats de bons spéciaux non négociables du Trésor des États-Unis, etc.

Au cours des quatre années 1962-1965 (1), les pays de l'OCDE ont réglé par des transactions monétaires officielles (montant net pour chaque pays) 9,3 milliards de dollars environ de déficits et 9,5 milliards de dollars d'excédents. Les déficits sont presque entièrement imputables aux États-Unis (7,6 milliards de dollars) et au Royaume-Uni (1,9 milliard de dollars). Les principaux pays excédentaires ont été la France (3,1 milliards de dollars), les autres pays du Marché Commun (2,2 milliards de dollars), le Canada (700 millions de dollars), ainsi que l'Autriche, l'Espagne, le Japon et la Suisse (500 à 600 millions de dollars environ chacun).

S'il est quelque peu arbitraire de se référer à une seule période de courte durée (1), il est néanmoins possible ainsi de se faire une idée approximative de la façon dont fonctionnent les mécanismes d'ajustement de la balance des paiements. En outre, c'est essentiellement durant ces quatre années que les efforts des États-Unis en vue de réduire l'ampleur de leurs déficits, apparus dès 1958, ont fait sentir leurs effets. En considérant l'année 1965, on devrait — si les mécanismes d'ajustement ont fonctionné correctement — percevoir les signes manifestes d'une réduction des déséquilibres importants qui étaient apparus au cours des trois premières années de la période considérée. Mais comme l'indique le Tableau, on ne constate d'atténuation sensible d'un déséquilibre antérieur que dans un petit nombre de cas : l'Allemagne, après avoir perçu un montant de 710 millions de dollars au titre des transactions officielles de 1962 à 1964, a encouru en 1965 un déficit de 350 millions de dollars, à ce même titre. L'Italie, qui avait eu un déficit de 250 millions de dollars pour les trois premières années de la période considérée, a enregistré en 1965 un excédent de 960 millions de dollars. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, les déficits et excédents réglés par transactions officielles en 1965 se sont élevés dans l'un et l'autre cas à 2 milliards de dollars environ, ce qui a fait passer le déséquilibre — qui était de quelque 8 milliards de dollars pour les trois années précédentes — à plus de 9 milliards de dollars pour l'ensemble de la période de quatre ans considérée. Néanmoins, les déficits enregistrés par les États-Unis et le Royaume-Uni ont été sensiblement inférieurs en 1965 à la moyenne des trois années précédentes et il faut voir là un signe fort encourageant.

(1) On a choisi ces quatre années comme période de référence, parce que le septième Rapport annuel du Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen, publié par l'OCDE en août 1966, fournit pour chacune de ces années des données statistiques précises et comparables concernant les principaux postes de la balance des paiements de chacun des pays de l'OCDE. Les autres données figurant dans cet article sont également extraites de ce Rapport, qui offre des indications beaucoup plus détaillées sur l'évolution des balances des paiements des pays de l'OCDE, notamment en 1965.

EMPLOI DES RADIO-ISOTOPES COMME SOURCES D'ENERGIE



En juillet 1964, l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire a entrepris une enquête sur les dispositions qui pourraient être prises pour assurer à l'Europe la possibilité de fabriquer et d'utiliser ultérieurement des sources d'énergie à radio-isotopes. Au cours de cette enquête, un certain nombre de spécialistes de ces questions appartenant aux pays de l'ENEA et aussi à des organisations internationales intéressées, comme EURATOM, l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (ELDO), l'Organisation européenne de recherches spatiales (ESRO), l'entreprise Dragon et la Société Eurochemic, ont passé en revue les générateurs isotopiques existant dans le monde, puis examiné les besoins européens en cette matière et enfin étudié la possibilité de fabriquer de tels générateurs en Europe.



On appelle générateur isotopique un dispositif permettant de produire de l'énergie électrique en utilisant comme source d'énergie les radiations émises par des radio-isotopes. La conversion de l'énergie rayonnée en énergie électrique peut être obtenue en passant par l'intermédiaire de la chaleur produite lorsque la radiation est ralentie par la matière, soit en utilisant une machine tournante, soit au moyen d'un dispositif thermo-électrique ou thermionique. On peut également transformer les radiations en électricité par des méthodes de conversion directe telles que la collection de particules chargées (alpha ou beta), l'effet radiovoltaïque dans les semi-conducteurs, ou l'effet radiophotoélectrique.

Les générateurs électriques isotopiques sont très compacts, d'un fonctionnement sûr et leur durée de service est longue. Ils constituent des alimentations en énergie idéales pour les emplacements isolés car ils peuvent fournir de l'énergie pendant plusieurs années sans exiger aucun entretien. De tels générateurs ont trouvé leurs premières applications aux Etats-Unis dans des satellites et dans des stations météorologiques écartées.

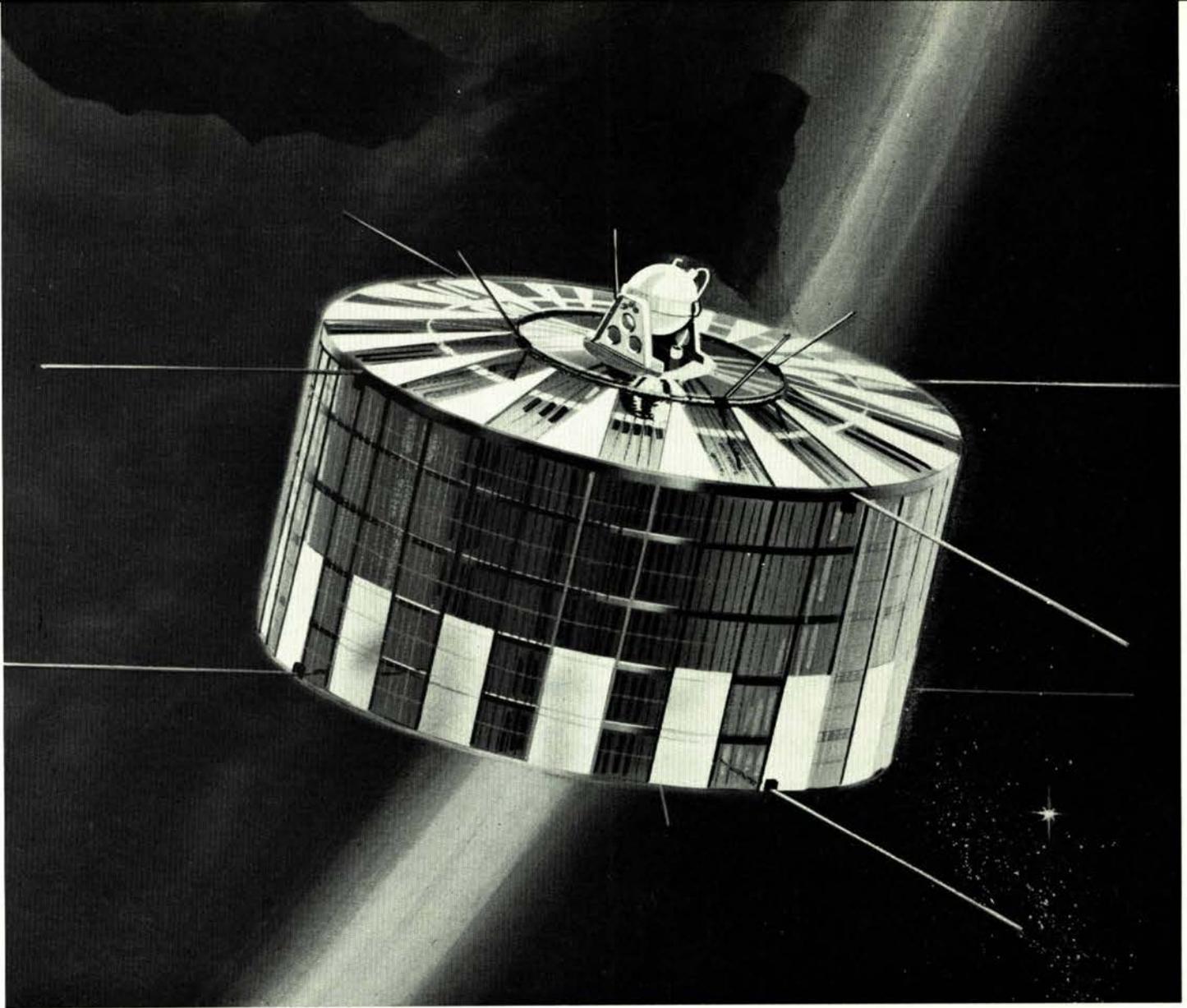
Dans le domaine spatial, il existe de nombreuses missions pour lesquelles les générateurs isotopiques présentent des avantages importants par rapport aux batteries solaires, qui convertissent la lumière du soleil en électricité. C'est le cas, par exemple, des satellites qui traversent fréquemment les ceintures de radiation entourant la terre, lesquelles détériorent les cellules solaires; c'est également le cas d'un engin devant fonctionner sur la lune pendant de longues périodes d'obscurité ou des sondes spatiales destinées à pénétrer dans des atmosphères opaques telles que celles de la planète Vénus. En outre, certains satellites, tels que les satellites de télécommunication, ont besoin d'une puissance si élevée que la surface de la cellule solaire nécessaire serait prohibitive.

Sur la terre, en de nombreux endroits isolés, on a besoin de disposer d'énergie électrique pour alimenter des stations météorologiques, des radiophares de navigation, des équipements de télécommunication et autres installations spéciales. Dans certains de ces endroits isolés, la présence du personnel n'est nécessaire que pour assurer le fonctionnement et l'entretien des générateurs d'électricité. Il est difficile et coûteux d'avoir à fournir à ces agents le combustible et tout ce qui est nécessaire à leur existence uniquement pour remplir ces fonctions. Même dans les cas où on utilise des batteries pour alimenter des stations non surveillées, ces batteries n'ont qu'une durée de service relativement courte et il faut les remplacer fréquemment.

La mise au point de générateurs isotopiques peu coûteux, d'un fonctionnement sûr et d'une durée de service longue pourrait avoir dans ces cas une grande importance. De par leur principe même, des générateurs ne comportant aucune partie mobile ont une bonne sécurité de fonctionnement et demandent peu d'entretien. La désintégration de certains isotopes tels que le strontium 90 et le plutonium 238 étant lente, on peut obtenir des durées de service de plusieurs années sans aucune surveillance.

Générateurs isotopiques en service

Les premiers générateurs isotopiques mis en service ont été les dispositifs appelés « SNAP » (sources d'énergie



Générateur SNAP (sphère du haut) et générateur solaire satellisés.

nucléaires auxiliaires) mis au point aux Etats-Unis. En 1961 un générateur de 5 watts a été installé dans une station météorologique automatique située à 1 125 km du Pôle Nord. Cette station a fonctionné sans surveillance pendant quatre ans et lorsque, en octobre 1965, il a fallu effectuer une visite d'entretien, ce fut à cause de l'équipement électronique et non pas du générateur. Une seconde station météorologique automatique alimentée par un générateur SNAP fonctionne de façon satisfaisante depuis février 1962 sur le continent antarctique dans une ambiance extrêmement hostile. Depuis janvier 1964, une station météorologique flottante alimentée par un générateur SNAP de 60 watts a été ancrée dans le Golfe du Mexique et l'expérience a montré qu'elle constitue une source sûre de renseignements météorologiques précieux, tout spécialement pendant la saison des tempêtes. Des générateurs SNAP analogues servent à alimenter des bouées de navigation, des phares et autres aides à la navigation, y compris un phare acoustique sous-marin à sonar.

En 1961, on a mis sur orbite deux générateurs SNAP de 2,7 watts puis en 1963 deux unités plus puissantes. L'un des générateurs de 1961 est encore en service; le second est inutilisé par suite d'un défaut dans l'équipement électronique qu'il alimente. Les deux générateurs SNAP lancés en 1963 ont fonctionné de manière continue et donné de bons résultats pendant plus de deux ans.

En Europe, on a construit au Royaume-Uni une série de générateurs isotopiques appelés RIPPLE (Radio Isotope Power Pulsed Light Equipment), conçus pour alimenter des feux de navigation maritime. Ces générateurs, qui fournissent environ 2 watts électriques, alimentent actuellement à titre expérimental deux tubes à décharges au xénon dont la lumière a une portée de 3,7 km. En France, un générateur de démonstration à faible puissance est actuellement en construction tandis qu'Euratom réalise actuellement, à son centre d'Ispra, un prototype expérimental de générateur de 5 watts. Des générateurs isotopiques ont été construits également en URSS.

L'avenir en Europe

Un rapport d'experts, présenté en juin 1966 au Comité de Direction de l'ENEA, a attiré l'attention sur l'intérêt que présentent, en Europe, les possibilités de production d'énergie au moyen de radio-isotopes et les utilisations potentielles de cette énergie. Dans ce rapport, il est recommandé aux pays faisant partie de l'ENEA d'instituer entre eux une coopération dont le but serait de déterminer de façon plus précise les caractéristiques que devraient avoir les générateurs isotopiques en fonction de leur utilisation future, de préparer les conditions de réalisation pratique

et d'utilisation de tels générateurs et d'examiner les questions que poseraient leur fabrication et leur utilisation, notamment en ce qui concerne la sécurité. La coopération proposée devrait permettre de passer du stade des études préliminaires et des recherches fondamentales à celui de la production industrielle.

Dans le rapport, les experts ont recommandé de concentrer les efforts sur trois types de générateurs isotopiques. Le premier type est un générateur terrestre de grande puissance (de l'ordre de plusieurs kilowatts électriques) de conception originale utilisant des produits de fission et des machines de conversion tournantes. Le second type est une sorte de batterie radio-isotopique pour applications médicales et industrielles, par exemple dans l'équipement électronique ou l'industrie horlogère. Le troisième type comprend les générateurs compacts à haute performance utilisant comme source de chaleur soit du plutonium 238, soit de l'actinium 227. L'Europe dispose de plusieurs possibilités particulières pour la mise au point de tels générateurs et, dans le cas de générateurs utilisant l'actinium, ces possibilités appartiennent en propre à l'Europe puisque c'est seulement là que l'on peut produire les quantités nécessaires de cet isotope.

Après la présentation de ce rapport d'experts au Comité de Direction de l'ENEA, de nombreux pays européens ont fait connaître qu'ils souhaitaient participer à l'action coopérative proposée.

Les générateurs isotopiques du premier type présentent principalement de l'intérêt pour la production économique de l'électricité dans les applications terrestres. Autant que l'on puisse le prévoir, la puissance maximale nécessaire pour de telles applications est de l'ordre de 50 kW et il semble qu'il y ait de nombreuses applications pour lesquelles une puissance supérieure n'est pas nécessaire. Les caractéristiques les plus importantes des unités appartenant à ce domaine sont par conséquent le coût du générateur lui-même et le coût de production de l'énergie électrique. Il faut donc utiliser des radio-isotopes peu coûteux et le rendement de la conversion de la chaleur en énergie électrique doit être élevé; en outre, le générateur doit présenter toute sécurité et avoir une durée de service longue (au minimum plusieurs années). En revanche, le poids et le volume sont des caractéristiques relativement peu importantes.

Ces considérations amènent à penser qu'il serait avantageux d'utiliser pour les générateurs terrestres de grande puissance les sources radio-isotopiques les moins coûteuses, c'est-à-dire les produits de fission extraits des combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires classiques. Ces matières deviennent évidemment de plus en plus abondantes à mesure qu'augmente le nombre des réacteurs en service.

Pour des puissances allant de 1 à 50 kW électriques, il semble que les procédés de conversion dynamique fonctionnant avec des cycles à gaz fermés sont les mieux appropriés. De tels systèmes ont des rendements de l'ordre de 20 à 40 %, l'équipement est peu encombrant et les techniques de construction sont bien connues en Europe.

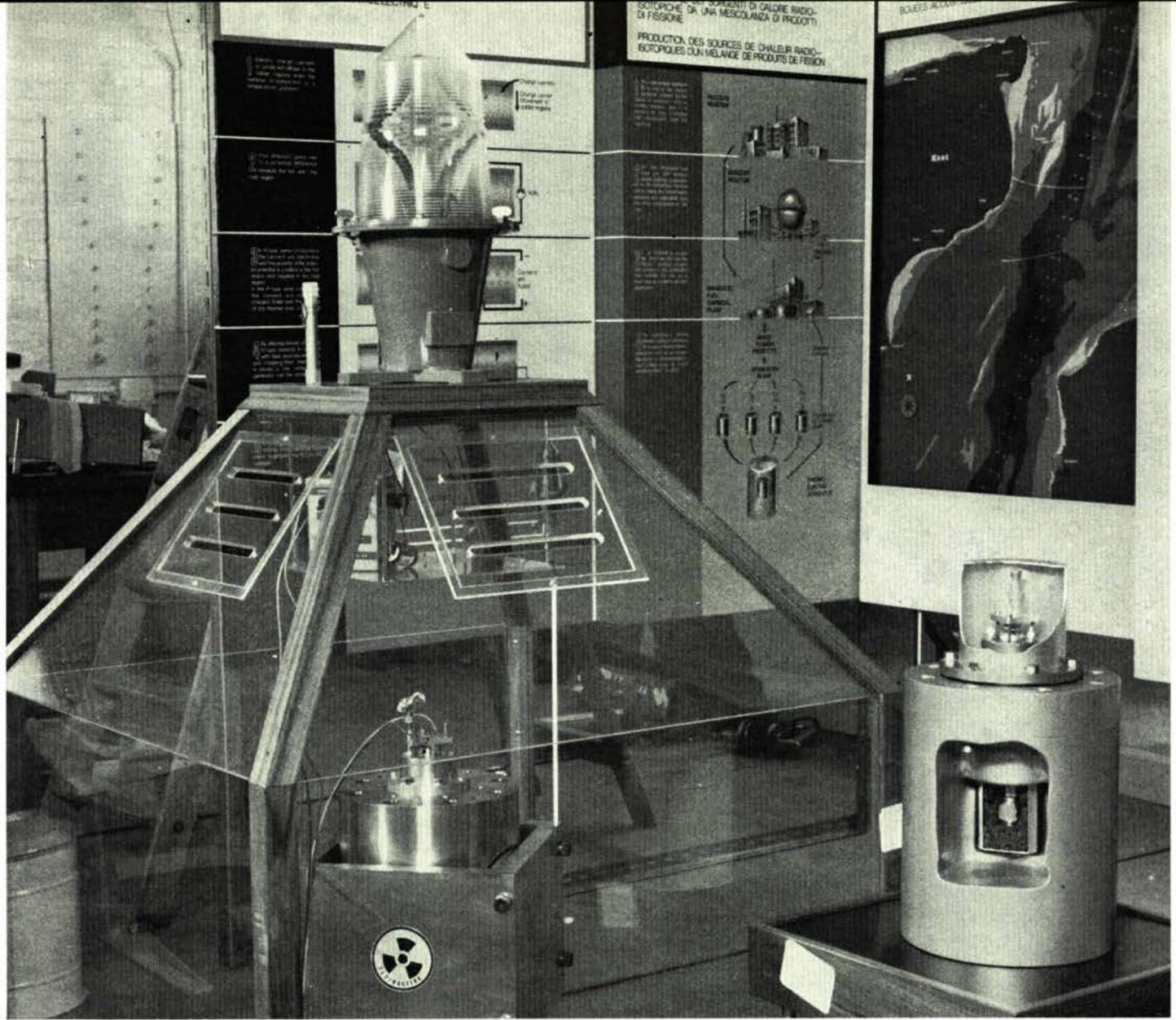
Parmi les systèmes de conversion directe, ceux qui font appel au phénomène thermo-électrique sont ceux que l'on connaît le mieux. Aucune étude scientifique ou technique importante n'est nécessaire, bien qu'il soit encore possible d'améliorer le rendement, de mettre au point des thermo-éléments à basse température, d'améliorer la résistance des thermo-éléments à l'irradiation

et aux chocs thermiques et plus généralement d'accroître la durée de service et la sûreté de fonctionnement de ces systèmes.

Le second type de générateurs isotopiques (batteries radio-isotopiques) convient pour la production de puissances allant de quelques microwatts à quelques milliwatts (électriques). Ce domaine de puissance paraît très intéressant en particulier pour les applications médicales, les appareils d'horlogerie, les équipements de télécommunication et de télémétrie et les systèmes automatiques. Il semble que pour ce type de générateur isotopique le rendement de conversion soit un facteur secondaire. Le plus important est que le générateur soit miniaturisé, mais il faut aussi qu'il présente certaines caractéristiques spéciales; par exemple, il peut être nécessaire d'éviter les températures élevées ou d'assurer une absence totale de rayonnement. La durée de service de tels générateurs doit être de plusieurs années. Le coût du radio-isotope peut être secondaire, étant donné que la quantité nécessaire est très faible. Dans ces petits générateurs, on peut utiliser les techniques nouvelles de conversion directe et il serait très intéressant de les étudier.

Les batteries isotopiques peuvent en particulier trouver de nombreuses applications dans le domaine médical; de nombreux dispositifs implantés dans le corps humain ont besoin de sources d'énergie ayant une longue durée de vie et une grande sécurité de fonctionnement. Parmi ces dispositifs, on peut signaler les synchronisateurs cardiaques et les appareils de prothèse auditive. D'après des études récentes, le marché européen représenterait 10 000 synchronisateurs cardiaques et environ 150 000 appareils de prothèse auditive par an. Il existe également, dans l'industrie horlogère, un large marché potentiel qui est certainement de l'ordre de centaines de milliers de batteries radio-isotopiques. De nombreuses applications s'offrent également en électronique, dans les équipements de télémétrie et de télécommunication à courte distance. Le troisième type de générateurs isotopiques mentionnés correspondait à des puissances comprises entre 10 et 100 watts électriques. On peut s'attendre à ce que les générateurs correspondant à ce domaine de puissance trouvent un marché important dans les satellites de télécommunication s'ils peuvent concurrencer les autres dispositifs plus classiques de production d'énergie et notamment les batteries solaires. Il peut y avoir aussi quelques applications terrestres, en des lieux isolés, qui ne sont pas à négliger. Dans ces cas, les caractéristiques les plus importantes sont le volume, le poids et le montant de l'investissement nécessaire, et le principal objectif est d'obtenir le rendement maximum pour la conversion de la chaleur en énergie électrique. Il serait également nécessaire que le générateur puisse rester en service pendant une durée minimum d'environ deux ans sans nécessiter aucune surveillance. Pour obtenir un rendement aussi élevé que possible et un poids faible, il semble que le plus favorable soit d'utiliser le procédé thermionique; bien que les études de mise au point relatives à ce procédé de conversion ne soient pas aussi avancées que celles qui concernent le procédé thermo-électrique, on a déjà fabriqué quelques diodes expérimentales ayant une longue durée de service et un bon rendement (15 à 20 %).

Les systèmes dynamiques ne conviennent pas bien pour des puissances aussi faibles et la méthode thermo-électrique a un rendement plus faible. Mais si l'on adopte le procédé thermionique, il faut utiliser des radio-isotopes



Un générateur britannique RIPPLE équipé d'un tube au xénon. La lumière émise peut être vue à plus de trois kilomètres.

ayant une densité de puissance élevée. Cette condition limite immédiatement le choix des radio-isotopes utilisables, puisque les seuls ayant des densités de puissance suffisamment élevées et des vitesses de désintégration assez lentes sont le thorium 228, l'actinium 227, l'uranium 232 et le curium 244. Cependant, moyennant des techniques spéciales, on pourrait également utiliser pour la conversion thermionique certains isotopes ayant des densités de puissance plus faibles.

Aspects économiques

Ainsi qu'il arrive pour toute technique nouvelle, il est à l'heure actuelle extrêmement difficile d'évaluer les conditions économiques de la production d'énergie électrique au moyen de radio-isotopes. La raison principale en est que le coût des radio-isotopes eux-mêmes est incertain ; or, selon l'isotope choisi et la puissance que le générateur doit fournir, il peut arriver que ce coût représente plus de 80 % du coût total du générateur.

Tout comme pour les réacteurs nucléaires, pour les générateurs isotopiques l'investissement est élevé et le coût du « combustible » est faible si on le compare au cas de générateurs classiques. L'investissement initial

comprend le coût du radio-isotope mais, à la fin de la durée de service du générateur, une partie seulement de cet isotope a été utilisée (détruite par désintégration) et la quantité restante a une certaine valeur par elle-même. Pour les isotopes ayant une longue durée de vie, cette valeur résiduelle peut atteindre 70 à 90 % de la valeur initiale. Toutefois, comme il est difficile de savoir à l'avance si on pourra réutiliser l'isotope, sa valeur résiduelle n'a pas été prise en considération dans les évaluations fournies ci-après.

Pour les applications des générateurs isotopiques dans le domaine spatial, le facteur le plus important au point de vue du coût est l'investissement spécifique (en dollars par watt électrique sur orbite) qui comprend le coût de l'isotope et du générateur (y compris la protection) et les dépenses de lancement. Les dépenses de lancement sont affectées d'un facteur pour tenir compte du cas où la mission assignée à un système particulier n'est pas remplie ; il est également influencé par le poids du générateur qui est plus élevé pour des isotopes émetteurs beta que pour des isotopes émetteurs alpha, lesquels n'exigent presque aucune protection. Sur cette base, en tenant compte des conditions existant en Europe et des coûts futurs estimés des radio-isotopes qui seraient produits en quantités importantes en Europe, on a estimé que l'investissement spécifique pour des générateurs radio-

isotopiques placés sur orbite serait d'environ 30 000 dollars par watt électrique pour les générateurs utilisant le curium 244 et des diodes thermioniques, et d'environ 29 000 dollars par watt électrique pour l'actinium 227 et des diodes thermioniques ; il serait d'environ 77 000 dollars dans le cas du plutonium 238 et de thermo-éléments. Ces chiffres doivent être comparés avec les coûts des batteries solaires, qui sont à l'heure actuelle d'environ 34 000 dollars par watt électrique en orbite dans les mêmes conditions.

Pour les applications terrestres, on a estimé que les investissements spécifiques correspondant à des générateurs d'environ 100 watts électriques utilisant des produits de fission séparés (par exemple du strontium 90 ou du césium 137) et des thermo-éléments (rendement 5 %) pourraient aller de 750 à 3 000 dollars par watt électrique, la moitié environ de cet investissement correspondant au coût du radio-isotope. Cet investissement serait plus faible si l'on peut récupérer l'isotope non utilisé à la fin de la durée de service du générateur qui a été évaluée à dix ans. Le coût de l'énergie électrique produite serait dans ce cas d'environ 15 à 30 dollars par kilowatt-heure électrique.

Dans le cas de générateurs plus importants dont la puissance serait de l'ordre de 1 kW (électrique), associés à un système à cycle dynamique (rendement d'environ 20 %), l'investissement, plus faible, serait de l'ordre de 200 dollars par watt électrique et le prix de l'énergie électrique produite serait d'environ 3 dollars par kilowatt-heure électrique. Si l'on remplaçait les produits de fission séparés par des produits de fission à l'état de mélange, lesquels sont beaucoup moins coûteux, l'investissement spécifique pourrait tomber à 100 dollars par watt électrique ou même à une valeur plus faible et le coût de l'énergie électrique arriverait à 1 dollar ou moins par kilowatt-heure électrique. Ce coût est à comparer avec celui de 22 dollars par kWh indiqué dans les publications pour une source d'énergie utilisée dans une application à la navigation maritime, avec celui de 35 dollars par kWh concernant l'énergie électrique fournie par une cellule et avec un coût dépassant 1 dollar par kWh pour le seul coût du combustible dans des régions très éloignées, compte non tenu de l'amortissement de l'équipement comprenant un moteur diesel et une génératrice. Le remplacement des batteries sèches dans le cas de répéteurs téléphoniques situés en des lieux éloignés pourrait coûter 15 à 20 dollars. Si l'on tient compte des avantages économiques que présente un fonctionnement sans surveillance avec un entretien réduit au minimum, on constate qu'il existe certainement quelques applications terrestres auxquelles les générateurs isotopiques pourraient convenir à la fois aux points de vue économique et technique. On peut s'attendre à ce que ces applications se développent à mesure que le rendement des générateurs augmentera et que les coûts des sources de chaleur isotopiques diminueront grâce à une production à échelle accrue.

Problèmes de sécurité

Les questions de sécurité que posent les générateurs radio-isotopiques d'énergie ont été examinées avec la plus grande attention. Dans le cas des générateurs destinés aux applications terrestres, la sécurité ne soulève pas de questions absolument nouvelles : étant donné que la radio-activité contenue dans un générateur de

10 watts (électriques) est de l'ordre de 10 000 curies, les conditions de sécurité sont les mêmes que celles que l'on rencontre dans la manipulation, l'expédition et l'installation de n'importe quelle source radio-isotopique importante.

En premier lieu, le radio-isotope doit être enfermé dans une enveloppe constituée par un matériau suffisamment robuste. On pourra suivre pour cela la pratique adoptée aux Etats-Unis où, par exemple, les pastilles de combustible pour des générateurs utilisant le strontium 90 sont insérées dans une cartouche en alliage à haute résistance mécanique, non fragile et ne se corrodant pas, même après immersion dans l'eau de mer. Les cartouches sont, de par leur conception, si robustes qu'elles peuvent résister au choc direct pouvant résulter de l'écrasement au sol d'un avion ou de toute autre circonstance parmi les plus sévères que l'on puisse rencontrer. En outre, le strontium 90 est utilisé sous forme de titanate de strontium qui est pratiquement insoluble même dans l'eau de mer et reste stable au-delà de son point de fusion (1 910°C).

En outre, le radio-isotope est entouré d'un bouclier biologique, constitué par des enveloppes de plomb, d'uranium appauvri ou de fonte. Les émetteurs alpha tels que le plutonium 238 ne nécessitent aucun bouclier de protection, mais ils sont dangereux à d'autres points de vue, de sorte qu'il faut réaliser un confinement absolu en capsule.

Dans le cas des générateurs isotopiques destinés aux applications spatiales, il faut observer certaines conditions supplémentaires de sécurité, pour parer en particulier à une défaillance possible pendant la phase de lancement de la fusée contenant le générateur.

Le retour dans l'atmosphère terrestre de générateurs isotopiques après accomplissement de missions sur orbite dans l'espace pose également certains problèmes de sécurité — en particulier dans le cas des sources émettant des particules beta dont les capsules, même si elles sont intactes, peuvent présenter des risques pour la santé, les intensités d'irradiation à leurs surfaces étant très élevées. Pour éviter ces risques, les capsules doivent brûler complètement à la rentrée dans l'atmosphère.

La tâche immédiate la plus importante

Les générateurs isotopiques offrent l'avantage d'une longue durée de service et d'une bonne fiabilité ; en outre, ils ne demandent pas d'entretien. Aussi présentent-ils un grand intérêt potentiel du point de vue technique comme du point de vue économique. Bien qu'il n'y ait actuellement en Europe que très peu de tels générateurs, ceci tient sans aucun doute à ce que les isotopes appropriés ne sont pas produits à l'échelle industrielle. Ce fait est probablement dû, à son tour, à l'absence d'un marché, la plupart des utilisateurs potentiels des générateurs isotopiques n'en connaissant pas les avantages techniques et économiques. Il est permis d'espérer que les travaux actuellement entrepris par l'ENEA dans ce domaine permettront de rompre ce cercle vicieux.

La tâche immédiate la plus importante semble être de définir plus clairement les applications futures des générateurs isotopiques et, à partir de là, de déterminer les caractéristiques que devraient présenter de tels générateurs ainsi que l'ampleur probable des débouchés qu'ils pourraient trouver.

PROBLÈMES ET OBJECTIFS DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Les quinze ou vingt prochaines années seront pour l'industrie énergétique une période de transformations profondes au cours de laquelle on assistera au déclin des sources traditionnelles d'énergie, au développement de nouvelles sources, à la transformation de la structure de la consommation et au resserrement de l'interdépendance entre les pays. Les Gouvernements ont pour mission d'assurer la couverture des besoins en énergie dans des conditions optimales de coût et de commodité pour les consommateurs, en prenant en considération toute une série d'autres facteurs comme la protection de la santé publique, l'équilibre de la balance des paiements, les répercussions des transformations de l'industrie sur l'emploi, le développement régional et la défense nationale. Il est donc absolument indispensable que les mesures prises par les Gouvernements en matière d'énergie soient coordonnées à l'échelon national et harmonisées à l'échelon international et que les responsables de ces mesures tiennent compte de leur incidence sur l'économie nationale et de leurs répercussions internationales. L'époque est révolue où les problèmes d'énergie ne se posaient qu'à l'échelon national ou même à celui des continents; il est également impossible désormais d'envisager isolément telle ou telle source d'énergie.

Le Comité de l'Énergie de l'OCDE vient d'achever une étude sur les problèmes et les objectifs de la politique énergétique dans les pays Membres. Cette étude a pour objet d'aider les Gouvernements à définir dans le domaine de l'énergie des politiques générales qui soient cohérentes et assez souples pour pouvoir s'adapter à l'évolution rapide de la situation et tenir compte des exigences de la coopération internationale.

La demande d'énergie dans les pays de l'OCDE aura vraisemblablement doublé en 1980 par rapport à 1964. Toutefois, contrairement à ce que l'on pensait généralement il y a quelques années, il apparaît que des fournitures suffisantes d'énergie devraient être obtenues à un coût sensiblement analogue à ce qu'il est aujourd'hui.

Les réserves mondiales de pétrole (prouvées) représentent quelque trente à quarante années de production au niveau actuel et il semble probable que l'on découvrira de nouvelles sources au fur et à mesure que les besoins s'accroîtront, étant donné que pendant de nombreuses années le volume des réserves de pétrole qui ont été repérées a dépassé celui de la production effective. L'histoire de la production pétrolière en Afrique offre l'exemple le plus frappant de l'exploitation de réserves dont on ne soupçonnait pas l'existence : la production de pétrole africain qui était presque négligeable avant 1960 couvre aujourd'hui près d'un cinquième des besoins des pays européens de l'OCDE. A cela il faut ajouter que les sables bitumineux représentent un important potentiel de production (ils seront exploités commercialement pour la première fois au Canada en 1967) et que le pétrole pourra peut-être également être extrait des schistes bitumineux dans un avenir prévisible.

Le gaz naturel constitue également une source potentielle importante quoique moins bien connue. Mis à part les gisements récemment découverts en mer du Nord et dans les régions limitrophes, les pays de l'OCDE vont pouvoir recourir plus largement aux énormes gisements qui se trouvent en Afrique du Nord puisque les problèmes de transport sont maintenant résolus. En 1964, la première cargaison commerciale de gaz naturel liquéfié a été transportée entre l'Afrique du Nord et le Royaume-Uni. Depuis 1965 des livraisons régulières sont effectuées vers la France. Des recherches sont actuellement en cours sur les possibilités de transport par gazoducs.

Par suite des progrès apportés à la conception des réacteurs et de l'emploi de grandes unités pour la génération d'électricité, on peut prévoir que l'énergie nucléaire pourra concurrencer pleinement les sources d'énergie classiques au cours de la prochaine décennie. Selon certaines estimations, le coût de l'énergie électrique produite par les centrales nucléaires sera, dans les premières années 70, sensiblement égal à celui de l'énergie produite par des centrales classiques utilisant du charbon ou du pétrole au prix de 13 dollars la tonne d'équivalent-pétrole (chiffre qui correspond sensiblement au prix minimum du fuel oil actuellement pratiqué dans les pays de l'OCDE) et que vers 1980 ce coût sera abaissé à 10 dollars la tonne.

Il se pourrait donc que l'énergie nucléaire impose un plafond au prix des autres combustibles.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

A mesure que la consommation d'énergie augmentera au cours des quinze prochaines années, sa structure subira des transformations radicales. On peut prévoir les grandes lignes de cette évolution; par exemple, il semble probable que les besoins d'importations d'énergie, surtout en Europe et au Japon, augmenteront encore plus vite que la consommation totale, peut-être à une cadence de 6 à 7 % par an. En outre, certaines des ressources énergétiques indigènes, dans ce cas encore principalement dans les pays européens de l'OCDE et au Japon, ne pourront guère améliorer leur position concurrentielle à l'égard des principaux produits énergétiques mondiaux à faible coût et pourraient même se trouver dans une situation de moins en moins favorable.

Il semble probable qu'en Amérique du Nord les centrales nucléaires représenteront vers le milieu des années 80 plus de 20 % de la puissance installée et fourniront près de 30 % de l'énergie produite; pour l'Europe occidentale, les chiffres correspondants pourraient s'établir respectivement aux environs de 25 % et à plus de 35 %; pour le Japon, entre 15 et 20 % et à plus de 25 %.

Toutefois, il est encore trop tôt pour prévoir avec exactitude comment se répartira la consommation. Sa structure sera en grande partie déterminée par l'évolution des coûts relatifs, par la souplesse d'emploi et la commodité des divers produits énergétiques et par la politique suivie par les diverses industries du secteur de l'énergie; mais, plus encore sans doute que dans le passé, la politique des Gouvernements jouera également un rôle important en la matière.

Les industries énergétiques exercent leur activité dans le cadre général des objectifs définis par les Gouvernements, qui doivent faire en sorte que l'expansion du secteur de l'énergie s'opère dans des conditions qui concordent avec d'autres considérations plus vastes à l'échelle nationale et internationale. C'est pourquoi le rapport sur l'énergie récemment publié par l'OCDE met principalement l'accent sur le rôle des Gouvernements.

LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Les Gouvernements disposent d'une large gamme d'instruments pour agir sur l'offre d'énergie, sur les coûts et sur les prix. Ils peuvent par exemple avoir recours à des allègements fiscaux, ou à des subventions pour stimuler la prospection ou l'exploitation des ressources nationales. Ils peuvent protéger l'industrie énergétique du pays en instituant des restrictions à l'importation, des droits de douane ou des droits fiscaux sur les formes d'énergie concurrentes. Leur aide peut avoir pour objet de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie, de stimuler la recherche sur les formes nouvelles d'énergie, d'encourager la rationalisation de la production ou de susciter la concurrence entre les producteurs. Les Gouvernements

peuvent fixer des prix imposés, maximaux ou indicatifs, ou exiger des producteurs qu'ils constituent des stocks de sécurité. Enfin, ils peuvent agir sur le mode de transport de l'énergie, sur le coût de ce transport et sur l'acheminement des autres formes d'énergie. Indiquons à titre d'exemple qu'aux Etats-Unis la prospection et l'exploitation des gisements d'uranium pour l'énergie nucléaire bénéficient d'une aide financière directe du Gouvernement; en outre, celui-ci garantit également aux producteurs d'uranium l'écoulement d'une partie de leur production et encourage la prospection pétrolière par des mesures fiscales (*oil depletion allowance*). Pour des raisons de sécurité nationale, des terres fédérales contenant quelque 165 millions de tonnes de réserves prouvées de pétrole ont été placées sous le contrôle de la marine de guerre et sont tenues prêtes à être exploitées en cas d'urgence à des fins militaires ou industrielles. Des recherches financées intégralement ou en partie par le Gouvernement sont effectuées dans presque tous les domaines — prospection, production, transformation et transport — qui intéressent les combustibles solides et liquides ainsi que l'énergie nucléaire (c'est ainsi qu'environ 25 millions de dollars sont consacrés à la recherche sur l'huile de schiste et que des enquêtes sont en cours pour déterminer la possibilité de transporter le charbon par canalisations).

Pour illustrer la variété des formes que peut revêtir l'action gouvernementale, on peut mentionner les mesures prises par le Gouvernement japonais en vue de diversifier les sources d'approvisionnement en pétrole: grâce à des prêts accordés par l'Etat à faibles taux d'intérêt, deux compagnies ont été créées en vue de prospecter et de produire du pétrole à l'extérieur du Japon.

L'AVENIR : PROBLÈMES ET POSSIBILITÉS

Il est vrai que le problème consistant à assurer un approvisionnement sûr et suffisant en énergie ne devrait plus soulever les difficultés que l'on avait redoutées il y a dix ans; il n'en reste pas moins que les Gouvernements ont à faire face en matière de politique énergétique à d'autres problèmes d'une réelle complexité. L'introduction de nouvelles sources d'énergie telles que les combustibles nucléaires et, à échéance plus lointaine, les sables et les schistes bitumineux, qui représentent un énorme potentiel de production, devra se faire sans à-coup et de façon à ne pas désorganiser le marché. Il faudra prendre garde à toutes les conséquences sociales que peut avoir la diminution de la production des sources classiques d'énergie: il est probable que des problèmes d'emploi se poseront dans certains secteurs et il sera peut-être nécessaire de créer de nouvelles bases de développement dans certaines régions.

Etant donné l'accroissement probable de la demande de combustibles importés, il sera plus que jamais indispensable d'éviter toute interruption et tout engorgement du commerce international. En outre, la nécessité croissante de recourir aux importations a, pour la balance des paiements, des conséquences au sujet desquelles il y aura sans doute lieu de se montrer vigilant (encore que la diminution des réserves de devises entraînée par l'achat de combustibles à faible prix puisse être compensée au moins en partie par l'amélioration de la position concurrentielle des articles manufacturés sur le marché international).

Il est un autre problème, de plus en plus préoccupant, qui se pose dans ce domaine particulier de l'énergie, à savoir les risques que la production, le transport et l'utilisation à grande échelle de l'énergie font peser sur la santé publique et le milieu naturel. Les problèmes de ce type sont par excellence des problèmes de gouvernement et, quels que soient les progrès qui seront réalisés pour éliminer ou réduire ces risques, ils seront largement le fruit de l'initiative des pouvoirs publics.

Etant donné que la recherche, tant fondamentale qu'appliquée, continue à fournir des moyens d'action qui n'auraient pu être utilisés auparavant (ou permet d'utiliser les moyens existants à moindres frais et plus efficacement), elle joue un rôle de premier plan dans la détermination du pouvoir concurrentiel des différentes sources d'énergie. Les Gouvernements des pays Membres de l'OCDE, qui soutiennent puissamment la recherche, devront apporter le plus grand soin à la répartition de ce soutien, car les décisions qu'ils prendront quant à son ampleur et à ses bénéficiaires, auront des répercussions à la fois sur la position concurrentielle de certaines industries énergétiques et sur le coût global de l'énergie pour la collectivité. A condition d'être judicieusement conçue, la politique de la recherche peut constituer un instrument très important pour atteindre des objectifs à long terme dans le domaine de l'énergie.

Enfin, il se pourrait fort bien que, dans des domaines comme la prospection et l'exploitation des ressources énergétiques, la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, la réduction du coût de l'énergie par une rationalisation de la production, des transports et des modes d'utilisation et l'encouragement de la concurrence entre les entreprises, les pouvoirs publics soient amenés à jouer directement ou indirectement un rôle plus important que dans le passé.

NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE COHÉRENTE

Lorsqu'ils s'acquitteront de ces tâches et apporteront leur concours pour résoudre les problèmes qui se posent, les Gouvernements se trouveront placés devant la nécessité de concilier un certain nombre d'objectifs différents et parfois contradictoires, dont les uns sont particuliers au secteur de l'énergie et les autres s'inscrivent dans une perspective économique et sociale plus vaste. Ils devront notamment tenir compte des impératifs suivants : nécessité de garantir un approvisionnement suffisant en énergie, réduction du coût de l'énergie pour les consommateurs, protection de la sécurité nationale, sauvegarde de l'équilibre de la balance des paiements, nécessité de stimuler la croissance ou de prévenir le déclin de telle ou telle région, sauvegarde de la santé publique et protection des ressources naturelles — pêche, paysages, fleuves et lacs. Des mesures dictées par l'un de ces impératifs peuvent avoir des répercussions favorables ou défavorables sur la réalisation des autres objectifs. Il importe donc de tenir compte de toutes les données de la situation et d'établir un ordre de priorités.

Cependant, dans la plupart des pays Membres, la responsabilité des mesures et des plans gouvernementaux dans le domaine de l'énergie est répartie entre un certain nombre de départements ministériels. Etant donné la complexité et l'importance croissante de l'appareil gouvernemental, conclut à ce sujet le Comité de l'Énergie de l'OCDE, il deviendra de plus en plus important de

COMMENT LES PAYS DE

Offre et demande d'énergie exprim

Les données ci-dessous ne sont pas à proprement pa

	1950 ⁽¹⁾	1960 ⁽¹⁾
	AMÉRIQUE DU NORD	
Besoins totaux	855	1150
Couverts par les ressources locales	813	1065
<i>Charbon</i>	343	281
<i>Pétrole (2)</i>	288	411
<i>Gaz naturel</i>	164	343
<i>Energie hydro-électrique (4)</i>	18	30
<i>Energie nucléaire</i>	—	—
Importations nettes	42	85
<i>Pétrole</i>	44	99
<i>Gaz naturel</i>	—	2
<i>Charbon</i>	—2	—16
	1950 ⁽¹⁾	1960 ⁽¹⁾
OCDE EUROPE		
Besoins totaux	420	607
Couverts par les ressources locales	359	407
<i>Charbon</i>	323	331
<i>Lignite</i>	18	23
<i>Pétrole (3)</i>	5	16
<i>Gaz naturel</i>	1	11
<i>Energie hydro-électrique (3)</i>	12	25
<i>Energie nucléaire</i>	—	1
Importations nettes	61	200
<i>Pétrole</i>	55	181
<i>Combustibles solides</i>	6	19
<i>Gaz naturel</i>	—	—
	1950 ⁽²⁾	1960 ⁽²⁾
JAPON (1)		
Besoins totaux	34,8	86,3
Couverts par les ressources locales	32,5	49,3
<i>Charbon et lignite</i>	27,8	41,2
<i>Pétrole brut</i>	0,3	0,5
<i>Gaz naturel</i>	—	0,9
<i>Energie hydro-électrique</i>	4,4	6,7
<i>Energie nucléaire</i>	—	—
Importations nettes	2,3	37,0
<i>Pétrole</i>	2,0	30,9
<i>Combustibles solides</i>	0,3	6,1

L'OCDE COUVRIRONT LEURS BESOINS EN ÉNERGIE

ées en sources d'énergie primaire (En millions de tonnes d'équivalent-pétrole)

rieler des estimations; elles servent plutôt à illustrer les possibilités qui s'offrent à l'action gouvernementale.

1964 ⁽¹⁾	1970	1980
1341	1680	2400
1245	1535	2215
321	370	540
462	565	750
427	550	725
34	40	55
1	10	145
96	145	185
118	145	185
1	—	—
—23	—	—

L'Amérique du Nord est la seule région de l'OCDE où les réserves de charbon, de pétrole et de gaz naturel sont amplement suffisantes pour subvenir aux besoins intérieurs. Le pétrole indigène est souvent plus cher que le pétrole étranger mais, pour des raisons de sécurité, les importations ne doivent pas représenter plus de 20 % des besoins totaux de pétrole (en 1964). Les présentes estimations sont fondées sur l'hypothèse que cette limitation sera maintenue. Le pétrole a déjà remplacé le charbon pour de nombreux usages où ces deux produits peuvent se substituer l'un à l'autre et la part du charbon dans la consommation d'énergie en Amérique du Nord est tombée de 68 % en 1929 à 22 % en 1964. Par suite de la modernisation et de la mécanisation intensives des charbonnages et de la diminution des prix du transport, la position concurrentielle du charbon s'est améliorée dans l'industrie, surtout en ce qui concerne la production d'électricité. Il est donc probable que sa part dans la consommation aura désormais tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer. La consommation de gaz naturel représente déjà environ un tiers de la consommation totale d'énergie, soit une proportion beaucoup plus élevée que dans toute autre région. Toutefois, il est probable que son prix augmentera de sorte que sa consommation ne progressera peut-être pas à l'avenir aussi rapidement qu'entre 1950 et 1960.

(1) Variations des stocks comprises dans les ressources locales. (2) Y compris les gaz naturels liquides. (3) Y compris l'énergie géothermique. (En millions de tonnes d'équivalent-pétrole).

1964 ⁽¹⁾	1970	1980
751	(960)	(1440)
409	400-445	510-660
313	265-280	210-270
27	25-30	30-40
21	25-30	20-40
16	35-55	70-110
28	35	50
4	15	130-150
342	(560-515)	(930-780)
313	(2)	(2)
29	(2)	(2)
—	(2)	(2)

La consommation d'énergie de l'Europe occidentale augmentera vraisemblablement plus rapidement que celle de l'Amérique du Nord qui consomme déjà presque trois fois plus d'énergie par habitant. Les ressources indigènes disponibles pour couvrir ces besoins sont plus limitées et moins variées qu'en Amérique du Nord. Les pays européens ont dans l'ensemble tablé jusqu'à présent sur une importante ressource locale, le charbon, dont la production suffisait à couvrir presque intégralement leurs besoins jusqu'à la seconde guerre mondiale. Toutefois, depuis la guerre, la consommation de pétrole importé a augmenté rapidement, de sorte qu'elle représente aujourd'hui à peu près 45 % de la consommation totale d'énergie. Les Gouvernements européens protègent leur industrie charbonnière. Les estimations figurant ci-dessus sont fondées sur l'hypothèse qu'ils continueront à le faire et que le charbon n'améliorera pas sa position concurrentielle par rapport aux autres combustibles ou au charbon importé. La consommation d'énergie hydro-électrique a progressé rapidement mais, d'ici à 1980, la plupart des ressources hydro-électriques disponibles auront été mises en exploitation. La consommation de gaz naturel a augmenté rapidement au cours des cinq dernières années, mais elle ne couvrirait encore en 1964 qu'environ 2 % des besoins totaux. Elle est sans doute appelée à progresser assez vite, mais il faudra du temps pour tirer une production des gisements récemment découverts, mettre en place les moyens de transport et de distribution nécessaires et installer les appareils indispensables chez les consommateurs. Il est possible que le principal facteur limitatif soit le rythme auquel le gaz peut être introduit sur le marché de l'énergie sans entraîner de rupture grave.

Un chiffre concernant la production locale de gaz naturel doit être considéré comme une hypothèse à cause de l'incertitude du niveau possible des réserves (il a fallu treize ans de forages avant que les réserves de Groningen, aux Pays-Bas, ne puissent être prouvées).

Les chiffres relatifs aux besoins d'importations n'ont pas été ventilés entre les différents combustibles, car l'évolution future dans ce domaine sera largement conditionnée par la politique adoptée par les Gouvernements. On peut cependant prévoir que les importations de pétrole seront largement prépondérantes, les importations de gaz naturel pouvant également atteindre un chiffre assez important en 1980.

(1) Variations des stocks comprises dans les ressources locales pour le charbon et dans les importations pour le pétrole. (2) Fonction, en partie, des politiques énergétiques. (3) Y compris les gaz naturels liquides. (4) Y compris l'énergie géothermique.

1964 ⁽²⁾	1970	1980
134,3	238	464
50,7	59	78
40,2	46	46
0,6	1	1
2,0	3	6
7,9	8	9
—	1	16
83,6	179	386
73,9	165	368
9,7	14	18

La consommation totale d'énergie a presque quadruplé au Japon entre 1950 et 1964, mais la consommation par habitant est encore faible en comparaison de celle de l'Europe et de l'Amérique du Nord (1,4 tonne d'équivalent-pétrole en 1964 contre 2,2 en Europe et 6,3 en Amérique du Nord). La consommation d'énergie continuera donc à progresser à un rythme spectaculaire. La caractéristique essentielle de l'évolution probable du marché de l'énergie au Japon est que ce pays devra importer une proportion considérable de l'énergie nécessaire à sa consommation. Alors qu'en 1950 les ressources locales couvraient encore plus de 90 % des besoins totaux d'énergie primaire, en 1964 les importations ont représenté 60 % de la consommation totale d'énergie; on prévoit que la proportion passera à environ 75 % en 1975 et à 85 % en 1980. Ces importations seront constituées en majeure partie par du pétrole qui sera utilisé tant comme carburant pour les transports, dont on prévoit que les besoins (surtout pour les voitures de tourisme) seront multipliés par quatre, que comme énergie pour la production d'électricité (on prévoit que, d'ici à 1980, 70 % des centrales électriques japonaises fonctionneront au pétrole). Les importations de pétrole au Japon représenteront sans doute plus de la moitié des importations de tous les pays européens de l'OCDE et le Japon deviendra probablement le plus gros importateur de pétrole du monde.

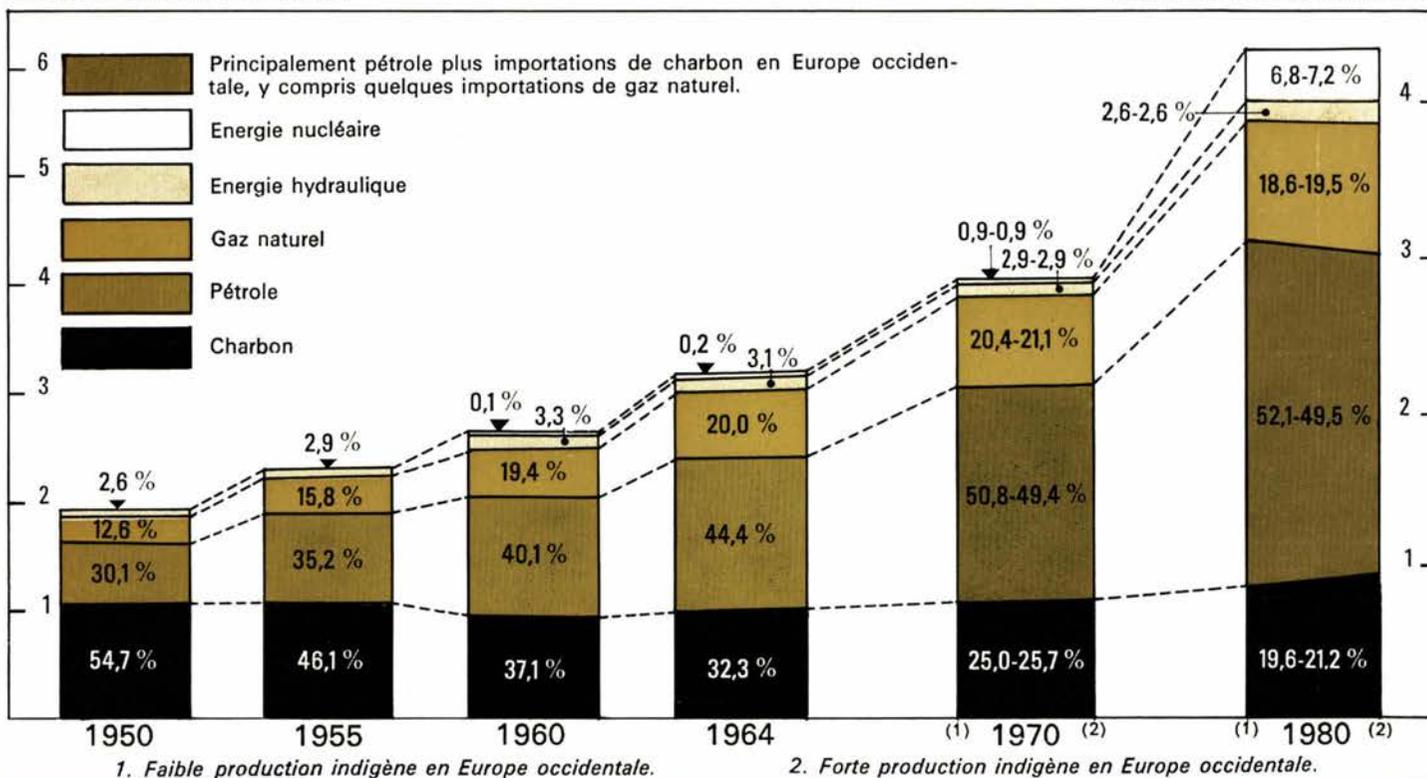
Les charbonnages japonais n'ont pas connu, sur le marché intérieur, des difficultés comparables à celles dont l'industrie charbonnière européenne a souffert au cours des dernières années : de nouveaux débouchés se sont ouverts et des accords à long terme ont été passés avec de gros consommateurs comme l'industrie sidérurgique; le Gouvernement a fourni une aide financière aux charbonnages pour encourager leur rationalisation et, de ce fait, la productivité a plus que doublé de 1958 à 1963. A supposer que cette politique soit poursuivie, on peut prévoir que la production de charbon se stabilisera à son niveau actuel. Le Japon devra importer des charbons à coke de haute qualité pour subvenir aux besoins de son industrie sidérurgique qui se développe rapidement.

(1) Les renseignements relatifs à l'offre et à la demande sont fondés sur les estimations préliminaires officielles dont on disposait lors de l'élaboration du rapport. Des estimations officielles seront sans doute connues au cours du second semestre de 1966, époque où le Comité Consultatif de l'Énergie auprès du Ministre du Commerce Extérieur et de l'Industrie doit déposer son rapport intérimaire. Ce Comité a été créé en juin 1965 pour examiner le problème d'approvisionnements futurs en énergie sûrs et suffisants ainsi que les questions de concurrence entre les diverses sources d'énergie. (2) Variations des stocks comprises dans les ressources locales pour le charbon et dans les importations pour le pétrole.

POURCENTAGE DES SOURCES D'ÉNERGIE PRIMAIRE DE LA CONSOMMATION TOTALE DES PAYS DE L'OCDE

Milliards de tonnes d'équivalent-charbon

Milliards de tonnes d'équivalent-pétrole



mettre en œuvre une stratégie à la fois complète et cohérente. Sur le plan national, le secteur de l'énergie doit être considéré comme un tout et les décisions prises à son égard devront tenir compte des répercussions que les dispositions arrêtées peuvent avoir sur les autres branches de ce secteur, sur les autres secteurs de l'économie et sur la politique sociale. L'ordre de priorités doit être établi en fonction de l'évolution et des perspectives à long terme du secteur de l'énergie et de l'ensemble de l'économie. Les mesures à court terme ne doivent pas compromettre la réalisation des objectifs à long terme. Enfin, il importe que la politique adoptée ne soit pas trop rigide. Il peut se produire dans le domaine de l'énergie (on a pu le voir dans le passé) des changements inattendus dont les conséquences ont une portée incalculable. La politique à long terme doit être suffisamment souple pour tenir compte des éléments d'incertitude que comporte inévitablement toute prévision.

Le Comité de l'Énergie estime que, dans le cadre des objectifs généraux de caractère économique et social, les principes suivants pourraient servir de critères pour jauger la politique des pays Membres de l'OCDE en matière d'énergie.

1. Abaisser le plus possible à long terme les coûts de l'énergie pour la collectivité, tout en offrant à chaque consommateur des prix raisonnables et stables.
2. Réaliser un approvisionnement sûr et régulier.
3. Assurer la concurrence sur les marchés de l'énergie et la transparence de ces marchés.
4. Assurer aux consommateurs le libre choix entre des

combustibles concurrents, sur la base de prix qui tiennent compte des coûts d'approvisionnement.

5. Sauvegarder la santé publique et préserver d'autres ressources.

Même s'il est dans certains cas nécessaire de maintenir l'octroi de subventions ou de toute autre forme de protection pendant une période relativement longue, les mesures de cet ordre ne doivent pas revêtir un caractère permanent et elles doivent s'inscrire dans le cadre des efforts visant à remédier aux difficultés de base.

Si une protection temporaire est nécessaire, il serait préférable de recourir à des mesures qui permettent :

- de rationaliser la production en évitant de pénaliser les producteurs efficaces ;
- d'évaluer le coût de ces mesures pour la collectivité et notamment leur incidence sur les problèmes régionaux et sur l'emploi ;
- de réagir rapidement aux améliorations ou aux détériorations de la position concurrentielle du secteur protégé.

La coopération internationale peut apporter une contribution efficace à la solution de bien des problèmes qui se posent dans le domaine de l'énergie, et en particulier à ceux qui ont trait aux échanges internationaux, à la sécurité et au développement des moyens de transport et de distribution des formes primaires et secondaires d'énergie ; on pourrait donner plus d'extension aux mécanismes de l'OCDE et les utiliser pour étudier les possibilités qui s'offrent dans ce domaine et aider les Gouvernements à choisir leur politique en tenant compte des répercussions qu'elle peut avoir sur le plan international, afin d'éviter d'« exporter » les difficultés d'un pays à l'autre.

UNE NOUVELLE ETAPE VERS L'ELIMINATION DES DOUBLES IMPOSITIONS

Le Comité Fiscal est l'organe responsable au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques pour l'étude des problèmes fiscaux internationaux. Créé en mars 1956 dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) en vue d'étudier notamment les problèmes relatifs aux doubles impositions, le Comité Fiscal est composé d'experts de rang élevé appartenant aux administrations fiscales nationales des pays Membres. Il est présidé depuis sa création par le Professeur Dr. A. J. van den Tempel, de l'Université d'Amsterdam, et constitue actuellement le seul organe intergouvernemental permanent s'occupant des questions de double imposition.

Le nouveau Projet de Convention de Double Imposition concernant les Successions qui a été établi par le Comité Fiscal et que l'OCDE vient de publier en septembre dernier constitue le complément logique et nécessaire du Projet de Convention de Double Imposition concernant le Revenu et la Fortune publié en septembre 1963. Comme le précédent, le nouveau Projet de Convention est accompagné d'un Rapport général et de Commentaires détaillés sur chacun des articles. Dans les deux cas, le Conseil de l'OCDE a recommandé aux pays Membres de se conformer aux articles établis par le Comité Fiscal lors de la conclusion ou de la révision de Conventions bilatérales entre eux.

Le Comité Fiscal de l'OCDE

Outre ses travaux en matière de double imposition, le Comité Fiscal a établi un Rapport sur les mesures fiscales propres à encourager les investissements privés dans les pays en voie de développement qui a été publié par l'OCDE en juillet 1965; le Comité Fiscal se propose de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine.

par
James GILMER
*Secrétaire du
Comité Fiscal
de l'OCDE*

La double imposition internationale résulte, d'une façon générale, de la perception d'un impôt comparable dans deux ou plusieurs Etats auprès d'un même contribuable, sur une même matière imposable et pour une même période de temps. Une telle situation, qui ne procède pas d'une intention délibérée de la part des Etats mais résulte simplement de l'exercice de la souveraineté fiscale de chaque Etat, peut donc intervenir aussi bien en ce qui concerne les impôts perçus périodiquement, tels que, par exemple, l'impôt annuel sur le revenu, qu'en ce qui concerne les impôts perçus une fois pour toutes, tels que l'impôt sur les successions prélevé à l'occasion du décès d'un contribuable. Il s'ensuit que, dans la plupart des cas, les contribuables qui exercent

des activités de caractère économique ou qui possèdent des biens mobiliers ou immobiliers dans plus d'un Etat sont arbitrairement soumis à un traitement fiscal défavorable par rapport à ceux dont les activités s'exercent, ou dont les biens sont situés, dans un seul Etat. En matière d'impôts sur le revenu et la fortune, comme en matière d'impôts sur les successions, la double imposition constitue donc pour le développement des relations économiques internationales un obstacle sérieux qu'il est indispensable d'éliminer.

Des progrès importants ont déjà été accomplis dans cette voie grâce à l'application de Conventions bilatérales ou de mesures unilatérales. C'est ainsi qu'entre 1939 et la fin de l'année 1957 le nombre de Conventions bilatérales entre les vingt et un pays actuellement Membres de l'OCDE a plus que triplé, passant de 20 à 62 en ce qui concerne les Conventions relatives aux impôts sur le revenu, et de 3 à 34 en ce qui concerne les Conventions relatives aux impôts sur les successions. Ces résultats ont en grande partie été obtenus grâce aux travaux de la Société des Nations qui ont abouti, en matière d'impôts sur le revenu comme en matière d'impôts sur les successions, à l'établissement des Modèles de Convention de Mexico en 1943 et de Londres en 1946. Aucun de ces Modèles n'a cependant pu recevoir une adhésion complète et unanime. Par ailleurs, l'extension de la fiscalité et le développement des relations économiques internationales ont aggravé certains problèmes dans le domaine des doubles impositions et en ont créé de nouveaux.

L'interdépendance de plus en plus étroite des économies des pays du monde occidental au cours de la période d'après-guerre et la coopération économique instaurée entre eux depuis 1948 dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), et poursuivie depuis dans le cadre plus large de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ont mis un accent nouveau sur le problème des doubles impositions internationales. Il est, en effet, apparu indispensable de compléter l'œuvre déjà accomplie dans le domaine de la libération des échanges, des opérations invisibles courantes et des mouvements de capitaux et de main-d'œuvre, par une action collective dans le domaine des doubles impositions.

La nécessité d'une harmonisation des Conventions bilatérales entre les pays Membres selon des principes, des définitions, des règles et des méthodes uniformes, ainsi que d'un accord sur une interprétation commune des dispositions de ces Conventions, s'est fait ressentir de plus en plus. Il a également été reconnu nécessaire d'étendre le réseau de ces Conventions à tous les pays Membres. Les méthodes de coopération déjà instaurées dans d'autres domaines permettaient d'aborder ces problèmes dans une optique nouvelle et dans des conditions particulièrement favorables.

LES TRAVAUX DU COMITÉ FISCAL

Le Projet de Convention de Double Imposition concernant le Revenu et la Fortune

C'est à la suite d'une résolution, adoptée en 1954 par le Comité Exécutif de la Chambre de Commerce Internationale, que le Conseil de l'OECE a, en février 1955, recommandé aux pays Membres et Associés de poursuivre leurs efforts

en vue d'éviter les doubles impositions par la conclusion entre eux de Conventions bilatérales et de réviser celles des Conventions existantes qui ne correspondaient plus aux nécessités du moment. En mars 1956, le Conseil décidait de créer un Comité Fiscal chargé d'étudier les problèmes de doubles impositions et les autres questions fiscales internationales présentant un caractère technique analogue. En juillet 1958, le Conseil chargeait ce Comité de lui soumettre un Projet de Convention tendant à éliminer les doubles impositions sur le revenu et la fortune ainsi que des propositions concrètes concernant la mise en œuvre de cette Convention. Ce mandat a été confirmé dans le cadre de l'OCDE en septembre 1961.

Après avoir élaboré entre 1958 et 1961 quatre rapports préliminaires qui ont été publiés sous le titre « L'Élimination des Doubles Impositions », le Comité Fiscal a établi en 1963 un Projet de Convention de Double Imposition concernant le Revenu et la Fortune auquel le Conseil de l'OCDE a recommandé aux pays Membres de se conformer lors de la conclusion entre eux de Conventions bilatérales nouvelles ou de la révision de Conventions bilatérales existant déjà entre eux, projet qui a été publié par l'OCDE en septembre 1963. Cette Recommandation complétait, en fait, les Recommandations que le Conseil de l'OCDE avait déjà adressées aux pays Membres à l'occasion de chacun des quatre rapports précédents qui tous comportaient une série d'articles destinés à être insérés dans le Projet de Convention définitif.

Ces diverses Recommandations ont été très largement suivies et l'on a pu constater depuis 1958 à la fois une extension et une harmonisation du réseau des Conventions bilatérales concernant le revenu et la fortune entre les pays de l'OCDE. C'est ainsi que le nombre de ces Conventions est passé de 62 à la fin de l'année 1957 à 102 au 1^{er} juillet 1966 et sera porté à 136 dès que les 34 négociations bilatérales en cours à cette date en vue de la conclusion de Conventions nouvelles, dont 10 ont déjà été paraphées, auront définitivement abouti (Tableau 1).

Le Projet de Convention de Double Imposition concernant les Successions

De son côté, le réseau des Conventions bilatérales concernant les successions, qui est plus récent et moins étendu que celui des Conventions concernant le revenu et la fortune, a continué à se développer. Le nombre des Conventions signées est passé de 34 à la fin de l'année 1957 à 44 au 1^{er} juillet 1966 et sera porté à 49 dès que les 5 négociations bilatérales en cours à cette date en vue de la conclusion de Conventions nouvelles, dont 2 ont déjà été paraphées par les négociateurs, auront définitivement abouti (Tableau 2). Des progrès importants restent cependant à accomplir avant que ce réseau puisse atteindre le degré de développement du réseau des Conventions concernant le revenu et la fortune.

Lorsqu'en 1948 le Conseil de l'OECE avait chargé le Comité Fiscal de lui soumettre un Projet de Convention de double imposition sur le revenu et la fortune, il l'avait également chargé de lui faire simultanément rapport sur l'état d'avancement de ses travaux concernant la double imposition en matière d'impôts sur les successions. Les travaux préparatoires entrepris dans ce domaine par le Comité Fiscal dès 1961 étaient suffisamment avancés en 1963 pour que le Conseil de l'OCDE charge le Comité de lui présenter un Projet de Convention de double imposition en matière d'impôts sur les successions qui constituerait le complément logique et nécessaire du premier Projet de Convention.

1. RÉSEAU DES CONVENTIONS BILATÉRALES TENDANT A ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

en date du 1^{er} Juillet 1966

PAYS DÉCLARANT	SUÈDE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	ALLEMAGNE (RF)	ROYAUME-UNI	DANEMARK	NORVÈGE	AUTRICHE	CANADA	ITALIE	PAYS-BAS	SUISSE	JAPON	BELGIQUE	IRLANDE	GRÈCE	LUXEMBOURG	ESPAGNE	ISLANDE	PORTUGAL	TURQUIE	
SUÈDE											N										N	
ÉTATS-UNIS															N				N		N	
FRANCE					N						N	N			N						N	
ALLEMAGNE (RF)					N				N	N		N	S	N					N		N	
ROYAUME-UNI			N	N		N			S	N	N			N				N	N	N	N	
DANEMARK					N					S												
NORVÈGE									S	N	N		N	N					N			
AUTRICHE										N	N				S	N			N			
CANADA				N	S		S							S	N							
ITALIE				N	N	S	N	N				N	N	N	N	S			N		N	
PAYS-BAS	N		N		N		N	N					N	N	N		N					
SUISSE			N	N						N			N	N	N	N	N	S			N	
JAPON				S			N			N	N	N		N								
BELGIQUE				N	N		N		S	N	N	N	N			N	N					
IRLANDE		N	N					S	N	N	N	N										
GRÈCE								N		S		N		N								
LUXEMBOURG					N						N	N		N								
ESPAGNE		N		N	N		N	N		N		S									N	
ISLANDE					N																	
PORTUGAL	N	N	N	N	N					N		N								N		
TURQUIE																						
Total des Conventions conclues	17	16	16	15	15	14	14	12	11	11	11	10	9	8	7	6	5	4	3	—	—	
Augmentation depuis le 1 ^{er} juillet 1963	—	—	2	1	—	2	1	1	1	2	—	1	3	—	2	2	—	1	1	—	—	
Négociations entre pays sans Convention entre eux	1	2	2	3	4	—	1	3	—	5	4	7	4	5	4	3	3	6	1	8	—	

Conventions conclues

 Convention en vigueur

 Convention signée mais pas encore en vigueur

 Négociations en cours en vue de réviser la Convention en vigueur

 Négociations en cours en vue d'établir une Convention

2. RÉSEAU DES CONVENTIONS BILATÉRALES TENDANT A ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS EN MATIÈRE D'IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

en date du 1^{er} Juillet 1966

PAYS DÉCLARANT	SUÈDE	ÉTATS-UNIS	SUISSE	FRANCE	ROYAUME-UNI	ITALIE	ALLEMAGNE (RF)	AUTRICHE	CANADA	DANEMARK	GRÈCE	NORVÈGE	BELGIQUE	ESPAGNE	IRLANDE	PAYS-BAS	JAPON	ISLANDE	LUXEMBOURG	PORTUGAL	TURQUIE	
SUÈDE		N																				
ÉTATS-UNIS	N						N						S									
SUISSE																						
FRANCE											N											
ROYAUME-UNI						S								N								
ITALIE					S			N		S	S											
ALLEMAGNE (RF)		N																				
AUTRICHE						N																
CANADA																						
DANEMARK						S																
GRÈCE				N		S																
NORVÈGE																						
BELGIQUE																						
ESPAGNE					N																	
IRLANDE																						
PAYS-BAS																						
JAPON																						
ISLANDE																						
LUXEMBOURG																						
PORTUGAL																						
TURQUIE																						
Total des Conventions conclues	11	10	9	8	8	5	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	1	—	—	—	—	—

Conventions conclues :



Convention en vigueur



Convention signée mais pas encore en vigueur



Négociations en cours en vue d'établir une Convention

Comme pour le Projet de Convention concernant le Revenu et la Fortune, le double objectif du Comité Fiscal a été d'établir un Modèle de Convention concernant les successions qui règle de façon efficace et sur une base uniforme les problèmes de double imposition se posant actuellement à ce sujet entre les pays Membres et qui soit acceptable au plus grand nombre possible de ces pays, malgré la diversité de leurs législations et de leurs intérêts économiques nationaux. L'application par tous les pays Membres de solutions communes aux cas de double imposition identiques en matière d'impôts sur les successions doit en effet permettre de clarifier, d'unifier et de garantir, dans toute la mesure du possible, la situation fiscale des contribuables de chaque pays Membre qui possèdent à l'étranger des biens mobiliers ou immobiliers, soit à titre personnel, soit au titre de leur activité professionnelle.

Le Projet de Convention de Double Imposition concernant les Successions qui a été soumis par le Comité Fiscal au Conseil en juin 1966 est donc destiné en premier lieu à servir de base aux négociations bilatérales entre pays Membres et peut, d'une façon générale, être appliqué tel quel par ces pays. Il comporte dix-sept articles qui suivent, autant que

possible, l'ordre et la présentation adoptés pour le Projet de Convention concernant le Revenu et la Fortune, et dont certains sont d'ailleurs communs aux deux Projets.

Le but du Projet de Convention est d'éliminer les doubles impositions qui peuvent résulter de l'application simultanée, à l'occasion d'un même décès et pour les mêmes biens, des législations nationales. Ces doubles impositions peuvent résulter de causes différentes :

- conflit entre l'Etat du domicile et l'Etat imposant les biens situés sur son territoire;
- conflit entre l'Etat du domicile et l'Etat dont le défunt avait la nationalité;
- conflit entre l'Etat du domicile ou de la nationalité du défunt et l'Etat du domicile ou de la nationalité de l'héritier.

La Convention atteint ce but en attribuant le droit d'imposition, en fonction de la nature des biens délaissés par le défunt, soit à l'Etat de la situation des biens, soit à l'Etat du domicile du défunt.

RÉSUMÉ DU PROJET DE CONVENTION CONCERNANT LES SUCCESSIONS

● *Camp d'application et définitions*

Les articles 1 et 2 définissent respectivement les « personnes et impôts visés par la Convention ». L'article 3 traite des « définitions » de certains termes ou expressions utilisés dans la Convention. L'article 4 a pour objet de déterminer clairement le « domicile fiscal » car cette notion sert à définir les personnes dont les successions sont visées par la Convention et, lorsqu'il y a conflit de domicile, à déterminer l'Etat contractant auquel la Convention confère le droit d'imposition en fonction du domicile

● *Règles d'imposition*

L'article 5 accorde le droit d'imposer les « biens immobiliers » à l'Etat contractant dans lequel ces biens sont situés. L'article 6 confère le droit d'imposer les « biens mobiliers faisant partie de l'actif d'un établissement stable ou les biens mobiliers constitutifs d'une base fixe servant à l'exercice d'une profession libérale ou d'une autre activité indépendante analogue » à l'Etat contractant dans lequel est situé l'établissement stable ou la base fixe. L'article 7 donne le droit d'imposer les « navires et aéronefs exploités en trafic

international et les bateaux servant à la navigation intérieure ainsi que les biens mobiliers affectés à leur exploitation » à l'Etat contractant où le siège de la direction effective de l'entreprise est situé. L'article 8 prévoit que tous les autres « biens non expressément mentionnés », c'est-à-dire notamment les actions, les obligations, les créances, les meubles meublants, le linge, les objets ménagers, les collections de tableaux ou autres objets d'art, ne sont imposables que dans l'Etat où le défunt avait son domicile au moment de son décès. L'article 9 règle la question de la « déduction des dettes » délaissées par le défunt

● *Dispositions techniques pour éliminer les doubles impositions*

L'article 10 (A) est destiné à figurer dans les Conventions entre pays qui adoptent de façon générale la « méthode de l'exemption » et l'article 10 (B) dans les Conventions entre pays qui adoptent la « méthode de l'imputation ». Dans les Conventions entre pays qui adoptent chacun un système différent, ces deux articles doivent figurer conjointement. L'article 10 (A) est basé sur la méthode dite « exemption avec progressivité », l'article 10 (B) sur la méthode dite « imputation ordinaire ».

● *Dispositions spéciales et finales*

L'article 11 a notamment pour objet d'assurer, en ce qui concerne les droits de succession, la « non-discrimination » en matière de nationalité tant en ce qui concerne le défunt que les héritiers ou légataires. L'article 12 établit une « procédure amiable » entre les Etats contractants en vue notamment de remédier à une imposition non conforme à la Convention, de résoudre les problèmes auxquels pourrait éventuellement donner lieu l'interprétation ou la mise en œuvre de la Convention et de trouver une solution aux cas de double imposition qui ne seraient pas prévus par la Convention.

L'article 13 précise les conditions dans lesquelles un « échange de renseignements » pourra intervenir en vue de permettre à chaque Etat d'établir correctement les impôts qu'il est en droit de percevoir conformément à la Convention. L'article 14 concerne l'imposition des « fonctionnaires diplomatiques et consulaires ». L'article 15 permet l'« extension territoriale » de la Convention dans le cas d'Etats qui possèdent des territoires outre-mer ou qui assument les relations internationales d'autres Etats ou territoires. Enfin les articles 16 et 17 fixent les conditions concernant l'« entrée en vigueur » et la « dénonciation » de la Convention.

COMMENTAIRES SUR LES ARTICLES

Chacun des articles de la Convention a fait l'objet d'un Commentaire détaillé destiné à en illustrer ou à en interpréter les dispositions. Ces Commentaires ont été rédigés et acceptés

unanimement par les experts désignés comme membres du Comité Fiscal par les Gouvernements des pays Membres. Ils présentent donc une importance particulière pour l'élaboration du droit fiscal international et peuvent être d'un grand secours pour l'application des Conventions et notamment pour le règlement de litiges éventuels.

En vue de faciliter l'application de la Convention entre certains pays Membres, les Commentaires prévoient la possibilité de compléter certains articles par des dispositions

particulières, d'en étendre ou d'en restreindre le champ d'application, ou de déroger à certaines de leurs dispositions. Les Commentaires indiquent également les réserves qui ont été formulées par quelques pays sur certaines des dispositions de la Convention. Ces quelques réserves ne doivent pas faire perdre de vue le progrès et le succès que représente en soi l'accord qui a en fait été réalisé sur l'ensemble du Projet de Convention.

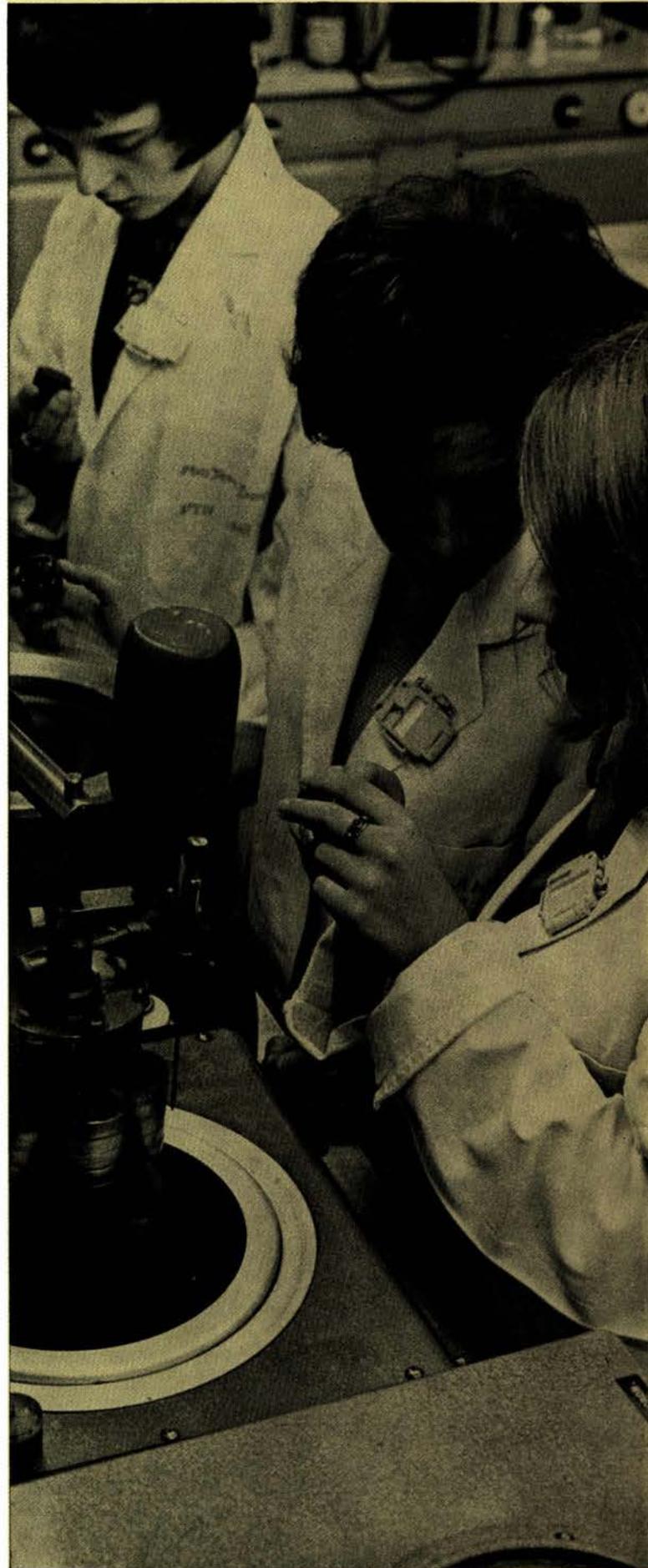
PERSPECTIVES D'AVENIR

Ainsi qu'il l'avait fait pour le Projet de Convention concernant le Revenu et la Fortune, le Conseil de l'OCDE a, le 28 juin 1966, recommandé aux pays Membres de se conformer au Projet de Convention concernant les Successions lors de la conclusion entre eux de Conventions bilatérales nouvelles ou de la révision de Conventions bilatérales existant déjà entre eux. Pour des raisons d'ordre technique, le Canada et le Japon n'ont pu pour le moment s'associer à cette Recommandation. Le système fiscal canadien fait actuellement l'objet d'un examen par une Commission Royale d'Enquête sur la Fiscalité et par des Comités Fiscaux Provinciaux et le Gouvernement Fédéral Canadien a estimé inopportun de prendre des engagements avant que cet examen soit terminé. En ce qui concerne le Japon, le critère d'imposition retenu en matière d'impôts sur les successions est le fait que l'héritier ou le légataire est domicilié au Japon, ce qui rend très difficile de concilier ce système avec celui des autres pays Membres; aussi des solutions devront-elles être recherchées d'abord sur le plan bilatéral.

Comme c'est déjà le cas pour le Projet de Convention concernant le Revenu et la Fortune, le nouveau Projet de Convention doit encourager les pays Membres à développer sur une base uniforme le réseau de leurs Conventions en matière de successions et inciter ceux d'entre eux qui n'ont pas encore de Conventions à entreprendre une action dans ce domaine. L'existence de ce nouveau Projet, qui a été élaboré en commun par des experts appartenant aux administrations fiscales nationales et responsables des négociations et de l'application des Conventions bilatérales de double imposition, permettra de faciliter et par conséquent d'accélérer la conclusion des négociations bilatérales.

Le nouveau Projet de Convention pourra également servir de base pour la conclusion ultérieure de Conventions multilatérales entre certains groupes de pays liés entre eux par des accords régionaux particuliers, en attendant qu'il soit possible d'envisager, après de nouvelles études, la conclusion d'une Convention multilatérale applicable à tous les pays Membres de l'OCDE.

Il y a lieu de souligner que les travaux du Comité Fiscal depuis 1956 ont permis aux pays Membres de confronter les effets de leurs législations fiscales. Une telle confrontation devrait favoriser une harmonisation progressive de ces législations qui permettrait de simplifier la solution des problèmes de double imposition et d'éliminer plus complètement les doubles impositions. Il faut donc souhaiter qu'à l'occasion des réformes qui seront apportées aux législations fiscales nationales les législateurs s'inspireront à l'avenir des solutions acceptées dans le cadre des deux projets de Convention de l'OCDE, afin de réduire, sinon de supprimer, les disparités qui existent entre les dispositions des lois fiscales nationales et celles de ces Projets en ce qui concerne la délimitation du droit d'imposition des Etats.



LA FORMATION ET L'UTILISATION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

par Léon TER DAVTIAN,

*Division des Investissements et du Développement
en matière d'Enseignement de l'OCDE*

En s'engageant sur la voie d'une collaboration en matière de politique scientifique, les pays Membres de l'OCDE viennent de donner une nouvelle dimension à leur coopération économique : celle de l'exploitation rationnelle de la plus précieuse de leurs ressources, l'intelligence et les aptitudes créatrices de leurs populations.

Il ne peut y avoir, en effet, de politique scientifique sans une politique de personnel scientifique et technique. De plus, celle-ci ne saurait se limiter au personnel travaillant dans des organismes de recherche, mais doit embrasser l'ensemble des travailleurs scientifiques, qu'ils soient engagés dans la recherche proprement dite ou dans la production, l'enseignement ou d'autres services.

La nécessité d'une politique appliquée à l'ensemble des travailleurs scientifiques s'explique par la raison suivante : le pourcentage d'individus doués de véritables dons de création est très faible, à peine 1 % selon les spécialistes, la vie active d'un chercheur est courte, dix ans environ après sa période de formation complète qui comprend, bien entendu, la durée des études mais également quatre à cinq ans d'expérience au sein d'une équipe de recherche. Cette constatation entraîne une double conséquence : d'une part, c'est bien de la population active tout entière qu'il faut faire émerger les chercheurs, d'autre part la notion de carrière de chercheur ne doit-elle pas être abandonnée au bénéfice de celle de carrière tout court du personnel scientifique et technique (1) ?

Il serait inconcevable, en effet, dans les pays de l'OCDE où le progrès économique a essentiellement pour but le progrès social, que les pouvoirs publics se désintéressent de la grande majorité de leur population qui n'est pas ou n'est plus « rentable » dans la recherche ; elle peut être fort rentable dans d'autres domaines où la formation et l'expérience acquises dans la recherche peuvent être mises à profit. C'est parmi ceux qui auront connu une telle expérience hautement formatrice qu'on recrutera certains des meilleurs cadres des entreprises industrielles et commerciales qui constituent l'économie d'un pays et qui mettent à la disposition de tous ce que les découvertes scientifiques permettent précisément de produire.

Les pays sont ainsi amenés à ouvrir largement l'accès de leur enseignement à toute leur population, à mettre

en place des systèmes d'orientation pour que chacun s'engage sur la voie où l'appelle sa vocation et où il pourra rendre les meilleurs services. Mais pour cela une politique d'utilisation, fondée sur la nécessité d'offrir des carrières complètes au personnel formé, est indispensable. Ces carrières doivent être conçues de manière à utiliser au mieux les aptitudes et les qualifications de chacun durant toute sa vie active dans des fonctions qui, à chaque stade de cette carrière, sont susceptibles de mettre à profit les aptitudes acquises antérieurement, soit par une formation de type traditionnel, soit par une formation complémentaire, soit par l'expérience du travail qui est, en elle-même, un processus éducatif très précieux.

Ainsi, à l'occasion de la politique scientifique, c'est toute la politique d'éducation et d'emploi qui se trouve remise en question et doit être examinée sous un éclairage nouveau. C'est une tâche immense et pour laquelle la plupart des pays semblent en général peu armés.

Les problèmes auxquels les pays sont confrontés

Pour élaborer des politiques qui aient quelque chance d'être rationnellement fondées, un travail sérieux de

(1) Déclaration du Professeur Monod, prix Nobel : « Si l'on demandait pourquoi la recherche doit être encouragée, bien avant de vous parler des résultats, je vous dirais : pour former des hommes ».

réflexion est nécessaire. C'est la raison pour laquelle les pays Membres de l'OCDE ont décidé d'examiner en commun, à Paris, du 26 au 28 septembre, au cours d'une Conférence Intergouvernementale, les principales questions qui se posent à leurs responsables. Voici quelques-unes de ces questions.

- A quelles conditions les générations montantes qui, au sortir de l'école ou de l'Université, se présentent sur le marché du travail, trouvent-elles des emplois correspondant aux formations reçues ?
- Quelles mesures peuvent être prises par les organismes d'orientation et les services de l'emploi pour rendre plus efficace le fonctionnement du marché du travail pour le personnel scientifique et technique ?
- Quelles sont les méthodes susceptibles de déceler les aptitudes à la recherche et de former les chercheurs scientifiques ?
- Comment lutter contre le gaspillage que constitue le non-emploi ou l'emploi inadéquat de personnel scientifique et technique (chercheurs qui végètent dans les organismes de recherche car ils ont perdu leur faculté de création sans accéder aux fonctions d'animateurs de groupes de recherche, cadres dits « âgés » dont les connaissances ont vieilli, femmes diplômées n'exerçant aucun emploi, etc.) ?
- Quelle contribution les autorités académiques peuvent-elles apporter aux utilisateurs de personnel scientifique et technique pour adapter ce personnel à des tâches nouvelles où ils peuvent rendre des services ?
- Que peuvent faire les pouvoirs publics pour favoriser le développement de la formation permanente du personnel scientifique et technique en cours de carrière ?

Toutes ces questions se ramènent finalement à une seule, fondamentale, qui est celle des relations entre les responsables de la formation et les responsables de l'emploi dans tous les domaines : recherche, enseignement, activités économiques. Si l'on veut, en effet, assurer l'emploi judicieux de ce personnel durant toute sa vie active, il est nécessaire d'élaborer une politique cohérente comprenant des mesures susceptibles d'assurer la meilleure répartition de ce personnel dans l'économie, pour satisfaire au mieux les besoins des divers secteurs, et de favoriser l'utilisation des aptitudes de ce personnel, constamment développées par un processus éducatif convenable. Pour jeter quelques lumières sur ce problème un certain nombre d'études ont été entreprises; elles sont destinées essentiellement à servir de « cas » concrets permettant de mieux poser les problèmes et de mieux définir les recherches à engager dans l'avenir.

D'ores et déjà, cependant, ces études permettent de pressentir que telle orientation de pensée peut être plus féconde que telle autre. A titre d'exemple, voici quelques-unes des conclusions provisoires qui semblent s'en dégager tant en ce qui concerne le point de vue de l'éducateur que celui de l'utilisateur de personnel qualifié.

Les politiques d'éducation doivent être fondées sur des informations objectives

Pour les responsables de l'enseignement qui, dans tous nos pays, se trouvent dotés de budgets de plus en plus importants, le problème préoccupant est celui de l'emploi judicieux des fonds publics qui leur sont confiés. Or, le véritable test de cet emploi judicieux réside dans une

appréciation du bénéfice que tire le pays en investissant dans les diverses sortes de formation.

Tout d'abord, le personnel sortant du système éducatif doit pouvoir trouver preneur; le chômage de personnel ayant reçu une formation est une perte sèche, d'autant plus absurde que la demande n'est pas satisfaite. Que des entreprises manquent de personnel et que des diplômés restent sans emploi est un indice très grave du manque d'adéquation entre la formation donnée et les besoins de l'économie. Un ajustement des politiques de formation est donc nécessaire, à un rythme qui ne saurait être plus lent que celui de l'évolution de l'économie. Mais il faut pour cela disposer d'informations précises.

Un des buts de la Conférence sera ainsi de définir la nature de ces informations ainsi que les moyens de les obtenir et de les utiliser couramment, afin que la politique de formation soit intégrée dans la politique économique d'ensemble du pays et en constitue un des éléments moteurs. Une première série d'informations est constituée par les statistiques de recensement. Celles-ci montrent par exemple qu'il y a un certain parallélisme entre le niveau de vie et la « densité » de personnel scientifique et technique.

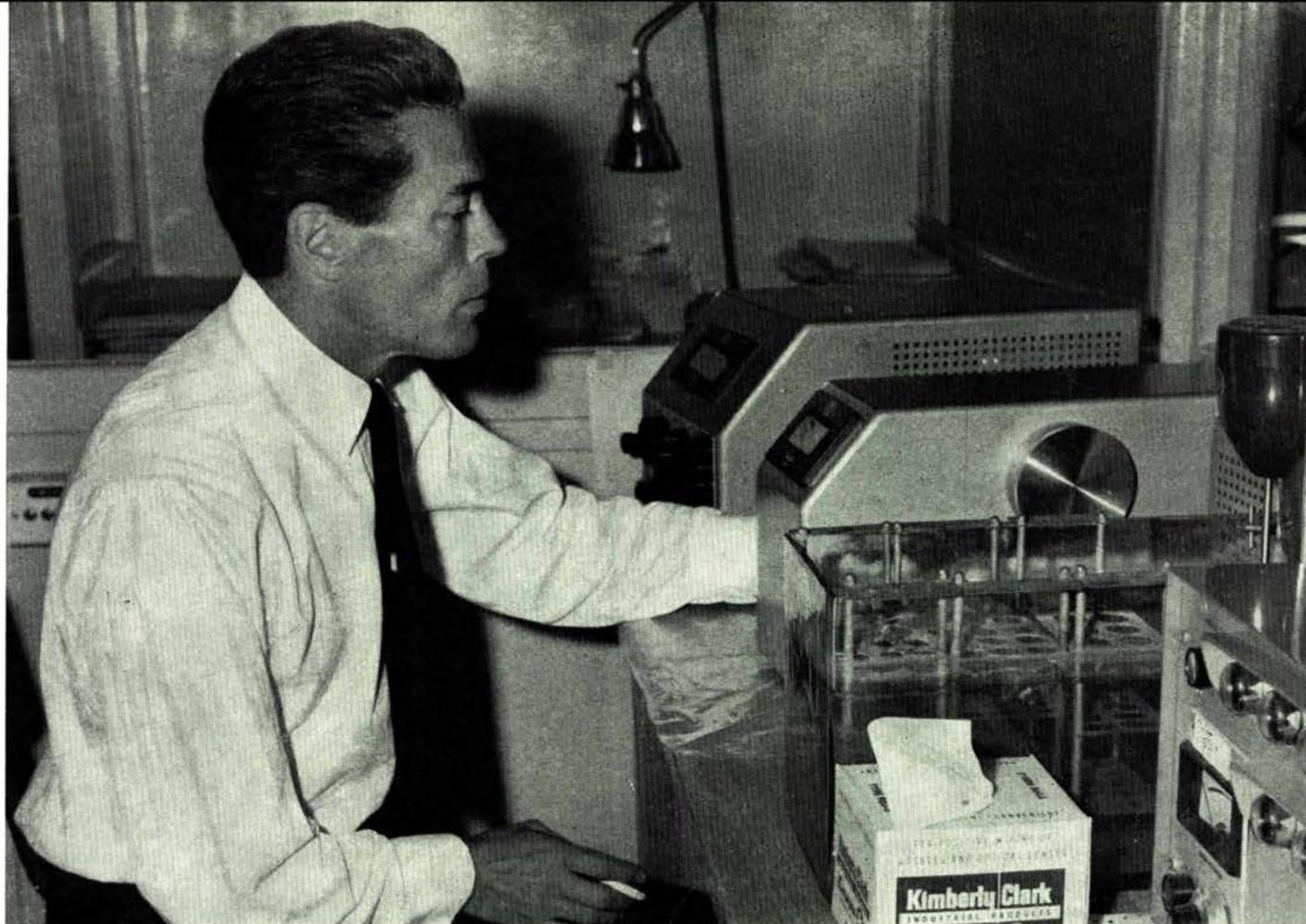
Pays	PNB par tête (en dollars)	Valeur ajoutée par personne exerçant un emploi (en dollars)	Proportion du PST dans la main-d'œuvre totale (pour mille)
Etats-Unis	2 586	7 175	24
France	1 234	3 031	27
Royaume-Uni	1 214	2 620	27
Yougoslavie	255	569	8
Equateur	170	484	3

Elles permettent aussi de se faire une idée de l'influence que peut exercer, sur le niveau de productivité, le rapport qui existe entre certains types de formation : ainsi, sachant qu'en Grèce 12 % des diplômés d'Université sont des juristes alors que ce pourcentage est de 1 % au Japon, on tend à considérer cette circonstance comme l'un des facteurs qui expliquent l'inégal dynamisme de ces deux économies.

Mais, lorsque l'on veut pénétrer dans le détail et voir l'effet sur l'économie des diplômés de différents types, les conclusions auxquelles on aboutit sont ambiguës.

POURCENTAGE DES TECHNICIENS DANS L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Etats-Unis	35
France	66
Royaume-Uni	51
Yougoslavie	73
Grèce	70



*Si l'on demandait pourquoi la recherche doit être encouragée, bien avant de vous parler des résultats, je vous dirais : pour former des hommes. »
Professeur Jacques Monod, Prix Nobel.*

Dans une étude de l'utilisation, les données macro-économiques deviennent donc rapidement insuffisantes et doivent être complétées par des enquêtes détaillées. C'est ce qui a été réalisé dans quelques cas.

Une étude faite au Royaume-Uni sur un échantillon d'environ 3 000 personnes dans cinq entreprises de construction électrique a révélé que la formation dont le rendement social reste le meilleur lorsque l'intérêt de l'argent qui y est immobilisé est celle qui concerne le HNC (1), équivalent du technicien supérieur en France. Sans entrer dans le détail, ce phénomène est confirmé par les données contenues dans un des rapports préparés pour la Conférence et qui se réfèrent à la comparaison entre la formation correspondant à la fin de l'enseignement secondaire (ou niveau équivalent) et chacun des trois niveaux qui le suivent : le HNC (technicien supérieur), le « Ordinary Degree » (diplôme universitaire du niveau d'une licence ou d'une école d'ingénieurs moyens) et le « Honours' Degree », qui correspond à un enseignement supérieur de haut niveau.

Si une telle conclusion se confirmait par une étude portant sur un échantillon statistiquement représentatif, les conséquences qu'en pourraient tirer les responsables de l'enseignement seraient assez révolutionnaires et conduiraient, par exemple, à écarter considérablement la plupart des études supérieures, quitte à généraliser la continuation de la formation en cours de carrière.

En ce qui concerne le « marché » du travail, une étude systématique des formes et des facteurs d'inadaptation de l'offre et de la demande serait susceptible de mettre en lumière les mesures favorables à l'adaptation. Certaines de ces mesures ne dépendent pas de la formation;

(1) Higher National Certificate.

c'est le cas, par exemple, des déséquilibres imputables à la structure des rémunérations et à la mobilité géographique. D'autres, au contraire, dépendent du système éducatif, dont l'inertie est considérable, ce qui explique qu'il continue à mettre sur le marché du personnel qui ne correspond pas, ou ne correspond plus, aux besoins. C'est là qu'un système d'« indicateurs » peut avoir une grande utilité pour les responsables de l'enseignement mais de tels indicateurs ne peuvent être définis qu'au moyen d'études et de recherches telles que celles qui ont été effectuées, dans l'industrie électrique encore, mais cette fois aux Etats-Unis et au Canada.

Cette recherche a porté sur un millier de cas, les uns concernant des personnes employées dans un certain nombre d'établissements, les autres concernant la carrière suivie par les diplômés de certaines Universités depuis une dizaine d'années.

L'examen a porté sur les points suivants.

- La formation professionnelle reçue par l'individu, soit par la voie universitaire traditionnelle, soit par l'expérience et la formation acquises au cours du travail.
- Les aptitudes et les connaissances nécessaires pour remplir convenablement la fonction occupée.
- La relation qui existe entre l'ensemble des connaissances et des aptitudes possédées par l'individu et celles nécessaires à l'accomplissement de la fonction. Autrement dit, la manière et le degré d'utilisation de ces aptitudes.
- La mobilité géographique et professionnelle des individus.
- La nature et l'importance relative des différents facteurs qui ont influencé le choix des fonctions exercées successivement pendant la carrière de l'individu.

Ces études micro-économiques tendent ainsi également à compléter et à préciser les informations données par les recensements et permettent d'analyser la relation existant entre les fonctions exercées et la formation acquise par les individus. Il convient de noter que, dans les études de postes, on a demandé à chaque individu de distinguer dans sa description ses responsabilités techniques, administratives et de recherche, ainsi que la formation reçue tant dans un établissement d'enseignement qu'en cours de carrière.

La formation en cours de carrière, élément majeur d'une politique d'utilisation

Si l'on se tourne maintenant vers les utilisateurs, on se trouve devant un groupe très hétérogène. Dans une entreprise de classe internationale ou dans un service public important, la préoccupation d'utiliser au mieux le personnel qualifié conduit à une politique de formation systématique en cours de carrière. De jeunes ingénieurs sont d'abord affectés dans les services de recherche où ils apportent leurs talents d'imagination et de création et où ils acquièrent en même temps une formation. Ceux que l'exploitation de la recherche attire sont ensuite affectés aux services de développement où sont utilisées l'expérience et les méthodes de travail acquises dans la recherche. Puis ceux qui sont aptes à des fonctions de direction technique ou commerciale vont dans les services d'exploitation; enfin, un certain nombre d'entre eux sont affectés à des états-majors où ils collaborent avec les responsables de la direction à divers niveaux. Enfin, certains d'entre eux se voient confier la direction de services importants.

A chacun de ces stades de la carrière correspond une formation organisée, donnée soit dans l'entreprise elle-même, soit dans un établissement universitaire extérieur mais aux frais de l'entreprise. Ainsi, dans une grande entreprise américaine, 12 % des ingénieurs sont à chaque instant engagés dans des cours extérieurs de formation dont les frais sont remboursés par la société après réussite. 25 % des ingénieurs suivent des cours à l'intérieur de la société. Au total, c'est plus du tiers de tout le personnel scientifique et technique qui se trouve engagé dans un programme de formation en cours de carrière. Une telle politique d'emploi permet à chacun de donner le meilleur de lui-même et d'éviter tout danger d'obsolescence.

Les études faites en vue de la Conférence ont apporté quelques exemples de carrières étudiées par certaines entreprises qui ont compris l'intérêt qu'il y a à « donner aux hommes qu'on a choisis toute la valeur qu'ils peuvent avoir » (Napoléon).

Mais combien sont-elles, ces entreprises de pointe ? Très peu nombreuses en raison des contraintes économiques qui pèsent sur la plupart des entreprises européennes et qui sont dues à leur dimension insuffisante. Dans la plupart de ces entreprises, tout concourt à une utilisation défectueuse.

● L'ignorance des patrons : l'« image » — pour employer le jargon des publicistes — de certains diplômés est peu précise dans l'esprit du patron, qui ignore le genre de formation auquel ils correspondent. C'est une des raisons qui expliquent qu'un chef soit souvent entouré d'un nombre anormal de personnes ayant reçu la même formation que lui : il sait en effet précisément en quoi elle consiste.



Un employé de la North American Aviation Corp., Etats-Unis, en cours d'études pour un diplôme d'études supérieures, relève les indications d'un équipement électronique. La compagnie paie les deux tiers des frais de scolarité et rembourse le tiers restant à l'étudiant quand il obtient son diplôme.

- La tendance à engager un diplômé, non pas en raison de sa compétence, mais en raison de la valeur de prestige que possèdent certains titres.
- L'exploitation systématique des connaissances et des aptitudes des cadres, sans souci de les entretenir par une mise à jour systématique, a pour conséquence un vieillissement prématuré de leurs connaissances; après dix à quinze ans de service, ce personnel se trouve dans l'impossibilité de concurrencer les cadres plus jeunes qui sortent des Universités.

De là naît le problème des cadres dits « âgés » qui constituent « un paradoxe économique et un scandale social » (1). Paradoxe économique, car la proportion des cadres dits « âgés » n'est nullement négligeable : d'après les statistiques de l'APEC (2), en France 38 % des cadres à la recherche d'un emploi ont entre 25 et 40 ans. Si la tendance se poursuit, vingt classes d'âge seulement (25 à 45 ans) seront productrices (et surmenées) alors que vingt autres classes (45 à 65 ans) ne le seront que faiblement et devront être assistées, alors qu'elles représentent un capital d'expérience inestimable.

Les fusions et concentrations d'entreprises vont accroître le nombre de ces cadres sans emploi, ce qui explique l'expression de « scandale social ». Dans un livre éloquent, Allan R. Dodd a très bien décrit ce phénomène (3).

(1) M. Clogenson, Secrétaire général de la Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs (Rapport à la Confédération des Travailleurs Intellectuels de France).

(2) Association pour l'Emploi des Cadres.

(3) « The Job Hunter ».

Ainsi, seules les grandes organisations susceptibles d'offrir des carrières complètes peuvent pratiquer une politique rationnelle d'utilisation et investir dans la formation continue de leur personnel.

Cette constatation conduit à se demander si, au-delà de l'employeur immédiat, il ne faudrait pas considérer comme utilisateur véritable la nation tout entière, puisque ce sont les deniers de l'Etat qui ont été investis dans les divers diplômes du personnel scientifique et technique.

Les responsabilités des pouvoirs publics en matière d'utilisation du personnel qualifié

Lorsqu'il s'agit d'entreprises ou d'organismes trop petits pour que des carrières entières puissent s'y dérouler pour tous les cadres, c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de prévoir l'utilisation du personnel scientifique et technique au cours de toute sa vie active. Cette responsabilité est d'autant plus impérieuse que dans la plupart des pays c'est la très grande majorité des cadres qui est employée dans de telles entreprises. Les pouvoirs publics peuvent intervenir de diverses manières pour empêcher que le personnel qualifié soit mal utilisé. Ils le peuvent non seulement pour le personnel employé dans les administrations et les organismes publics, mais aussi dans l'ensemble de l'économie, en recherchant une méthode d'intervention qui ne constitue pas une ingérence inadmissible de l'Etat dans les affaires privées.

L'Etat peut avoir besoin d'un personnel ayant acquis une expérience dans une entreprise industrielle ou commerciale, par exemple pour des missions d'assistance technique ou pour certains emplois dans les services publics. Ce changement d'affectation ne devrait en aucun cas constituer une solution de continuité dans la carrière de ce personnel. Inversement, les entreprises privées peuvent avoir besoin d'un personnel ayant servi dans des établissements de recherche ou dans des services administratifs de l'Etat. Ce qui importe, c'est d'élaborer une politique d'emploi permettant à chacun de donner le meilleur de lui-même à chaque étape de sa vie active. Une telle politique comprendra notamment des mesures destinées à favoriser la formation continue, telles que congés d'étude, cotisation obligatoire des cadres et de leurs employeurs pour constituer un fonds de formation continue, etc. L'expérience montre que dans la plupart des pays la généralisation, à l'ensemble d'une catégorie de personnes, de mesures que les entreprises d'avant-garde ont jugé avantageux d'appliquer à leur personnel ne saurait avoir lieu que par une action des pouvoirs publics. Il suffit, pour s'en convaincre, de se souvenir du précédent constitué par la Sécurité Sociale en France.

Une telle action, sous l'impulsion des pouvoirs publics, ne peut se concevoir que dans le cadre d'une politique globale où se trouvent intimement mêlées les préoccupations de formation et d'emploi. Les relations qui existent entre éducateur et utilisateur sont d'une nature toute différente de celles qui peuvent exister entre fournisseur et client. S'il est du devoir de l'utilisateur de prévoir les divers types de qualifications qu'il recherche, il ne peut aller dans le détail des matières à enseigner ni de la pédagogie à employer, qui sont du domaine du spécialiste de l'éducation.

C'est la raison pour laquelle la nécessité se fait sentir de plus en plus d'établir une collaboration permanente

entre responsables de l'enseignement et responsables de l'utilisation. Les premiers doivent abandonner le point de vue selon lequel leur mission s'arrête à la délivrance du diplôme, car la carrière suivie par leurs anciens élèves ne peut leur être indifférente. D'une part, en effet, elle constitue l'élément d'information indispensable pour qu'ils puissent ajuster la formation qu'ils donnent aux nécessités de l'économie telles qu'elles peuvent être entrevues à moyen ou long terme. D'autre part, leur intervention est nécessaire aux différents points de la carrière des cadres en exercice pour leur apporter la formation dont ils ont besoin pour faire face à leurs nouvelles responsabilités. C'est du reste le moyen le plus sûr pour faire pénétrer dans l'économie les résultats des recherches conduites dans les laboratoires dépendant du système d'enseignement.

De leur côté, les utilisateurs, qui sous la pression des nécessités ont été conduits à se substituer aux organismes normalement responsables de la formation, auront un grand intérêt à utiliser la compétence et l'expérience des spécialistes de l'enseignement pour conduire les actions de formation dont ils ont pris l'initiative. Cela est vrai non seulement des groupements d'entreprises qui ont été amenés à créer de toutes pièces des centres de formation en essayant d'imiter les écoles conduites par les spécialistes de l'éducation, mais également des organismes plus importants, y compris les Ministères du Travail, qui ont également été amenés à prendre des initiatives dans ce domaine.

Mécanismes de coopération entre responsables de l'éducation et de l'emploi

Dans quelques pays, la constitution d'organismes de coopération permanente entre responsables de la formation et responsables de l'emploi est déjà entrée dans la phase des réalisations. C'est ainsi qu'un témoignage sera apporté à la Conférence sur les mesures prises au Royaume-Uni en février 1965 par la création du « Comité de Ressources Humaines pour la Science et la Technologie », Comité interministériel dont les rapports sont adressés directement au Parlement et au sein duquel tous ceux qui ont le souci de l'utilisation optimum du personnel scientifique et technique coopèrent d'une manière permanente, qu'ils appartiennent à l'administration ou à des organismes privés.

On espère qu'après la Conférence d'autres pays, où des instances analogues n'existent pas encore, seront amenés à créer des organismes répondant au même but et dont la constitution devra être adaptée à la structure et aux besoins de chacun.

La composition des délégations nationales qui participeront à la Conférence a été définie dans cette perspective : doivent faire partie des délégations des responsables à un niveau élevé des politiques de formation et d'emploi, accompagnés de représentants d'organismes naturellement consultés par les pouvoirs publics à l'occasion de décisions prises en cette matière : Fédérations d'industries, Associations des cadres professionnels, organismes de recherche économique s'intéressant aux problèmes d'emploi de la population active, etc. Leur tâche sera précisément de définir les informations dont les pouvoirs publics ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre une politique fructueuse de formation et d'emploi.

UN NOUVEL ORGANISME INTERNATIONAL POUR LA RECHERCHE SUR LA SALISSURE ET LA CORROSION DES COQUES DE NAVIRES

Le premier programme de recherche entrepris par la Direction des Affaires Scientifiques de l'OCDE va se poursuivre cette année à titre autonome, à l'extérieur de l'Organisation. Il a trait à la préservation des matériaux en milieu marin. Plus de soixante chercheurs, appartenant à dix-neuf pays et comprenant des ingénieurs, des physiciens, des biologistes et des chimistes, ont participé aux travaux préliminaires, effectués dans un réseau de stations d'essais disséminées dans le monde entier.

Ces recherches vont être reprises par un Comité International Permanent, qui aura son siège en France, à La Rochelle.

Depuis quelques années, le Comité de la Recherche Scientifique de l'OCDE a lancé et contrôlé un certain nombre de projets de recherche sur des problèmes qui présentent une importance économique pour ses pays membres mais dont l'étude serait trop coûteuse, trop compliquée ou trop difficile pour un seul pays. Etant donné le nombre et la variété de ces questions, l'OCDE a décidé d'organiser des réunions régulières de Groupes de Travail au cours desquelles les chercheurs des pays membres qui s'occupent directement de ces projets peuvent étudier librement les problèmes qu'ils ont à résoudre et, le cas échéant, établir des programmes de recherche dans lesquels chaque pays apporte sa contribution au programme général. Que cette contribution soit faible ou importante, les résultats obtenus sont communiqués intégralement à tous les pays.

Cette méthode convient particulièrement bien aux études qui exigent des essais nombreux et répétés ou un équipement coûteux, et à celles qui conduisent à exécuter des essais normalisés sur le même matériau, dans des emplacements géographiquement très éloignés les uns des autres. L'OCDE accorde son aide à ces programmes en coopération uniquement pendant la phase initiale; lorsqu'un programme est lancé, l'OCDE peut promouvoir son organisation sur une base indépendante et se tourne ensuite vers de nouveaux sujets. Cette politique permet de mettre au point et d'encourager d'autres travaux, puisque l'OCDE se borne à déterminer le potentiel de recherche de ses pays Membres et à jouer le rôle de catalyseur en coordonnant les efforts de chacun sur une base internationale.

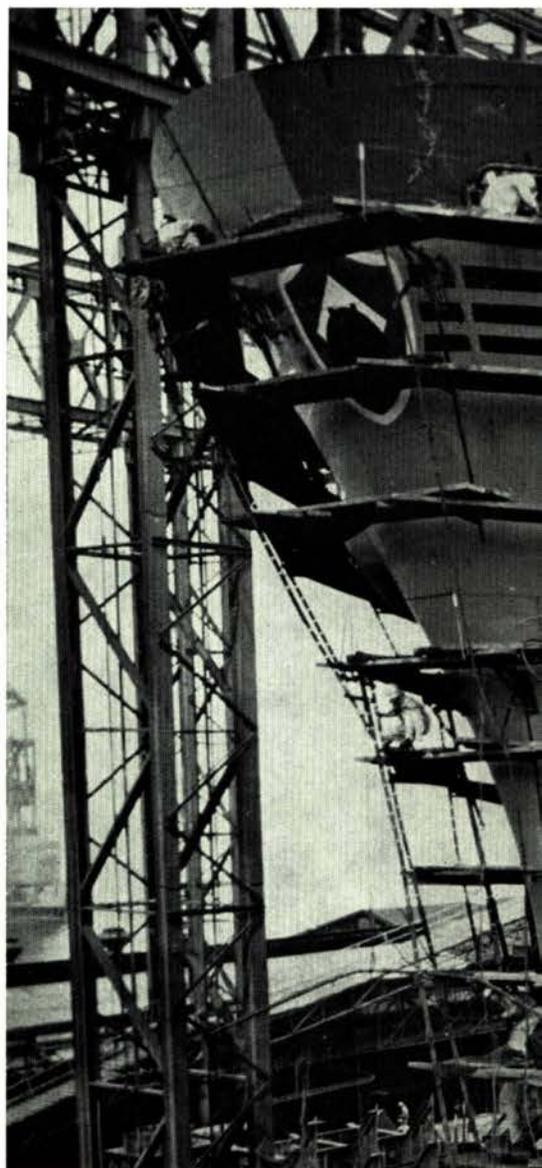
La Division de la Coopération Scientifique Internationale de l'OCDE

dirige actuellement l'exécution d'un certain nombre de ces projets. Le premier des programmes de recherche en coopération qui va devenir indépendant a trait à la préservation des matériaux dans le milieu marin.

Aspects économiques de l'entretien des navires

L'économie de tous les pays maritimes dépend de l'efficacité de leur flotte marchande. La mer est une source de nourriture, un lieu de vacances, un moyen de communication entre les pays; mais c'est aussi un milieu dans lequel les matériaux utilisés pour la construction des coques de navires et des installations portuaires sont sérieusement attaqués. Ils subissent ainsi des dommages qui entraînent de grosses

Quand on procède à la



dépenses d'entretien, de réparation et de remplacement, évalués à plusieurs centaines de millions de dollars par an.

Salissure et corrosion

Dans la mer, l'attaque peut être de caractère biologique ou physico-chimique (corrosion). Lorsqu'on peint la coque d'un navire en cale sèche, on s'efforce de lui donner un aspect aussi lisse que possible, afin de réduire le frottement au minimum lorsque le navire se déplace dans l'eau. Si toutefois le navire n'est pas recouvert d'une peinture anti-salissure, ou si cette peinture est presque usée, lorsqu'il entre dans les eaux côtières ou dans un port, des larves marines peuvent s'y fixer; elles atteignent rapidement l'âge adulte et si on les

laisse se reproduire elles finissent par former sur la coque une couche épaisse et pleine d'aspérités (Fig. 2).

Lorsque le navire repart, la résistance à l'avancement due au frottement est considérablement accrue et il faut une plus forte consommation de carburant pour maintenir la vitesse de croisière habituelle. Dans les cas graves la consommation de carburant peut augmenter de 50 %. On estime à près de 30 000 dollars par an la perte financière que représente cet accroissement de consommation de carburant, sans tenir compte des frais de nettoyage et de mise en cale sèche, ni des pertes résultant de l'immobilisation du navire pendant ces travaux.

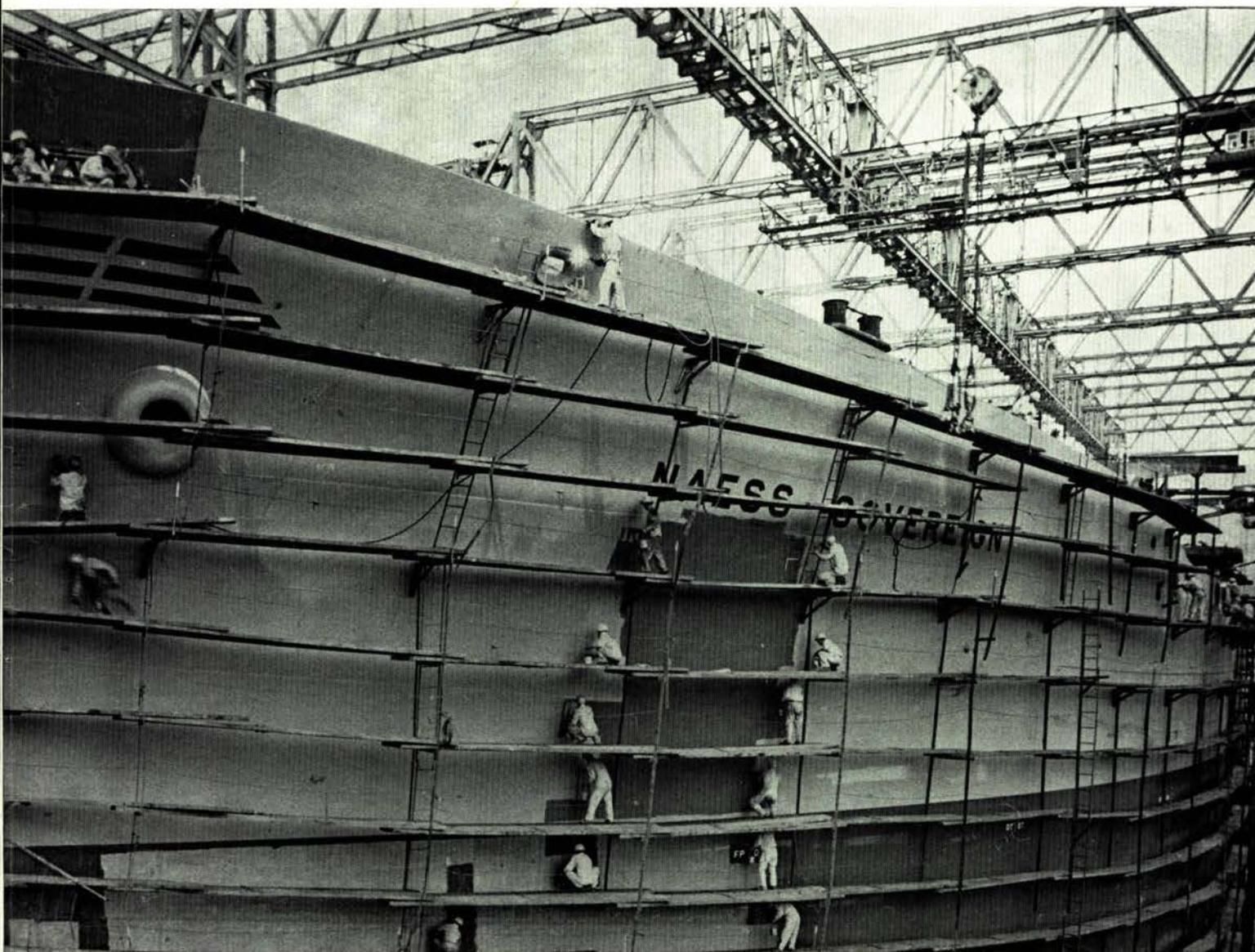
Actuellement un navire doit passer en cale sèche tous les dix-huit mois. Si l'on découvrait un moyen de

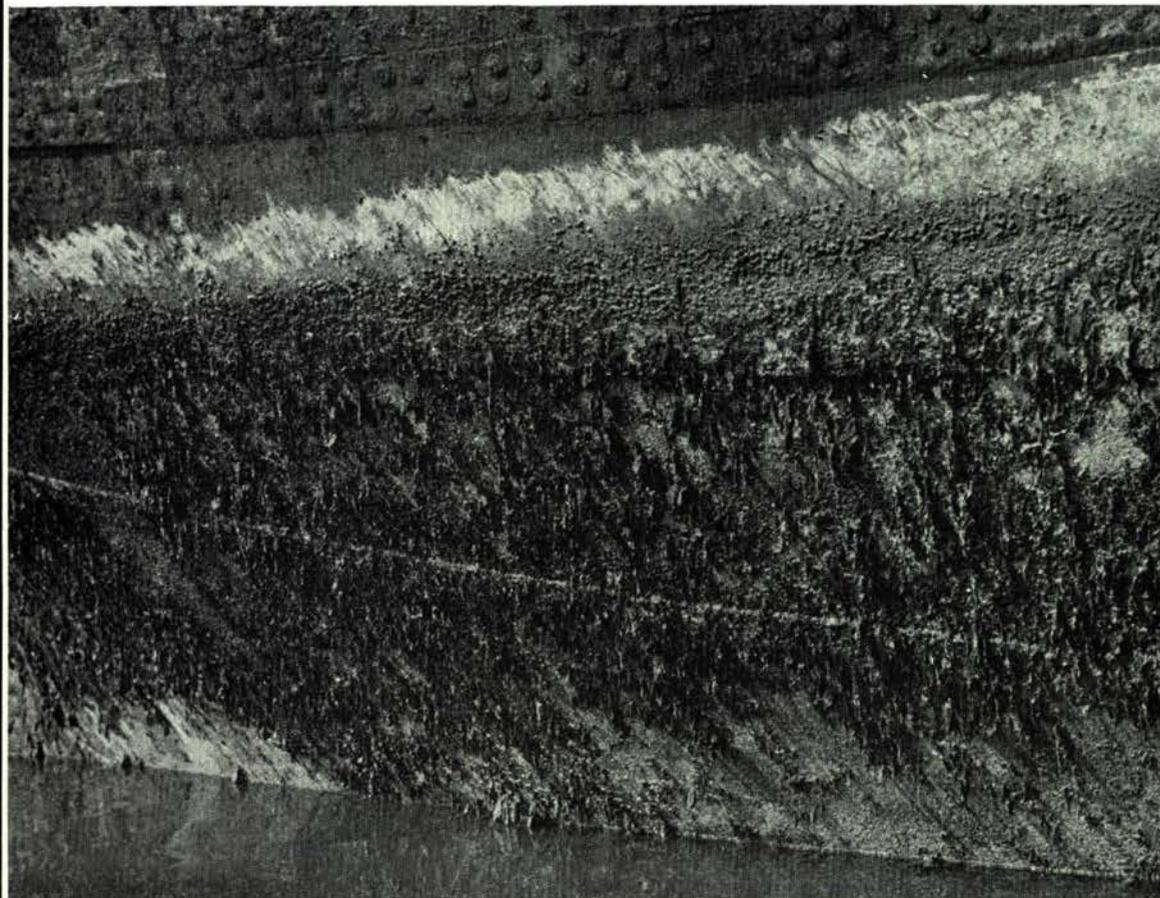
protection plus efficace contre la salissure, permettant d'augmenter de 20 % la durée du service actif de chaque bâtiment, le gain réalisé serait considérable.

Pour améliorer la protection des coques, il faut avoir des connaissances plus étendues sur les phénomènes de salissure. Comment se produit la salissure? Quels sont les facteurs du milieu marin qui favorisent l'installation des larves? Quelles mesures de protection peut-on prendre contre ces attaques? Quelle est l'efficacité de ces mesures dans les diverses mers du monde? Voilà le genre de questions fondamentales qu'il convient d'étudier, si l'on veut mettre au point un système efficace, pratique et économique de lutte contre la salissure.

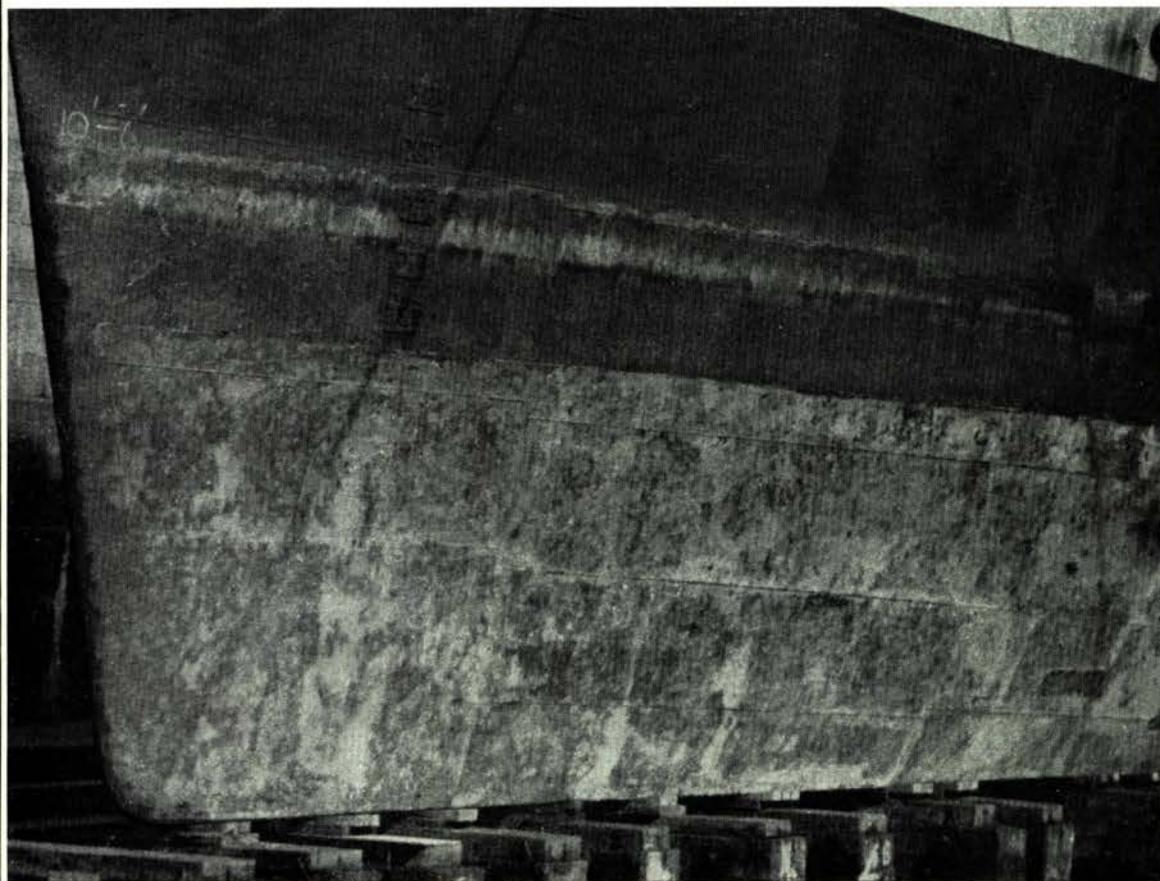
(Suite page 72)

peinture d'un navire, on prend soin d'obtenir une surface parfaitement lisse afin de faciliter le déplacement du navire





Coque de navire avant et après traitement par des agents anti-salissure.



Action concertée à l'échelle mondiale

Etant donné que des navires opèrent dans toutes les mers du monde, les études sur la salissure doivent être menées dans le plus grand nombre de ports possible. Cela représente une trop lourde tâche pour un seul pays isolé. De plus, ces études font intervenir de nombreuses disciplines scientifiques; elles doivent être confiées à des ingénieurs, des physiciens, des biologistes, des chimistes, etc. La collaboration des autorités portuaires est également indispensable. L'OCDE s'est chargée de réunir les experts de la préservation des matériaux en milieu marin et de les aider à constituer un réseau de stations d'essais disséminées dans le monde entier. Plus de soixante chercheurs appartenant à dix-neuf pays ont pris part à ces travaux en coopération.

L'action des peintures anti-salissure est due au dégagement d'un agent toxique qui tue les larves ou les empêche de se fixer sur la coque. Pour améliorer l'efficacité de ces peintures, il faut connaître les conditions hydrologiques et biologiques dans les diverses mers du monde. Le Groupe sur la Préservation des Matériaux en Milieu Marin a fait un effort considérable pour recueillir ces renseignements. Il a étudié divers milieux marins, ainsi que la répartition et la période de fixation des principaux organismes qui constituent la salissure marine. Il a comparé l'agressivité de divers ports du monde et étudié le comportement des peintures anti-salissure dans ces ports. Les membres du Groupe ont entrepris des recherches en coopération sur la préparation des coques de navires; ils ont étudié dans les stations d'essais la compatibilité des peintures anti-salissure et anti-corrosion, le taux de lixiviation des toxines dégagées par les peintures anti-salissure et la résistance à la corrosion du cuivre, du zinc, de l'aluminium et de l'acier.

Le Comité International de la Recherche sur la Préservation des Matériaux en Milieu Marin

Le Groupe d'experts de l'OCDE a achevé la première phase d'une série d'investigations visant à résoudre les problèmes de salissure et de

corrosion, qui par leur nature même exigent des recherches fondamentales et des recherches appliquées de longue durée en laboratoire et en mer. L'OCDE estime qu'elle a maintenant rempli son rôle de catalyseur; mais, comme elle n'ignore pas l'importance économique et l'intérêt scientifique de cette étude, elle a décidé, sur la

recommandation du Groupe, de donner à ce projet une existence indépendante en créant un Comité International Permanent de la Recherche sur la Préservation des Matériaux en Milieu Marin. L'accord portant création du Comité sera signé officiellement à l'OCDE par les laboratoires compétents le 1^{er} décembre 1966.

Ce nouveau Comité aura son siège en France, au Centre de Recherches et d'Etudes Océanographiques de La Rochelle. Ainsi se termine l'action catalytique de l'OCDE dans ce domaine et l'Organisation peut maintenant se tourner vers de nouveaux projets de recherche qui exigent une impulsion supra-nationale.

Publications du Groupe

Catalogue des principales salissures marines

*Volume I : Balanes, 1963; Volume II : Bryozoaires, 1965.
Volume III : Serpulides, 1966; des volumes sur les tuniciers, les algues, les mollusques, les éponges et les hydraires sont en préparation.*

Conditions hydrologiques et biologiques des stations d'essais

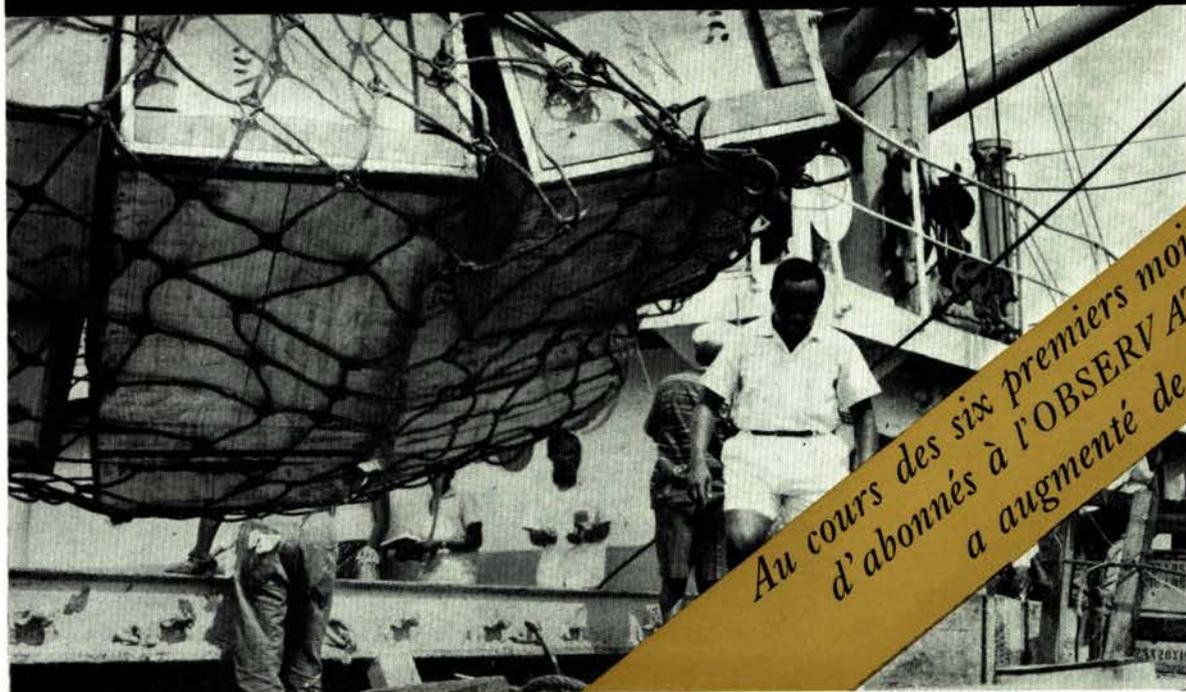
*Volume I : Europe, 1961;
Volume II : Hors d'Europe, 1963.*

Salissure marine: recherches coopératives hydrologiques et biologiques, 1966.



L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

LA COOPÉRATION MONÉTAIRE INTERNATIONALE
UNE POLITIQUE DE MAIN-D'ŒUVRE ADAPTÉE
À LA CONJONCTURE. LES PETITES ENTREPRISES
ET LA LIBÉRATION DES ÉCHANGES. LE RÔLE DU
COMMERCE AVEC LE TIERS-MONDE. L'INFLUENCE
DE L'ÉTAT SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.



*Au cours des six premiers mois de 1966, le nombre
d'abonnés à l'OBSERVATEUR de l'OCDE
a augmenté de plus de 30 %.*

Publication spécialement destinée aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui qui comprennent l'importance de suivre les développements de l'économie dans tous leurs aspects. Ceux qui s'intéressent aux affaires publiques mais n'ont pas le temps de prendre connaissance de la masse d'informations publiées sur les questions économiques et sociales trouvent profit à être tenus au courant par des articles succincts publiés par la revue bimestrielle L'OBSERVATEUR DE L'OCDE.

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

RF D'ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag, GmbH,
Postfach 9380, 53 BONN.

Sous-dépositaires : BERLIN 62 : Elwert &
Meurer;

MUNICH : Hueber;

HAMBOURG : Reuter-Klößner;

et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
53 D, Bourke Street,
MELBOURNE, C.I.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.

Sous-dépositaire :

Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

Standaard Wetenschappelijke
Uitgeverij,
Belgielei, 147,
ANVERS.

Librairie des Sciences (R. Stoops),
76-78 Coudenberg, BRUXELLES.

CANADA

Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.

DANEMARK

Munksgaard Boghandel, Ltd.,
Nørregade 6, COPENHAGUE K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,
BARCELONE 1.

ÉTATS-UNIS

OECD PUBLICATIONS CENTER

Suite 1305

1750 Pennsylvania Ave, N.W.,
WASHINGTON, D.C. 20 006.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FORMOSE

Books and Scientific Supplies Services Ltd.,
P.O.B. 83, Tapei, TAIWAN.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, F 75 PARIS 16^e.

Principaux sous-dépositaires :

PARIS : Presses Universitaires de France,
49, bd Saint-Michel (5^e).

Librairie de Médecis,
3, rue de Médecis (6^e).

Sciences Politiques (Lib.),
30, rue Saint-Guillaume (7^e).

La Documentation Française,
16, rue Lord-Byron (8^e).

AIX-EN-PROVENCE : Librairie de
l'Université.

BORDEAUX : Mollat.

GRENOBLE : Arthaud.

LILLE : Le Furet du Nord.

LYON II^e : L. Demortière.

STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann, 28 rue du Stade,
ATHÈNES 132.

INDE

International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY 1.
Oxford Book and Stationery Co.,
Scindia House, NEW DELHI.
17 Park Street, CALCUTTA.

IRLANDE

Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9,
P.O.B. 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Emanuel Brown,
35 Allenby Road, et 48 Nahlat Ben-
jamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via Lamarmora 45, FLORENCE.
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.

Sous-dépositaires :

GÈNES : Libreria Di Stefano.

MILAN : Libreria Hoepli.

NAPLES : Libreria L. Cappelli.

PADOUE : Libreria Zannoni.

PALERME : Libreria Dante.

ROME : Libreria Rizzoli; Libreria Tom-
bolini.

TURIN : Libreria Lattes.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO.

KENYA

New Era Publications, Ghale House,
Government Road, P.O.B. 6854, NAIROBI.

LIBAN

Redico, Immeuble Edison,
Rue Bliss, B.P. 5641,
BEYROUTH.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck, 22, Grand'Rue,
LUXEMBOURG.

MALTE

Labour Book Shop
Workers' Memorial Building
Old Bakery Street, VALLETTA.

MAROC

Éditions La Porte "Aux Belles Images",
281, avenue Mohammed V, RABAT.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

NOUVELLE-ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,
20, Molesworth Street (Private Bag), et
Government Bookshops à
AUCKLAND (P.O.B. 5344);
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721);
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65, The Mall, LAHORE 3.

PAYS-BAS

W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,
LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office, P.O.B. 569,
LONDRES, S.E.1.

Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,
6, rue Grenus, 1211 GENÈVE 11
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL, et 12 Ziya Gökalp
Caddesi, ANKARA.

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées
au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
Etats-Unis
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

